



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU DETAILLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h40.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC (*sorti lors du vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015*), Mme GANDAIS (*Présidente de séance pour le vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015 – absente lors du vote de la délibération n°58/2015*), M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. MONIN, Mme THOMAS, M. YEBOUET, Mmes ARLE, LE BAIL, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, STAGNETTO, Mmes DUMONT-MONNET, BOYER, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI (*fin du mandat à 01h30 – absente non représentée à partir de la délibération n°67/2015*), M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT (*sortie lors du vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015*), M. GIRARD, Mme DA SILVA-PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mmes TAILLE-POLIAN, KADRI, M. BULCOURT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme TIJERAS	par Mme ARLE
Mme YAPO	par M. MONIN
M. BADEL	par Mme LEYDIER
Mme CASEL	par M. LECAVELIER (<i>à partir de 00h40</i>)
Mme DUMONT-MONNET	par Mme PIDRON (<i>à partir de 00h50</i>)
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS (<i>de 00h55 à 01h30</i>)
Mme GANDAIS	par M. LIPIETZ (<i>à partir de 01h30</i>)
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. CAPORUSSO (<i>à partir de 02h35</i>)

ABSENTS NON REPRESENTES : MM. HAREL et GABORIT, Mme HAMIDI (*absente non représentée à partir de la délibération n°67/2015*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente du 22 mai 2015.....4
- Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.....6
- 1. Délibération n°54/2015: ZAC ARAGON – Approbation du protocole d'accord entre la ville de Villejuif, SADEV'94 et PROMOGENDRE et autorisation de signature (rapport n°15-06-213)..... 6
- 2. Délibération n°55/2015: Approbation du bilan de la concertation préalable sur le Plan local d'urbanisme - Juin 2014 à juin 2015 (rapport n°15-06-211) 16
- 3. Délibération n°56/2015: Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Villejuif (rapport n°15-06-212) 35
- 4. Délibération n°57/2015: Adoption du plan vélo de la commune de Villejuif - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions afférentes auprès de partenaires institutionnels (rapport n°15-06-205) 35
- 5. Délibération n°58/2015: Subventions allouées au mouvement associatif local (hors associations sportives) - année 2015 (rapport n°15-06-306)..... 37
- 6. Rapport 15-06-303 : Arts et Culture – Création et Désignation d'un membre au sein du Conseil Municipal 46
- 7. Délibération n°59/2015 : Approbation du compte de gestion 2014 du budget principal Ville (rapport n°15-06-101) 49
- Monsieur VIDAL 49
- 8. Délibération n°60/2015: Approbation du compte administratif 2014 Ville (rapport n°15-06-106) 49
- 9. Délibération n°61/2015 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2014 du budget FLOBAIL (rapport n°15-06-102)..... 54
- 10. Délibération n°62/2015 : Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe assujetti à la TVA FLOBAIL (rapport n°15-06-107)..... 54
- 11. Délibération n°63/2015 : Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) - Etat des actions entreprises ayant contribué à l'amélioration des conditions de vie au cours de l'année 2014 (rapport n°15-06-104) 55
- 12. Délibération n°64/2015 : Dotation solidarité urbaine et cohésion sociale (DSUCS) - Etat des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 2014 (rapport n°15-06-103) 56
- 13. Délibération n°65/2015 : Approbation du contrat de ville 2015/2020 et autorisation de signature (rapport n°15-06-206) 56
- 14. Délibération n°66/2015 : Formation des élus - Etat des actions entreprises ayant contribué à la formation des élus au cours de l'année 2014 (rapport n°15-06-108)..... 58
- 15. Délibération n°67/2015 : Projet éducatif territorial (PEDT) (rapport n°15-06-305) 59
- 16 Délibération n°68/2015 : Fixation de la participation financière relative aux frais de scolarité des élèves scolarisés à Villejuif mais résidents hors Villejuif et approbation de la convention - type de gratuité réciproque - Année scolaire 2015-2016 (rapport n°15-06-304)..... 65
- 17. Délibérations n°69/2015 , 70/2015 et 71/2015 : Construction d'un nouveau groupe scolaire de 17 classes sur le terrain des réservoirs : - approbation du programme, du planning prévisionnel de l'opération et de l'estimation prévisionnelle du coût global de l'opération - autorisation de lancement de la procédure de concours et autorisation de signature du marché- composition du jury de concours et désignation des membres du conseil municipal (rapport n°15-06-208) 65
- 18. Délibérations n°72/2015, 73/2015 et 74/2015 : Marchés à lots séparés pour le nettoyage des vitres (lot 1), l'entretien de certains bâtiments communaux (lot 2) et l'entretien des installations

sportives (lot 3) : - avenant n°2 de prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 du marché n° 32016 - lot n° 2 entretien ménager de certains bâtiments communaux - avenant n°3 de prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 du marché n° 32017 - lot n° 3 entretien des installations sportives - autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et de signature du marché (rapport n°15-06-209).....	68
19. Délibération n°75/2015 : Prestations et travaux de voirie sur le domaine privé de la ville - Autorisation de lancement d'un marché à procédure adaptée et signature du marché (rapport n°15-06-207).....	68
20. Délibération n°76/2015 : Location et maintenance de sanitaires publics - Autorisation de lancement d'un appel d'offres ouvert et de signature du marché (rapport n°15-06-201).....	69
21. Délibération n°77/2015 : Création d'un poste de directeur des ressources humaines (rapport n°15-06-105).....	71
22. Délibération n°78/2015 : Convention pluriannuelle avec l'Association "Comité de jumelage, de coopération, de solidarité et culture de paix" pour les années 2015 à 2018 - Approbation et signature (rapport n°15-06-302).....	74
23. Délibération n°79/2015 : Attribution de subvention aux associations sportives pour l'organisation de stages sportifs au cours de la saison 2014/2015 (rapport n°15-06-301).....	76
24. Délibération n°80/2015 : Abroge la délibération n° 212/2014 du 17 décembre 2014 : Autorisation d'acquisition par le Maire d'un bien sans maître revenant de plein droit à la Commune : Propriété située 12, impasse Cardet, cadastrée section A numéro 48, d'une contenance de 386 m ² (rapport n°15-06-204).....	80
25. Délibération n°81/2015 : Mandat de vente d'un bien sans maître incorporé dans le domaine privé communal au titre des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et du code civil : 24, allée Alphonse Daudet à Villejuif (rapport n° 15-06-201).....	80
26. Délibération n°82/2015 : Décide la cession, au profit de Monsieur Eric LEBLANC et Madame Patricia CHAPPE épouse LEBLANC, du terrain situé 2, rue Ravel, à Villejuif (Val-de-Marne), cadastré section G numéro 29, au prix de 39 000 euros (rapport n°15-06-202).....	81
27. Délibération n°83/2015 : Autorise le SAF 94 à procéder à la cession, au profit de Monsieur Kamal DJABALI, de la propriété située 111, avenue de Stalingrad à Villejuif, cadastrée section BF numéro 147, au prix de 180 000 euros (rapport n°15-06-203).....	81
28. Questions orales.....	81
29. Vœux.....	82

Monsieur le Maire

Je voudrais faire un point sur l'incendie de nos bâtiments de la rue Paul Bert, qui a entraîné la destruction totale de la Ludomobile. Nous déplorons tous l'anéantissement de ce service très apprécié des Villejuifois. J'ai reçu l'équipe de la Ludomobile pour témoigner à ses animateurs tout le soutien de la municipalité. Nous allons reconstruire avec eux un nouveau projet autour du jeu.

Je voudrais remercier tous les Villejuifois qui ont manifesté leur désir de participer à la reconstruction de ce service. Nous devons au préalable nous assurer du cadre juridique relatif aux collectivités locales pour lancer ce projet et identifier de nouveaux lieux de stockage. Il est donc difficile à ce stade de répondre à ces généreuses propositions. Nous retrouverons l'équipe de la Ludomobile le samedi 5 septembre lors du forum de rentrée. Nous y présenterons les avancées du projet.

• **Approbation du Compte-rendu de la séance précédente du 22 Mai 2015.**

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques ?

Monsieur BULCOURT

En page 24, j'ai soulevé plusieurs questions qui sont restées sans réponse. J'avais déclaré :

« Les subventions à certains clubs sportifs n'ont pas été versées à cette heure. Des présidents de clubs sont confrontés à des situations inacceptables. Ils font face à des dettes vis-à-vis de leur fédération ou sont en difficulté avec leur banque. Vous prétendez être de bons gestionnaires. Prouvez-le. »

Vous aviez indiqué que tout serait rentré dans l'ordre à la fin du mois de mai. Or à la fin juin, la situation n'a pas changé pour certains clubs. Il serait temps de réagir.

Monsieur le Maire

Toutes les subventions ont été validées par Monsieur MONIN.

Monsieur MONIN

Je suis allé samedi dernier au Crédit Lyonnais pour accompagner les présidents de clubs.

Madame OUCHARD

En page 4, lors de mes explications, j'ai parlé de 17 conseils écoles. Ce nombre s'élève en réalité à 19.

Madame CORDILLOT

Je voudrais également revenir sur plusieurs réponses à nos questions.

En pages 14 et 16, il était question de la Décision Modificative (DM). À deux reprises, vous avez indiqué que des éléments précis nous seraient communiqués. Nous les attendons toujours avec beaucoup d'impatience.

En page 24, j'appuie la remarque de Monsieur BULCOURT. On nous avait assuré que les subventions seraient versées aux clubs, ce qui n'est toujours pas le cas pour tous.

En page 47, vous indiquez que vous allez nous transmettre l'audit organisationnel. Nous n'avons reçu qu'un PowerPoint d'une dizaine de pages. Ce document ne peut pas tenir lieu d'audit exhaustif.

Enfin, en page 49, vous affirmez que l'audit de sécurité était achevé et que le diagnostic nous serait communiqué courant juin. Nous ne l'avons toujours pas reçu.

Je tiens à vous dire que des promesses doivent être tenues. La non-réponse est devenue une spécialité, que la demande ait été faite par mail ou par courrier. Je vous ai transmis un mail très argumenté sur une demande de correction du compte rendu de la deuxième commission, car il n'est absolument pas fidèle à nos échanges. Ce mail ne m'a même pas valu un accusé de réception de votre part. Je tiens à votre disposition les accusés de réception des courriers que j'ai déposés à l'accueil et qui n'ont jamais obtenu de réponse.

Madame GANDAIS

Les comptes rendus des commissions n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ce sont des relevés de décisions qui n'ont pas à être corrigés après avoir été validés par la présidente de la commission.

Madame CORDILLOT

On me prête des propos que je n'ai jamais tenus. Je ne partage pas votre conception de la transparence et de la démocratie.

Monsieur le Maire

Nous avons reçu le rapport final de l'audit de sécurité hier. Une réunion avec l'adjoint à la sécurité et l'administration doit se tenir lundi. Ce document sera ensuite mis à disposition. Il a été finalisé plus tard que prévu.

Monsieur le Maire met le compte rendu aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE, du compte-rendu avec la correction demandée
*7 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes LEYDIER avec mandat, KADRI)*

Monsieur GIRARD

L'article 37 du règlement intérieur du Conseil municipal indique que vous devez nous informer, au début du Conseil suivant, d'une éventuelle modification de la composition des groupes. Avez-vous une information à nous donner à ce propos ?

Monsieur le Maire

Je suis effectivement tenu de vous informer dès lors que j'ai reçu courrier officiel. Or, pour l'instant, je n'ai reçu aucun courrier.

- **Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Madame CORDILLOT

Il est dit que les tarifications sont reconduites. Les tarifs de l'année dernière et de cette année sont précisés pour toutes les grilles, à l'exception du sport et de la culture. Pourriez-vous nous indiquer si ces tarifs ont évolué ?

Monsieur VIDAL

Je vous confirme que les tarifs n'ont pas changé, y compris pour le sport et la culture.

DONT ACTE

1. **Délibération n° 54/2015: ZAC ARAGON – Approbation du protocole d'accord entre la ville de Villejuif, SADEV'94 et PROMOGENDRE et autorisation de signature (rapport n°15-06-213)**

Madame GANDAIS

Le 20 octobre 2011, le Conseil a décidé la création de la Zone d'Activité Concertée (ZAC) Aragon. La Société d'Aménagement et de Développement du Val-de-Marne (SADEV 94) avait été désignée aménageur le 15 décembre 2011, et le traité de concession avait été approuvé à la même date. À ce jour, la SADEV a acquis 18 300 m² de terrains, ainsi que plusieurs lots de copropriété, ce qui représente 66 % de la superficie totale des biens nécessaires à la mise en œuvre de la ZAC. La SADEV a engagé des discussions pour acquérir 8 600 m² de terrains. Jusqu'à présent, elle a conclu avec la société EXPANSIEL une promesse de vente concernant le lot B2 de la ZAC. Le permis de construire sur ce lot concerne un programme de 2 184 m² de surfaces de plancher de logements en accession sociale à la propriété. Le permis a été délivré le 19 août 2014. La commercialisation de ce programme de logements est en cours.

La SADEV a signé deux autres promesses de vente :

- La première, signée le 6 septembre 2013 avec les Nouveaux Constructeurs, concerne la cession d'un terrain d'une superficie de 14 919 m².
- La seconde, signée le 9 septembre 2013 avec Bouygues Immobilier, concerne la cession de terrains d'une superficie de 1 532 m², auxquels sont attachés 6 800 m² de surfaces de plancher constructibles.

Les élus de la nouvelle majorité se sont engagés à diminuer la programmation de cette ZAC. C'est pourquoi l'équipe municipale a souhaité retravailler les orientations générales du projet.

Il a été demandé à la SADEV de se rapprocher d'un promoteur-constructeur pour examiner des modalités juridiques, financières et opérationnelles dans un cadre partenarial, dans le but de mettre en œuvre un nouveau programme de construction. Sont concernés :

- 36 000 m² de surfaces de plancher de logements, qui s'ajoutent à l'îlot B2 en cours de construction par EXPANSIEL ;
- 32 000 m² de surfaces de plancher de bureaux ;
- 12 500 m² de surfaces de plancher d'activités hôtelières ;
- 3 100 m² de commerces.

Le total s'établit à environ 83 600 m² de surfaces de plancher, au lieu des 97 670 m² inscrits dans le traité de concession.

Depuis septembre 2014, des discussions ont été engagées pour mettre au point un protocole d'accord entre la ville, la SADEV et le promoteur-constructeur PROMOGENDRE. Le protocole que nous vous soumettons aujourd'hui a pour objet de formaliser un processus qui doit conduire la SADEV et PROMOGENDRE à conclure une promesse de vente concernant les lots A, B1, C, D, E, F et G, qui se trouvent dans le périmètre de la ZAC.

En ce qui concerne les engagements de la ville, le protocole prévoit que les meilleurs efforts seront consentis par la ville pour :

- approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision, avec lequel le programme de construction à réaliser sur les terrains de la ZAC sera compatible au plus tard le 31 décembre 2015 ;
- approuver le dossier de réalisation de la ZAC et son programme d'équipement public au plus tard le 30 octobre 2015 ;
- approuver l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC et signer celui-ci au plus tard le 30 octobre 2015 ;
- soumettre au Conseil municipal les décisions afférentes à la mise en œuvre de la procédure de sortie du domaine public d'une parcelle de 490 m² pour être aménagée en voie publique (rue de la Commune).

Il est rappelé que la ville a déjà décidé, lors du Conseil du 12 septembre 2013, du principe de la désaffectation et du déclassement de cette parcelle. Ils devront être confirmés par le Conseil après les mesures d'usage et notamment l'enquête publique et l'avis du Commissaire enquêteur.

Par ailleurs, il est convenu par ce protocole que la SADEV fera les meilleurs efforts pour résilier les promesses de vente conclues avec les Nouveaux Constructeurs et Bouygues Immobilier, au plus tard le 30 octobre 2015.

Ce rapport porte sur la signature du protocole d'accord. Mais il est aussi l'occasion de présenter au Conseil les nouvelles proportions de la ZAC.

Monsieur le Maire

Le périmètre de la ZAC reste inchangé. Nous avons travaillé pendant un an pour réviser cette opération. L'objectif recherché était de dédensifier la ZAC.

En matière de programmation, le contexte financier était très contraint, avec l'héritage de 18 millions d'euros de déficits et très peu de recettes.

Nous avons lancé les projets sur les 36 Prêt Social Location d'Accession (PSLA) rue de Rome. Les chantiers sont en cours de réalisation. Les hauteurs se limitent à R+2 (plus étage partiel).

Les permis des projets en R+12 sur le terrain Mollicone et des projets de bureau sur le site Électricité de France (EDF) ont été refusés. Monsieur LAFON avait posé une question à ce sujet en commission. Les services lui ont apporté une réponse après vérification auprès du cabinet d'avocat de la SADEV et notre service juridique. La ville n'a pas copie des promesses synallagmatiques de vente entre la SADEV et les sociétés Nouveaux Constructeurs et Bouygues Immobilier. Ces promesses relèvent de relations contractuelles entre l'aménageur et le promoteur dont la ville ne fait partie. Je ne peux donc pas accéder à votre demande sur ce point.

Concernant le travail sur les hauteurs îlot par îlot, nous avons obtenu une baisse générale des hauteurs de l'ensemble de l'opération. Sur l'îlot central du terrain EDF, les hauteurs maximales passeront de 40 mètres à 35 mètres pour les bureaux et à 30 mètres pour les logements. Au départ, l'opération portait sur plus de 100 000 m². Nous l'avons réduite à environ 90 000 m².

L'îlot le plus élevé sera en R+8, R+6, R+5 au niveau de l'angle entre la rue Lurçat et le boulevard Gorki. L'îlot le moins élevé sera en R+2, sur le terrain Mollicone, au lieu du R+12 initialement prévu.

Ces règles ne sont pas dérogatoires par rapport au PLU, car depuis la suppression des plans d'aménagement de zones des ZAC avec la loi SRU, les règles s'appliquant aux opérations d'urbanisme doivent impérativement être intégrées aux dispositions du droit commun des PLU.

La zone UAb du PLU intègre le triangle de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) dans l'attente d'un projet précis de la Société du Grand Paris (SGP) qui devrait être connu dans un an environ.

S'agissant de la part des logements sociaux, le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD) indique que les opérations contribueront pour leur part à l'objectif global de 25 % de logements sociaux dans la construction neuve.

Enfin, pour l'îlot EDF, un premier permis de construire sera déposé à l'automne et présenté à la population.

Je n'entre pas dans le détail de chaque îlot. Un PowerPoint sera transmis à l'ensemble des membres du Conseil la semaine prochaine.

Madame TAILLE-POLIAN

Pour commencer mon intervention, je voudrais vous rappeler les épisodes précédents et l'origine de ce projet. Par délibération du 25 octobre 2007, le Conseil municipal décidait la création d'un périmètre d'étude dit « EDF ». Cette décision faisait suite à l'annonce de la fermeture du site administratif d'EDF qui employait 300 salariés.

Le départ d'EDF représentait une perte de recettes fiscales d'environ 750 000 euros en 2008. Par délibération en novembre 2010, le Conseil municipal approuvait le principe d'une opération d'aménagement sur un périmètre pré-opérationnel « Aragon », puis créait la Zone d'aménagement concerté en octobre 2011. En décembre, la SADEV était désignée comme aménageur de la ZAC après une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'une commission spécifique où siégeaient des représentants de l'opposition municipale.

La programmation de cette opération répondait à deux objectifs pour la précédente majorité. Il s'agissait de se saisir de l'opportunité des projets de « super métro », tout en les confortant car ils n'étaient pas encore définitivement actés. A ce titre, la programmation prévoyait :

- de poursuivre la dynamique de développement économique de notre ville, rendue plus attractive depuis l'arrivée du LCL ;
- de répondre aux enjeux de la crise du logement en offrant du logement social, du logement en accession et du logement libre, afin de garantir que les futurs investissements publics de transports soient réalisés au bénéfice de tous.

En matière de développement économique tout d'abord, le projet prévoyait un important programme de locaux tertiaire, mais aussi 4 000 m² de locaux commerciaux ou non tertiaires de pieds d'immeuble. En matière d'habitat, il prévoyait 40 % de logements locatifs sociaux, 10 % de logements en accession sociale et 50 % de logements en accession privée à prix maîtrisé, pour une surface totale de 26 000 à 30 000 m².

Etait prévue aussi, dans le programme, la réalisation d'un hôtel de 120 chambres, aux normes nouvelles, pour une surface de 3 500 m², correspondant à l'activité actuelle du site, dans un souci de préservation de l'activité économique préexistante. S'ajoutait un équipement public de 170 m² qui se présentait sous la forme d'une crèche en pied d'immeuble, suite à une proposition des habitants. Par ailleurs, l'aménageur s'engageait à participer à hauteur de 1 320 000 euros HT à la construction de l'école des Réservoirs, prévue pour répondre aux besoins des futurs habitants. Depuis, cette recette importante pour la ville a été rayée d'un trait de plume dans le cadre de votre merveilleuse gestion.

Enfin, je rappelle que le risque était à la charge de l'aménageur. Le groupe socialiste avait apporté son soutien à ce projet pour :

- le développement du potentiel économique du site avec la réalisation d'immeubles tertiaires permettant le remplacement des pertes d'impôts économique liées au départ d'EDF et des offres des emplois accessibles par les transports en commun ;
- la construction de logements diversifiés afin d'augmenter l'offre de logements accessibles au plus grand nombre, avec la présence de locaux commerciaux en bas d'immeuble.

Par ailleurs, nous exigeons de nos partenaires que les travaux débutent par l'accueil des immeubles destinés à l'activité économique, afin de donner à la ville les moyens financiers d'accueillir des nouveaux habitants. Nous avons œuvré pour que la mixité sociale soit équilibrée à l'intérieur de chaque îlot, par une répartition des logements sociaux et en accession lot par lot, et non concentrée sur un seul immeuble de grande hauteur.

Quel projet nous proposez-vous aujourd'hui ? Nous avons une ZAC avec un aménageur, la SADEV, et un traité de concession attribué selon les règles des marchés publics, qui fixe le programme de cette ZAC ainsi que les relations juridiques et financières entre la ville et la SADEV. L'aménageur est tenu de mettre en œuvre cette programmation dans un périmètre divisé en lots et en respectant les règles d'urbanisme applicables dans cette zone du PLU.

La SADEV a travaillé et, comme le précise le rapport, elle a conclu avec la société EXPANSIEL, en 2013, une promesse de vente d'un terrain constituant le lot B2. Le permis de construire permettait la réalisation d'un programme de 2 184 m² de surface de plancher de logements en accession sociale. Ce permis a été délivré en août 2014, et confirmé en novembre de la même année. Le programme de logements est en cours de construction. Nous nous en félicitons.

La SADEV a également signé deux promesses de vente de terrains situés dans le périmètre de la ZAC :

- l'un avec les Nouveaux Constructeurs, portant sur la cession de terrains d'une superficie de 14 919 m², auxquels sont attachés 55 950 m² de surfaces de plancher ;
- l'autre avec la société Bouygues Immobilier, portant sur la cession de terrains d'une superficie de 1 523 m² auxquels sont attachés 6 800 m² de surface de plancher.

Nous apprenons, dans le protocole d'accord, que la ville a refusé les permis de construire correspondant à ces promesses de vente. Quelles en sont les raisons ? On pourrait légitimement penser que ces permis ont été refusés car ils contrevenaient à vos promesses électorales sur la hauteur des bâtiments. Or, compte tenu de vos propos, ces baisses de hauteurs sont très limitées. Nous notons la disparition de la crèche de 170 m², prévue en pied d'immeuble. Aucun équipement public n'est imposé dans le programme. Il n'est également plus question d'un fonds de concours pour financer l'école.

En revanche, nous voyons apparaître 12 500 m² de surfaces de plancher d'activités hôtelières et une réduction de la surface des bureaux. La modification la plus importante concerne donc la multiplication par trois et demi de la surface d'activités hôtelières.

Dans le protocole, il est indiqué que l'ensemble des lots sont réservés à la société PROMOGENDRE. On peut légitimement interpréter cet accord comme étant un contournement des textes législatifs et réglementaires, permettant d'affecter à un aménageur la concession d'aménagement d'une ZAC.

Qui sont ces nouveaux venus ? La société PROMOGENDRE a été créée le 9 janvier 2015, probablement pour les besoins de l'opération. Elle est représentée par Monsieur Yves JOUITTEAU et Monsieur Jean-Paul LEGENDRE. Le protocole évoque également la PROMO GERIM, représentée par Monsieur JOUITTEAU.

Pour modifier une ZAC dans le respect des règles, il existe deux possibilités :

- changer d'aménageur et confier une nouvelle programmation à un nouvel aménageur, ou faire l'aménagement en régie ;
- modifier la programmation par un avenant au traité de concession. Les nouveaux partenaires proposeraient alors leurs offres de construction immobilière, dans le cadre de l'équilibre financier de la ZAC.

Or il n'est pas prévu par les textes que la ville puisse imposer un ami promoteur-constructeur, car tel est le véritable objectif. L'ensemble des lots sont réservés pour ces nouveaux partenaires, sans appel d'offres ni mise en concurrence d'aucunes sortes. Que n'avons-nous pas entendu sur la SADEV ces dernières années. Les mises en concurrence étaient faussées. Pour éviter de telles accusations, vous avez choisi la simplicité et ne mettez personne en concurrence.

Nous n'avons a priori rien contre les sociétés LEGENDRE et PROMO GERIM. Cependant, il nous est donc demandé de décider d'un accord commercial sans éléments probants et sans aucune certitude ni appréciation du coût que ce protocole pourrait représenter pour la ville.

Qui sont ces nouveaux venus ? Il se trouve que PROMO GERIM est dirigée par un ami de Monsieur DASSAULT. Monsieur JOUITTEAU est en effet conseiller municipal UMP d'Étioles. Ses entreprises ont construit 800 logements à Corbeil-Essonnes. Nous sommes en droit de nous interroger sur les raisons de ce choix, alors qu'une mise en concurrence aurait pu être mise en place.

Le traité de concession nous a été transmis, mais s'agissant des deux promesses de vente, vous nous indiquez qu'elles ne peuvent pas nous être présentées au motif que la ville n'en a pas copie. Pourtant, elles sont intégrées dans le protocole. Nous devons donc en avoir connaissance.

A ce stade, nous ne pouvons pas apprécier la valeur de ces promesses de vente. Dans le même temps, vous nous demandez d'obliger la SADEV à les dénoncer. Sur quelle base vous reposez-vous ? Certains parleront de copinage, d'autres s'interrogeront. Nous demandons à connaître le contenu de ces permis de construire afin d'être en capacité de comprendre pourquoi la ville les a refusés.

Pour conclure, nous vous demandons avec force de retirer ce dossier, afin de nous transmettre les documents demandés par mail et aujourd'hui en séance. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article L.2121-13 du Code des collectivités locales, « *tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération* ». La jurisprudence du Conseil d'État indique qu'une délibération peut être frappée de nullité lorsque les documents demandés avant un Conseil municipal par des conseillers municipaux afin de statuer sur cette délibération ne sont pas fournis.

Nous vous demandons de reconsidérer votre démarche qui consiste à changer d'aménageur sans le dire, et surtout sans respecter la réglementation en vigueur sur les modalités de mise en concurrence, ce qui risque d'entraîner des suites juridiques compliquées. Je m'adresse solennellement aux conseillers municipaux de la majorité pour les alerter. En validant ce processus, vous validez une démarche juridiquement incertaine. Pour ma part, j'invite à s'abstenir ceux qui considèrent que ce que je viens d'évoquer n'est pas une vue de l'esprit mais une réalité incontournable.

Si ce rapport est maintenu, malgré ma demande de report, le groupe socialiste votera contre pour plusieurs raisons.

- Il n'est pas conforme aux intérêts de notre ville en ce qu'il réduit et retarde le développement économique attendu de cette opération.
- Il prévoit le développement d'un hôtel qui, comme par hasard, correspond au projet d'hôtel 4 étoiles porté par PROMOGENDRE. Ce projet ne correspond pas aux attentes des Villejuifois. Les activités hôtelières sont moins rémunératrices pour les collectivités que des activités tertiaires de développement économique.
- Il fait état de méthodes de travail et de choix de partenaires emprunts d'une grande opacité.

Nous vous demandons de retirer ce rapport.

Monsieur le Maire

Je rappelle que nous ne vous soumettons qu'un protocole. Ce rapport n'arrête pas la configuration du projet. Il ne vous est présenté qu'aujourd'hui, car il a nécessité un travail important mené avec la SADEV et ses avocats pour vérifier la conformité de cette opération.

Madame LEYDIER

La présentation de Madame TAILLE-POLIAN a permis à chacun de savoir quel était l'objet de ce dossier. Je voudrais revenir sur la société PROMOGENDRE. Il y a quelques mois, vous aviez déjà évoqué Jean-Paul LEGENDRE. Lors d'une réunion publique, vous aviez annoncé qu'il était prêt à mettre 18,6 millions d'euros sur la table. A de nombreuses reprises, vous avez affirmé que ce nouveau projet ne coûterait rien à la ville. Or ce protocole contient des zones d'incertitudes, notamment en page 6, où il est écrit : « *Toutes indemnités qui seraient dues par elle au titre de ces résiliations seront imputées en charge au bilan financier de la concession d'aménagement qui la lie à la ville.* » Cette phrase m'inquiète. Le Parti de Gauche demande également le retrait de ce rapport. S'il ne l'est pas, nous voterons contre.

Madame DA SILVA PEREIRA

Je voudrais à nouveau dénoncer le manque de transparence dans ce dossier. Vous aviez évoqué en commission qu'une réunion avec une association s'était tenue. Nous devons assister aux réunions publiques pour obtenir des informations. Or elles changent en fonction des réunions. Avant le 1^{er} janvier, vous aviez évoqué la proposition de cette nouvelle entreprise qui pouvait reprendre l'aménagement avec 18 millions d'euros.

Certes, les documents apportent des précisions îlot par îlot, mais le compte n'y est pas. La partie du protocole portant sur les droits à construire, en page 8, est vide. Vous venez d'indiquer en séance qu'ils ont été réduits de 20 %, mais le protocole n'apporte aucune précision. La partie concernant la précommercialisation est également vide. Qu'envisagez-vous ?

Vous parlez de la répartition des logements. Or nous ne disposons d'aucun élément. Qu'en est-il du respect du PLU et de la loi Relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) ?

Nous sommes demandeurs d'un programme détaillé avec les hauteurs, îlot par îlot. Selon le PLU dont nous allons parler ultérieurement, cette opération se situe en zone UAb. Potentiellement, les constructions pourraient atteindre 21 mètres, mais nous souhaitons connaître la répartition par îlot.

Nous observons plusieurs incohérences, y compris par rapport aux politiques que vous affichez, comme dans le PLU. Nous ne disposons d'aucune précision sur les 25 % de logements sociaux. Vous parlez de développement économique. Or les surfaces dédiées aux activités économiques vont passer de 56 000 m² à 32 000 m². La zone de commerce diminue également. La notion d'artisanat disparaît totalement.

Vous êtes incohérents sur la typologie des logements. Vous dites avec justesse qu'il manque des grands logements à Villejuif. Or le protocole prévoit seulement 10 % de T4 et plus, contre 45 % de studios et de T2. Je me demande si votre objectif n'est pas de privilégier des défiscalisations d'amis ou de futurs propriétaires, au lieu de répondre aux besoins de Villejuifois.

Je m'interroge également sur la disparition des équipements publics, pourtant revendiqués par les habitants et les riverains. Envisagez-vous de les remplacer par des équipements privés, comme dans le cas des crèches ? Le fonds de concours comportera-t-il des équipements publics ?

Je pointe votre inconséquence par rapport à vos promesses électorales et quant au positionnement des nouveaux membres de la majorité. Ils avaient voté contre ce programme ou s'étaient abstenus car ils voulaient un changement de périmètre de la ZAC. Or celui-ci ne sera pas modifié. Les expropriations seront maintenues. Le triangle Gorki-Aragon n'est pas remis en cause. Nous pouvons en conclure que l'hôtel sera démoli, n'en déplaise à Madame CASEL qui s'y opposait.

Vous mettez en avant une baisse de la densification. Pour notre part, nous en déduisons l'inverse. Les constructions seront moins hautes, mais le programme sera certainement plus dense, car il comportera moins d'espaces publics au sol et moins d'espaces verts, alors que notre projet en prévoyait 2 500 m².

Quelles seront les conséquences si l'une des trois conditions suspensives n'est pas remplie ?

Puisque vous prévoyez un changement de programme, nous exigeons une enquête publique et une concertation en vue d'une déclaration d'utilité publique. La concertation devra être menée bien au-delà du quartier concerné car ce projet intéresse de nombreux Villejuifois, compte tenu de sa dimension et de l'arrivée du métro. Je rappelle que ce territoire a été identifié par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). Ce document s'impose à nous.

Je souscris à la demande de Mesdames LEYDIER et TAILLE-POLIAN de retrait de ce rapport.

Le Groupe Communiste Citoyens Front de Gauche votera contre ce rapport.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que ce rapport concerne un protocole, et non pas un dossier de réalisation. Lorsque nous serons en phase d'établir le dossier de réalisation, nous organiserons une réunion avec PROMOGENDRE. Vous serez associés à cette réunion.

Monsieur LIPIETZ

Les membres de mon groupe qui sont impliqués dans une association ne prendront pas part au vote.

Nous nous réjouissons de la large prise en compte de la demande de la population. La révolte contre cette ZAC est l'un des principaux facteurs du changement de majorité. Le bureau de vote concerné a donné 300 des 800 voix de majorité à l'Union Citoyenne.

Plusieurs objectifs pour lesquels les habitants s'étaient mobilisés sont respectés. La tour Mollicone ne verra pas le jour. Le volume total des constructions est largement réduit, tout comme les hauteurs. Celles-ci vont respecter le nouveau PLU. Je rappelle à l'ancienne majorité qu'il n'existe plus de plan de Zone a Défense (ZAD). Chaque ZAC obéit au PLU. Villejuif est partie prenante à cet accord car un promoteur achète un terrain à l'aménageur (la SADEV), en fonction d'un certain PLU, dont il admet qu'il est compatible avec le programme qu'il compte réaliser. Dans le cadre de cet accord tripartite, nous nous engageons à adopter le PLU, qui précise ce que le promoteur a le droit de faire dans ce secteur.

Cette réduction massive de la densité est conforme à la demande des habitants. Le bulletin de liaison de France Nature Environnement Ile-de-France reflète combien les Franciliens sont révoltés vis-à-vis des ZAC qui sont réalisées contre la volonté des habitants. La démocratie fonctionne encore à l'échelle municipale. Cette volonté se traduit par l'adaptation de ces ZAC au PLU que nous appelons à voter.

Les habitants sont-ils entièrement satisfaits ? L'un des points de la contestation concernait les expropriations. Avec la disparition de la déclaration d'utilité publique, il n'y aura plus d'expropriation possible. Cependant, ce processus n'est pas irréversible. Notre groupe regrette que ce protocole ne précise pas explicitement que les expropriations sont définitivement abandonnées dans le secteur dit du « triangle des expropriés ». Il est possible de trouver des arrangements pour maintenir les habitants soit sur place, soit à l'intérieur de l'îlot B1.

Vous avez pu constater, avec l'exemple d'EXPANSIEL, que nous n'avons aucun préjugé vis-à-vis de la SADEV. Elle a porté un très beau projet d'immeuble en accession à la propriété, dont nous avons fait la publicité y compris dans le journal de la ville.

Nous voterons pour ce rapport.

Monsieur LAFON

Monsieur LIPIETZ, les ZAC s'intégraient déjà dans le PLU auparavant.

Vous avez parlé d'une baisse de densification. Les surfaces de plancher de la ZAC étaient comprises dans une fourchette entre 89 000 à 97 000 m². Le nouveau programme porte sur 85 000 m², soit une baisse de 4 % par rapport au bas de la fourchette.

Les attributions de ZAC relèvent du droit. Vous dites que les avocats ont fait leur travail. Le droit s'appliquera. Vous prétendez que ces promoteurs sont parfaits. Vous avez décidé de densifier le programme hôtelier, qui passe de 3 500 m² à 12 000 m². PROMOGERIM et LEGENDRE viennent de créer la société SUITCASE. Celle-ci vient de lancer des hôtels 4 étoiles, ce qui correspond exactement au nouveau projet. Il convenait donc de défaire ce qui était prévu pour le refaire avec d'autres acteurs. Cette démarche ne concerne que la SADEV. Or, avec le protocole, vous faites entrer la ville dans ces décisions. Vous demandez à la SADEV de supprimer une promesse de vente. Si vous le voulez, vous pouvez modifier le traité de concession par un avenant. En modifiant le traité de concession, le risque qui était porté par la SADEV va désormais peser sur la ville.

Vous arrivez à imposer une société sans appel d'offres. Vous faites une manipulation juridique. Nous verrons bien si elle est juste.

Madame CORDILLOT

Je veux m'insurger en faux contre des informations projetées en séance, et contre des propos tenu par Monsieur le Maire.

Dans un slide, il était écrit : « *100 000 m² avant, 80 000 m² après* ». Or, en réalité, l'ancien projet portait sur 90 000 m² contre 85 700 m² pour le projet actuel, soit une baisse de 4 000 m². Vous affichez la volonté de diminuer les hauteurs. C'est pourquoi nous craignons une réduction des espaces publics, et en particulier des espaces verts, dont il n'est plus question dans le protocole.

Par ailleurs, vous avez indiqué que la ZAC était en déficit de 18 millions d'euros. Je m'insurge contre de tels mensonges. La ZAC était équilibrée. La ville s'exposait à dépenser 18 millions d'euros si elle dénonçait la convention d'aménagement, afin de compenser le préjudice de l'aménageur lié aux terrains déjà acquis, aux permis de construire accordés et aux promesses de vente déjà signées.

Monsieur LIPIETZ se réjouit de l'abandon des expropriations. Le seul document annexé au traité de concession détaille justement la liste des parcelles qui doivent être acquises par la SADEV. Si les occupants actuels ne veulent pas quitter leur logement, comment la SADEV pourra-t-elle acquérir ces parcelles autrement que par une procédure d'expropriation ?

Quelqu'un qui porte un projet politique doit être capable d'en débattre, sans utiliser de faux arguments qui ne résistent pas à l'épreuve des faits. Une telle démarche est malhonnête.

Monsieur OBADIA

Madame CORDILLOT, vous vous êtes mis à dos la population sur ce projet. Il était mal ficelé, mal organisé. Il allait entraîner une densification majeure. Notre projet va réduire les surfaces de 20 %. Il a été co-construit avec les riverains. Nous l'avons modifié pour tenir compte des discussions avec les habitants. Ce projet a été organisé en concertation. C'est pourquoi il fonctionne.

Madame CASEL

Je suis contre les démolitions par principe, même si parfois elles sont nécessaires. Ce projet me paraît excellent. Il ne prévoit plus d'immeuble de 12 étages à proximité de l'école. De plus, contrairement à ce que vous pensez, beaucoup de Villejuifois se réjouiront que la ville accueille un hôtel 4 étoiles. Certes, ils ne l'utiliseront pas, mais cet hôtel générera des emplois. Les clients pourront soutenir l'activité des commerces de la ville. Les Villejuifois se réjouiront de la construction d'un bel immeuble. Ne soyez pas choqués. Ce projet est bien meilleur qu'auparavant. Si la situation financière de la ville dont nous héritons avait été meilleure, nous aurions pu apporter d'autres améliorations.

Monsieur le Maire

Je remercie Monsieur OBADIA d'avoir évoqué notre nouvelle démarche de co-construction.

Monsieur BOUNEGTA

L'ancien projet était démesuré, tandis que le nouveau est à taille humaine.

ADOPTION, A LA MAJORITE

*10 CONTRE (MM. GIRARD, LAFON, Mme TAILLE-POLIAN,
Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA,
M. BULCOURT, Mmes LEYDIER avec mandat, KADRI)
Mmes LAMBERT-DAUVERGNE et HAMIDI ne prennent pas part au vote*

2. Délibération n°55/2015: Approbation du bilan de la concertation préalable sur le Plan local d'urbanisme - Juin 2014 à juin 2015 (rapport n°15-06-211)

Monsieur le Maire

Je vais proposer une suspension de séance pour permettre au cabinet de présenter ce dossier. Ensuite, Madame GANDAIS vous exposera le contenu de la délibération.

Madame GANDAIS

Le cabinet présentera à la fois le bilan de la consultation préalable et les évolutions du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les rapports seront ensuite examinés séparément.

➤ *La séance est suspendue de 20h30 à 20h55.*

Madame GANDAIS

Je commence par remercier très vivement le bureau d'étude Ville Ouverte et Monsieur LERAYS de sa présentation. La qualité de cette concertation préalable est due à l'implication totale du bureau d'étude. Vous avez reçu un document contenant à la fois le PLU et tous les éléments de la concertation préalable.

Le 13 juin 2014, le Conseil a décidé d'engager une révision du PLU. Les modalités de la concertation avaient été fixées de la manière suivante :

- une ou plusieurs expositions sur le PLU ;
- une ou plusieurs publications adressées aux Villejuifois portant sur l'objet du PLU, notamment dans le journal et sur le site Internet de la ville ;
- plusieurs réunions publiques généralistes et thématiques, s'appuyant sur des rencontres de proximité.

Il vous est proposé une synthèse qui présente, d'une part, un état des lieux factuel de la concertation et, d'autre part, les différents thèmes abordés lors des réunions thématiques avec la population, ainsi que les éléments qui ont fait infléchir le document.

La première phase de la concertation qui visait à présenter un diagnostic et à proposer des éléments pour le PADD, a eu lieu du 5 novembre au 12 décembre 2014, lors de huit réunions publiques dans les différents quartiers : les Guipons, les Monts Cuchets, les Quartiers Sud, les Hautes Bruyères, le Lion d'Or, Eluard, Pasteur et Centre-ville. Plus de 800 Villejuifois ont participé à ces ateliers.

Une réunion plénière de restitution de cette première phase de concertation s'est tenue le 21 janvier, rassemblant 90 participants.

Le PADD a été débattu lors du Conseil du 27 mars, en préalable à la suite de la concertation.

La seconde phase de la concertation, qui portait sur la déclinaison concrète du PADD sur le zonage et le règlement à la parcelle, s'est déroulée du 8 avril au 6 mai, à travers quatre réunions de proximité dans les quartiers Centre-ville/Lion d'Or, Les Hautes Bruyères/Monts Cuchets, Quartiers Sud/Eluard, Quartiers Nord/Guipons-Pasteur.

Ces réunions ont été enrichies de cinq réunions thématiques portant sur :

- la place des femmes dans l'espace public ;
- la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil ;
- l'environnement et les espaces verts ;
- les circulations actives et les déplacements ;
- le centre-ville.

Pour chacun de ces ateliers, nous avons dénombré une trentaine de participants. Plus de 200 habitants ont participé aux réunions de quartiers sur le règlement.

La réunion plénière de restitution de cette seconde phase de concertation a, quant à elle, rassemblé 120 personnes le 27 mai.

Par ailleurs, sur le plan de la communication, un nombre important de documents ont été produits :

- neuf dossiers dans *VNV* ;
- 14 comptes rendus du bureau d'étude publiés sur le site Internet de la ville, ainsi que les réponses de la municipalité aux questions des riverains ;
- mise en place d'une adresse électronique dédiée ;
- six communiqués de presse ;
- huit articles d'information dans *Le Parisien* ;
- une exposition des grandes orientations du PLU sous la forme de quatre affiches dans la galerie latérale de la mairie.

En outre, quatre comités de pilotage politique se sont tenus, réunissant élus, représentants de l'administration et le bureau d'étude.

Enfin, deux réunions avec les Personnes publiques associées ont été organisées :

- le 9 janvier 2015 : présentation du diagnostic ;
- le 3 juin 2015 : présentation du projet de règlement et de zonage.

Monsieur LERAYS a résumé les thèmes et éléments abordés, ainsi que les points qui ont infléchi le document lors des phases de concertation. Je n'y reviendrai pas.

Par rapport au PLU précédent, et suite aux nombreuses remarques écrites transmises lors de l'enquête publique qui avait précédé son adoption, il était apparu que les questions économiques et les problématiques des équipements n'étaient pas suffisamment traitées. Il s'agissait notamment des moyens mis en œuvre pour assurer le développement économique et l'emploi et pour garantir l'adéquation entre la croissance démographique et les équipements nouveaux, en particulier les écoles et les crèches, mais aussi les équipements sportifs et culturels. Ces deux derniers points ont été renforcés pour mettre en avant l'attractivité de la ville dans le PLU que nous allons vous proposer d'approuver.

Si ce nouveau document est en partie issu de l'ancien, il a été adapté non seulement en fonction des grandes orientations politiques de cette nouvelle municipalité, mais aussi pour tenir compte des nouvelles orientations de la loi ALUR et des avis et des souhaits de la population.

Il vous est proposé d'approuver le bilan de la concertation préalable, avant de passer à l'approbation du PLU lui-même.

Madame CORDILLOT

Je précise au préalable que mon intervention portera sur les rapports n° 211 et 212.

Je vais commencer mon propos en revenant sur la fin de l'intervention de Madame GANDAIS. Je ferai systématiquement référence au document, en citant des extraits des documents que nous avons fini par obtenir.

Dans la note de synthèse du bilan de la concertation, il est écrit en page 3 que par rapport au PLU précédent et les très nombreuses remarques qu'il avait occasionnées, *« il est tout d'abord apparu que les questions économiques et les problématiques des équipements n'étaient pas suffisamment traitées. Il s'agissait notamment de moyens mis en œuvre pour assurer le développement économique et l'emploi pour garantir l'adéquation entre croissance démographique et équipements nouveaux, en particulier écoles et crèches, mais aussi équipements sportifs et culturels. Ces deux derniers points ont été renforcés. »*

Cette affirmation du bilan de concertation ne trouve aucune concrétisation dans le projet de PLU qui nous est soumis. La zone UE est moins importante que dans le PLU précédent. Elle passe de 92,3 ha à 88,5 ha, alors même que dans le précédent PLU, la partie de Campus Grand Parc n'était pas intégrée. Je précise qu'une grande partie de Campus Grand Parc et du périmètre du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) de Robert Lebon n'était pas fixée car nous avions pris l'engagement que les règles d'urbanisme de ces secteurs ne seraient arrêtées qu'après une large concertation. Or vous nous proposez ce soir de les arrêter sans que cette large concertation n'ait eu lieu ni sur Campus Grand Parc, ni sur le PNRU Robert Lebon. Le projet d'aménagement s'est décidé sans les habitants.

Les zones A et B permettent, elles aussi, de développer des activités économiques. Mais comment vous croire sur parole quand vous diminuez les surfaces d'activités économiques dans la ZAC Aragon. Ces réductions seront à peine compensées par une prévision dans le périmètre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Nombre des élus de votre Union Citoyenne se sont battus contre tous les projets économiques qui ont permis que nos bases économiques aient considérablement augmenté.

Quant aux équipements publics, il suffit de consulter la liste des emplacements réservés pour constater qu'à part l'école des Réservoirs, prévue à l'ancien PLU, il ne figure aucun emplacement réservé pour un équipement scolaire (hors ZAC Campus Grand Parc), alors même que les règles proposées dans la zone UC vont permettre la multiplication des extensions dans le diffus. De nombreux projets en zones UB ou UA vont conduire à une augmentation de la population, que vous avez chiffrée à 65 000 habitants, contre 56 000 actuellement.

Les documents évoquent la production de 6 500 logements. A raison des ratios de 0,3 enfant par logement, ratios qui figurent dans les PUP, on peut déduire que 1 950 enfants vont ainsi devoir être scolarisés, soit 78 classes de 25 élèves. Campus Grand Parc prévoit 30 classes, tandis que le site les Réservoirs devrait en accueillir 17, soit un total de 47 classes. Il manque donc au bas mot une trentaine de classes.

Sans emplacement réservé, il sera bien difficile demain de trouver des terrains pour réaliser les équipements publics, écoles ou équipements sportifs et culturels. Votre objectif serait-il de laisser faire l'initiative privée dans ce domaine également, à l'image de vos projets pour les crèches ?

La mise en zone N du grand terrain appartenant au Syndicat intercommunal pour l'extension du lycée Darius Milhaud, qui, je l'apprends ce soir, permettra la réalisation d'un centre équestre privé je suppose, met à néant le projet travaillé avec les clubs sportifs de Kremlin-Bicêtre, Arcueil, Gentilly et Villejuif. Celui-ci portait sur la réhabilitation du gymnase des Olympiades et l'extension du plateau sportif sur le terrain attenant pour la création d'un terrain de football homologué et d'une salle de futsal. Ni le syndicat ni les sportifs n'en ont été informés, transparence oblige. L'inscription de secteurs en zone N est-elle la solution la plus judicieuse, alors que ce secteur est peu dense, essentiellement pavillonnaire et qu'il comporte déjà le parc des Hautes Bruyères et du 8 mai 1945, les deux plus grands espaces verts de Villejuif. La seule continuité de la coulée verte que le Maire d'Arcueil était prêt à accueillir sur la partie du terrain située sur sa commune pourrait être une alternative. Il faudrait imaginer d'autres propositions de classement en zone N.

Laisser faire l'initiative privée devient décidément une ligne de force du nouveau projet de PLU. Il vient modifier la ville dans le sens des intérêts du monde de la finance, à l'encontre de l'intérêt général et d'une vision solidaire de la construction de la ville sur la ville. Le changement de la population se traduit par le PADD adopté par votre majorité qui décide de limiter le pourcentage de logements sociaux à 25 %. Or cet objectif ne transparaît pas dans la production de logements ni dans le projet de PNRU, ni dans la ZAC Aragon, d'après les réponses fuyantes apportées en deuxième commission et confirmé par le maire ce soir.

Je ne trouve pas dans le bilan de cette concertation l'expression, pourtant entendue lors de plusieurs réunions, de l'attente impérieuse d'un logement social pour certaines familles. La sincérité et la transparence auraient voulu que ce point soit mentionné. Décidément, la transparence n'est pas au rendez-vous.

Nous avons participé, à une ou deux exceptions près, à toutes les réunions, du moins celles qui ont été portées à notre connaissance, ce qui ne fut pas le cas pour la ZAC Aragon. Lors de chacune d'elles, les règles de hauteur et d'emprise au sol ont été présentées. L'argument principal consistait à dire qu'aucune hauteur n'excéderait 21 mètres, en précisant que Campus Grand Parc, Aragon et PNRU 2 feraient l'objet d'un examen particulier et bénéficieraient d'un traitement dérogatoire, mais sans aucune précisions.

Or il nous faut lire dans le détail les documents pour découvrir que les zones dérogatoires à ce droit commun concernent en réalité de nombreuses exceptions :

- En UAa, emprises au sol non réglementées, hauteur 40 mètres, et 50 mètres dans un rayon de 500 m² d'une gare.
- En UAb, emprises au sol non réglementées, logement 30 mètres, bureaux 35 mètres.
- De plus, la zone UA passe de 109 ha soit 20,53% à 124,4 ha soit 23,43%.
- En UBb, la hauteur est portée à 25 mètres.

Nous ne sommes pas opposés à de telles hauteurs mais il est choquant de ne pas en avoir fait état lors des rencontres avec les populations. Elles vont à l'encontre de toutes les promesses faites pour flatter votre électorat. Il nous a fallu beaucoup de perspicacité pour obtenir que ces éléments importants soient portés à la connaissance des élus dans la note de synthèse. Ce malencontreux oubli s'apparente à un mensonge par omission, d'autant qu'il n'était pas prévu de nous remettre les documents sur papier, pourtant indispensables à une bonne appropriation, ce qui constitue une limitation et une atteinte du droit à l'information des élus.

Lors des mêmes réunions de concertation, la présentation commençait invariablement par les raisons qui avaient conduit au lancement de cette procédure. Certes, la diminution du pourcentage de logements sociaux était effleurée, mais peu affirmée. En revanche, la nécessité de tenir compte des nouvelles orientations de la loi ALUR a souvent été soulignée. Deux aspects importants ont été rappelés :

- la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) en zone UC ;
- l'obligation de prévoir du stationnement.

Tout d'abord, la zone UC (pavillons) passe de 178,1 ha (33,35%) à 168 ha (31,65%). Nous sommes donc loin du strict maintien des surfaces concernées. S'agissant du stationnement, les règles sont très volontaristes. Elles visent à réduire la place de la voiture. Elles vont jusqu'à abaisser les places à prévoir dans les bâtiments situés à une distance inférieure à 500 mètres d'une gare. Sur ce point, j'aurais souhaité que des cartes nous soient présentées. Nous aurions ainsi pu constater que la grande majorité de la superficie de Villejuif était concernée, compte tenu de l'emplacement des quatre stations de métro. Il est proposé de passer à 0,50 place de parking par logement aidé, et à 0,85 place pour les autres types de logements, au-delà de 500 m une place minimum pour 100 m² bâti et pour les bureaux une place pour 90 m² ou 70 m² suivant les distances.

Vouloir réduire la place de la voiture à ce point, avec des emplacements de stationnement très limités, va conduire à reporter sur la voie publique le stationnement, faute de proposer un parking public, comme nous le laissait pourtant croire la cartographie de la première série de réunions et alors que le diagnostic fait état d'un déficit de près de 4 000 places privatives aujourd'hui, et de 7 500 en 2020.

Nous avons mis en regard le document réglementaire avec les grands objectifs affichés. Il s'avère que nombre d'entre eux procèdent de l'affichage politique et ne trouvent aucune concrétisation matérielle. Je me propose de les passer en revue.

- **« Renforcer l'attractivité et le dynamisme avec un effort soutenu de l'activité économique et de la recherche »**

Il nous faut répondre aux grands enjeux métropolitains. Campus Grand Parc comme Aragon sont mentionnés, mais ces projets avaient été lancés bien avant l'élaboration de ce PLU.

L'équilibre habitat/emploi comme la mixité des fonctions figuraient déjà dans le précédent PLU et figurent dans le Contrat du Développement Territorial (CDT). Ce PLU n'apporte donc aucune nouveauté, si ce n'est le transfert de 10 000 m² économiques dans le PNRU 2, sachant que le précédent PLU ne l'interdisait pas.

- **« Développer un accueil de tissus économiques diversifiés »**
Vous ne proposez aucune nouveauté, en dehors du fait qu'il n'est plus jamais question de l'artisanat, une dimension pourtant très importante dans notre ville.
- **« Favoriser la diversité : la mixité sociale et générationnelle plus équilibrée »**
Assurer le parcours résidentiel est votre leitmotiv. Il faut maintenir l'effort de construction. La réaffirmation de la mixité sociale se traduit par une diminution à 25 % du nombre de logements sociaux auxquels pourtant 70 % des ménages peuvent prétendre compte tenu de leurs revenus.

Comment assurer le parcours résidentiel pour tous sans logements accessibles au plus grand nombre ? La notion de « zone de mixité sociale » se limite à la zone UA, alors que la conception précédente touchait un plus grand nombre de périmètre et obligeait à introduire du logement social dans les secteurs où ils n'existaient pas et à introduire du logement diversifié là où le logement social était massivement présent.

En ce qui concerne l'objectif d'accorder les équipements à la croissance démographique, j'ai déjà démontré que le PLU n'en offre pas la possibilité, sauf à réaliser des équipements privés. Derrière l'affichage, une ville ségréguée se dessine.

- **« Faire de Villejuif une ville durable :**
 - **Développer l'énergie locale et les économies d'énergie**
 - **Reconquérir l'espace public au bénéfice de tous**
 - **Lutter contre les nuisances et les pollutions**
 - **Un plan vert pour Villejuif »**

Si l'on peut noter l'intérêt du plan vélo, votre projet compte peu d'éléments nouveaux concernant cet objectif de ville durable qui est, pour l'essentiel, une reprise de l'ancien PLU, et dont on sait que l'avancée se fera au rythme des moyens dégagés.

- **« Un développement urbain maîtrisé et harmonieux : favoriser l'architecture innovante et respectueuse du cadre de vie »**

Cet objectif se résume à la baisse des hauteurs. Il existe un risque d'empiéter sur les espaces publics qui, dans les quartiers, sont des espaces de rencontre, du fait de la production soutenue de 6 500 logements.

Les règles d'épannelage, déjà présentes pour partie dans le précédent PLU, ont été confirmées. Nous en prenons acte.

- « *Préserver l'identité de Villejuif :*
 - *Une écriture architecturale à hauteur des enjeux métropolitains*
 - *Améliorer l'identité de Villejuif en appui sur le patrimoine existant et maîtriser l'évolution des quartiers*
 - *Concilier densité urbaine et préservation du cadre de vie agréable »*

On ne peut que s'étonner des propositions faites. Le patrimoine existant concerne à la fois les bâtiments remarquables, témoins des différentes périodes et étapes de construction de notre ville, du bourg rural en passant par les premiers lotissements ouvriers, ainsi que le logement social et les équipements publics, souvent objets d'innovation en termes architecturaux. Or la liste des bâtiments remarquables passe de 69 à 31. Tous les bâtiments témoignant du passé rural et agricole de Villejuif ont ainsi été retirés de cette liste, tout comme les cités-jardins du début du XX^{ème} siècle. Ce choix témoigne de la négation d'étapes importantes de la construction de notre ville et sans doute plus prosaïquement de la volonté de libérer le marché immobilier, en particulier dans le centre-ville. La situation est identique dans le PNRU 2, où votre parti pris va conduire à des démolitions massives du parc social.

Par ailleurs, comment admettre que les pavillons en meulière situés avenue de la République, face à l'hôpital Paul Guiraud, deviennent la proie des promoteurs ?

Enfin, comment ne pas souligner la suppression de l'emplacement réservé pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage, obligation rendue légale ? Que n'avions-nous pas entendu de la part de certains élus, aujourd'hui membres de l'exécutif sur cette obligation ?

Ainsi, ce document dessine une ville qui exclut, qui favorise l'intérêt individuel ou privé, au détriment de l'intérêt du plus grand nombre et de l'intérêt général. Les élus Front de Gauche Communistes et Citoyens voteront contre ces deux rapports.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous prenons acte de ce bilan. Un certain nombre de réunions se sont effectivement tenues. Elles ont donné lieu à la mobilisation de certains Villejuifois. Vous annoncez le nombre de 800 participants. Nous avons également participé à ces réunions. Nous pouvons convenir que vous avez débattu avec vos électeurs. Des personnes se sont fortement mobilisées au moment de l'élection municipale, notamment au sujet de la préservation des quartiers pavillonnaires. Vous avez construit votre PLU autour de cette problématique, en les protégeant davantage et en essayant d'empêcher la construction de petits immeubles collectifs.

S'agissant de cette concertation, certains groupes politiques s'étaient positionnés comme les chantres d'une concertation renouvelée et dynamique, qui allait attirer de nouveaux publics. Force est de constater que des réunions se sont tenues et des articles sont parus. Mais cette concertation a été menée tambour battant, car vous souhaitiez aboutir rapidement.

L'effort a été très relatif pour que d'autres personnes puissent participer. Dans ce type de concertation, des questions relatives à la vie quotidienne ont souvent été abordées. Compte tenu des engagements pris pour le renouvellement de la démocratie et au regard de la manière traditionnelle dont vous avez mené cette concertation, nous voterons contre.

Monsieur OBADIA

Je tiens à féliciter Madame CORDILLOT. Vous êtes une experte en technique de manipulation politique. Vous dites qu'il n'y aurait pas eu assez de concertation.

Madame CORDILLOT

Je n'ai jamais dit cela !

Monsieur OBADIA

Il y a quelques années, lorsque vous étiez Maire, un immeuble a été construit rue Guy Môquet en l'absence de toute concertation. Pas un seul riverain n'avait été associé. Vous êtes donc mal placée pour nous donner des leçons.

Quant à Madame TAILLE-POLIAN, vous donnez l'impression de comptabiliser les participants comme lors d'une manifestation. Ce PLU a été révisé de manière co-construite, grâce à une large participation de la population. Des réunions ont été organisées dans tous les secteurs de la ville. Des gens ont pu nous soumettre leurs remarques par écrit.

Cette large concertation se poursuit. Nous allons continuer à travailler pour la population et avec la population.

Monsieur le Maire

En matière de concertation, nous avons établi un nouveau fonctionnement. Pour les projets que nous lançons, avant toute signature d'un permis de construire, nous organisons une réunion avec les riverains.

Monsieur CARVALHO

Une étude de stationnement sera réalisée à partir de juillet. Je suis étonné d'entendre Madame CORDILLOT critiquer les nouvelles règles imposées par l'Etat autour des gares. Nous devons les respecter. Il est logique que l'on cherche à réduire l'utilisation des voitures autour des gares. Néanmoins, les habitants doivent pouvoir stationner.

Comment ces questions étaient-elles gérées auparavant ? Parfois, l'ancienne majorité laissait construire des bâtiments sans respecter le minimum de places de stationnement réglementaire. Par exemple, sur la RD7, à l'angle de la rue Barbusse, une résidence étudiante a été construite. Vous l'ignorez peut-être, mais les étudiants utilisent leur propre voiture, ce qui pose un certain nombre de problèmes. Je pourrais aussi parler des maisons qui ont été construites au cours des derniers mandats sans permis de construire.

Selon l'INSEE, 15 000 véhicules sont immatriculés à Villejuif. Or la ville ne compte que 1 800 places réglementées. Grâce à notre étude, nous allons mettre de l'ordre dans ce dossier. Nous apporterons des solutions pour corriger les erreurs du passé.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Je voudrais défendre le projet de centre équestre, d'autant plus qu'il devrait remplacer un terrain de football et d'une salle de futsal, qui existent déjà par ailleurs. Les personnes qui s'intéressent à l'égalité hommes-femmes savent que les villes engagent plus de dépenses pour des sports pratiqués par les hommes. Or les femmes apprécient particulièrement les centres équestres. Ce projet contribuera donc à rétablir l'équilibre en partie. De plus, les enfants des écoles auront aussi leur place dans ce centre équestre.

Monsieur DUCELLIER

Je me félicite que vous vous préoccupiez du développement économique. Ce sujet figure bien parmi nos priorités, non seulement pour le tertiaire, mais aussi pour l'artisanat. Nous examinons plusieurs projets qui, je l'espère, verront le jour dans les années à venir. Par ailleurs, les hôtels représenteront une source d'emploi, notamment pour les Villejuifois.

Monsieur BOUNEGTA

L'ancienne majorité avait pour habitude de décider seule et de concerter dans un second temps. Nous n'avons pas le même objectif. Nous avons organisé des réunions publiques et nous avons laissé la population s'exprimer. Nous l'avons écoutée avant de prendre nos décisions.

Monsieur LIPIETZ

Je vais intervenir sur les rapports n° 211 et 2012. Je me félicite de la nouvelle vague de concertation qui a impliqué de nombreux participants. On peut toujours prétendre que les électeurs de la nouvelle majorité se sont plus mobilisés que d'autres. Néanmoins la concertation a bien eu lieu. Tous ceux qui voulaient s'exprimer ont eu l'occasion de le faire. Les réunions étaient très bien annoncées. Je ne comprends pas la critique de Madame TAILLE-POLIAN.

La concertation a été bien répercutée dans le PADD, mais la question de fond est de savoir si le règlement qui en découle est fidèle au PADD. Notre réponse est plus mitigée. Nous nous réjouissons que la concertation du PLU se poursuive.

Nous notons un certain nombre de points positifs. Le rééquilibrage et la mixité sociale nous satisfont. Les habitants des Quartiers Sud ont encore récemment exprimé leur volonté de changement dans ce domaine. Le PLU porte un vrai effort de mixité sociale qui est voulue par les habitants.

Nous nous félicitons de l'importance donnée à la résilience de la ville face aux crises écologiques en développement. Ce point a largement été développé par rapport au PLU actuel. Une grande importance est accordée à la géothermie dans le PADD. Or elle disparaît totalement dans le PLU. Je vais vous expliquer cette différence. Nous avons discuté avec le Syndicat intercommunal de la géothermie, qui nous a clairement indiqué que la géothermie ne pouvait pas alimenter la totalité de Villejuif. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir au PLU des obligations de branchement.

J'en viens maintenant à exprimer notre déception, voire un certain mécontentement. Malgré les rappels à chaque réunion que la zone doit être à 100 mètres des bords de l'autoroute et non pas de l'axe de l'autoroute, cette idée revient deux fois de suite dans le document. Tout se passe comme s'il ne fallait pas gêner les promoteurs et que l'on pouvait exposer les gens aux gaz d'échappement.

Un grand rapport médical a montré que la fréquence de cancers des enfants élevés à 200 mètres du boulevard périphérique était multipliée par quatre. Il paraît aberrant de vouloir récupérer cette petite marge à proximité de l'autoroute. J'ai le sentiment que nous sommes face à un problème similaire à l'affaire du sang contaminé. Dans l'éventualité d'un futur procès, chacun doit se prononcer très clairement. Voulez-vous protéger les jeunes enfants ?

La question du stationnement à moins de 500 mètres d'une gare est par ailleurs totalement illogique, comme si un règlement pouvait avoir une influence dans ce domaine. Peut-on imaginer que les nouveaux habitants de Villejuif se passeront de leur voiture au prétexte qu'ils s'installent à proximité d'une gare ? Je ne crois pas un instant que cette mesure diminuera le nombre de voitures par ménage.

Les deux points les plus négatifs n'ont pas été mis à la concertation. Ils concernent la réglementation de la zone UAa et UAb. Cette réglementation est le fruit de la négociation avec la SADEV. La station de métro Louis Aragon a toutes les chances d'être hideuse. On nous impose qu'elle mesure 35 mètres. Nous n'avons donc gagné que six mètres par rapport au projet de la tour Mollicone, ce qui n'est pas extraordinaire. Porter la hauteur maximale de 41 mètres à 35 mètres est dérisoire, sachant que le reste de la RD7 culminera à 21 mètres.

Pour la ZAC Campus Grand Parc, nous n'avons aucun moyen de contrôle. Il s'agit d'une ZAC départementale. Les hauteurs pourraient atteindre 50 mètres, comme sur le balcon de la Bièvre, à Arcueil. Sur la fameuse marguerite qui représentait la zone de Campus Grand Parc comme dans les nouveaux graphismes produits par la SADEV, on peut voir la formation d'un petit Manhattan surplombant la Bièvre. Personne ne s'y oppose car ce secteur n'est pas habité. Cependant, il faut avoir conscience que ces constructions bloqueront la circulation des vents qui rafraîchissent Villejuif. Nous allons nous trouver dans la situation de Rome dont le climat a changé par la construction des bâtiments de l'Exposition Universelle. Ce secteur appartient à la ZAC départementale et à la SADEV. Cependant, nous poursuivrons la lutte pour ramener ces tours de 50 mètres dans le droit commun.

Monsieur le Maire

Je tiens à préciser que la ZAC Campus Grand Parc est communautaire.

Monsieur BULCOURT

Monsieur BOUNEGTA, je vous invite à réécouter les propos de Monsieur CARVALHO, qui vient de nous annoncer qu'une étude sur le stationnement allait être réalisée ultérieurement.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE, je suis un militant du sport féminin, mais je ne suis pas d'accord avec vous. Il faut des terrains de sports supplémentaires. En effet, plus les clubs disposeront de terrains, plus ils auront la possibilité d'ouvrir des créneaux pour les filles.

Monsieur LIPIETZ, vous avez parlé de problèmes de hauteur dans plusieurs secteurs de la ville, et notamment à Aragon. En revanche, je suis surpris que vous n'évoquiez pas le quartier Lebon. Ne ferait-il pas partie de la ville au même titre que les autres quartiers ?

Madame TAILLE-POLIAN

Certes, on peut se demander si la concertation a été correctement prise en compte. Mais il est possible de s'interroger sur la représentativité de l'ensemble de la population. Tel était le sens de mon intervention, Monsieur LIPIETZ.

Il est souvent question de mixité sociale, que vous qualifiez souvent de « *plus équilibrée* ». Ces termes politiquement corrects ne servent qu'à masquer votre véritable projet, fait d'amalgames constants : « *pas trop de logements sociaux, pas trop de pauvres* ». Vous parlez de « *répartition équitable* » des gens en difficulté, de « *mixité sociale équilibrée* », prétextant qu'il revient aux autres, dont les taux de logements sociaux sont moins importants, de les accueillir.

A ce titre, vous faites partie du « *club des maires reconstructeurs* » lancé par Madame PECRESSE en janvier, qui prône cette mixité sociale « *maîtrisée* ». Dans leur lettre d'intention, ces maires appellent à limiter à 30 % la part de logements sociaux, tout en disant : « *nous sommes prêts à construire* ». Or, certains maires Les Républicains, signataires de cet appel, ne répondent même pas aux objectifs de la loi SRU. Je ne pense pas qu'ils accueilleront les gens que vous rejetez. En revanche, je note que vous invitez régulièrement ces maires dans notre ville.

Pourtant, le diagnostic du PLU pose le problème en ces termes : « *Malgré 38 % de logements sociaux, Villejuif ne peut mettre à l'abri une partie importante de ses ménages modestes* ». Qui sont-ils ? Le diagnostic parle de 1 477 personnes sous le seuil de pauvreté vivant dans le parc privé. Ils paient des loyers élevés, pour vivre parfois dans des conditions inacceptables.

Notre vision de la mixité sociale est toute autre. Pour nous, ce terme signifie : « *droit à la ville* ». Cette question ne doit pas être ramenée à des chiffres dogmatiques, mais à un objectif relatif aux besoins de la population. Nous nous battons pour que les investissements publics de transport, à venir ou déjà réalisés, ne profitent pas qu'aux familles ayant les moyens de faire face à la hausse incroyable des prix de l'immobilier. Le diagnostic rappelle en effet que les prix ont doublé en 13 ans.

Le droit à la ville, c'est le droit de choisir son lieu de vie et d'avoir accès aux transports, aux équipements, aux services, sans se sentir relégué dans des zones enclavées. Assurer la mixité sociale, c'est aussi investir dans le fonctionnement des MPT, que vous avez drastiquement réduit, ainsi que travailler à une carte scolaire qui mêle les enfants de toutes origines, et non parler d'implanter des écoles privées dans notre ville.

Quand vous parlez de mixité sociale, vous oubliez la moitié de la population. Aujourd'hui, l'écart de revenu observé entre les plus riches et les plus pauvres des Villejuifois va en s'accroissant. Votre propre diagnostic le souligne : « *Le bassin d'habitat sur lequel se situe Villejuif est dans une situation d'accroissement des écarts sociaux sous l'influence des ménages relativement aisés qui arrivent de Paris. Cela pose la question des catégories de population à revenus moyens* ».

Alors qu'une très bonne part des logements sociaux que nous appelons de nos vœux est accessible à 70 % de la population, vous en réduisez drastiquement le nombre. A la place, vous comptez produire des logements étudiants et des logements pour personnes âgées afin de répondre à vos obligations légales. C'est une autre manière bien connue de détourner les principes de la loi SRU. Les logements pour étudiants et personnes âgées sont évidemment nécessaires, mais ils ne doivent pas être construits au détriment des logements familiaux.

Les étudiants et les personnes âgées sont des populations qui rassurent, mais où allez-vous loger ces étudiants et des infirmières jeunes et dynamiques qui vont se rencontrer à Villejuif en se baladant sur l'avenue, le cœur ouvert à l'inconnu, lorsqu'ils se mettront en couple et auront des enfants ? Ils seront contraints de quitter notre ville ou de s'endetter sur 25 ou 30 ans pour financer leur merveilleux F3 de 60 m², où leurs deux enfants partageront leur chambre jusqu'à leurs 18 ans. Ils s'en iront, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, comme l'a dit le diagnostic du précédent PLU ou le diagnostic du nouveau PLU. Vous ne voulez pas de ces catégories. Elles ne vous intéressent pas. Vous leur proposez l'endettement à vie pour 60 m².

Par souci d'économie et par manque de temps, vous n'avez pas pu réaliser un diagnostic en phase avec les conclusions auxquelles vous souhaitiez aboutir. Les conclusions sont les mêmes que pour le précédent diagnostic. Les réponses que vous apportez sont donc incohérentes au regard de ces conclusions. Vous saviez déjà ce que vous vouliez.

À terme une fois que les coûts partis sous la précédente mandature seront achevés votre PLU porte en germe le quasi-arrêt de construction de logements sociaux familiaux sur notre commune. En effet, vous allez rendre soi-disant obligatoire une part de 25 % de logements sociaux dans les programmes de plus 2 500 m². Or, compte tenu du faible nombre de programmes de cette dimension, votre politique va faire chuter drastiquement la part globale de logements sociaux dans notre ville.

Vous êtes un vrai « *Maire bâtisseur* », au mépris de vos engagements de campagne où vous juriez que vous alliez faire cesser cette densification insensée. Loin de la stopper, vous la poussez plus loin, au point de réduire la zone pavillonnaire. Nous enregistrons une hausse de plus de 5 000 habitants par rapport aux projections de l'ancien PLU. Certes, en échange de leur soutien, vos alliés écologistes ont obtenu des espaces verts supplémentaires. Mais l'écologie politique ne se limite pas à quelques surfaces d'espaces verts. Elle implique une vision globale d'un environnement de qualité pour tous, incluant le droit à la ville.

Dans votre tentative d'expliquer en quoi vous faites tellement mieux que vos prédécesseurs, vous utilisez des mots vides de sens, comme un « *urbanisme apaisé* ». Ces termes fourre-tout rassurent, mais vous permettent d'avancer sur votre projet. « *Apaisé* » signifie moins élevé. Pourtant, cette baisse des hauteurs ne concerne pas tous les quartiers, comme l'a noté Monsieur LIPIETZ. La révision du PLU que vous avez engagée pour les Quartiers Sud afin de financer le futur équipement sportif à Karl Marx induit une augmentation des hauteurs. Visiblement, ces quartiers ne revêtent pas la même importance à vos yeux. Dans Campus Grand Parc, vous autorisez des hauteurs à 40 mètres, et 10 mètres supplémentaires aux abords de la gare, ce que vous oubliez systématiquement de préciser. Et je ne reviendrai pas sur les hauteurs de la ZAC Aragon, déjà mentionnées par Monsieur LIPIETZ. Là encore, la réduction des hauteurs est dérisoire.

Vous nous indiquez que les équipements publics seront au rendez-vous pour accueillir ces nouveaux habitants. Or, comme l'a montré Madame CORDILLOT, aucun d'entre eux n'est mentionné dans le document, en dehors du projet de centre équestre. Certes, le cheval est pratiqué en majorité par les filles. Mais il serait peut-être plus utile de chercher à favoriser la mixité à l'intérieur des clubs de sports, en adaptant par exemple les subventions aux clubs sportifs en fonction de leur politique vis-à-vis de l'équilibre hommes-femmes. Au lieu de quoi vous favorisez le sport pour les filles et le sport pour les garçons. Le nouveau PLU voit en outre disparaître deux projets d'équipements publics. Vous renoncez à la salle de la Place du 8 mai et à la salle du terrain Mollicone, qui aurait dû devenir une crèche.

En conclusion, je salue la cohérence de votre PLU, qui reflète bien les choix d'une municipalité de votre bord politique, qui parle de « *mixité sociale* » et de « *vivre ensemble* », tout en les réduisant à portion congrue et qui limite sa vision de l'urbanisme à une comptabilité du nombre d'étages. Une vraie vision urbaine dépasse cette question.

Ce PLU est idéologique et électoraliste. Le groupe socialiste votera contre ce projet. Nous espérons que le futur PLUI et le PLH permettront de rééquilibrer ces décisions néfastes, dans le sens d'une véritable prise en compte des besoins des habitants dans notre bassin de population.

Monsieur CARVALHO

J'ai adoré les envolées lyriques de Madame TAILLE-POLIAN. A un moment, je me suis cru au théâtre. Cependant, la réalité est toute autre. Avant 2014, une concertation réunissait 30 personnes dans une salle, dont 15 à 20 élus et agents municipaux pour meubler. Vous ne vous êtes pas rendu compte de ce problème qui est peut-être la raison pour laquelle vous êtes aujourd'hui dans l'opposition. La demande était telle que dès le lancement des premières réunions publiques, une centaine de personnes y a assisté. Les habitants se sont sentis épaulés et écoutés. A mon sens, vous avez perdu les élections par votre manque de concertation.

Pourquoi modifions-nous le PLU et pourquoi réduisons-nous les logements sociaux à 25 % ? Jusqu'à une époque récente, l'Etat exigeait un taux minimum de 20 % de logements sociaux. Ce seuil a été relevé à 25 %. Le Premier ministre a déclaré qu'une ville atteignant 40 % se transformait en ghetto. La mixité est peut-être la fin de certains quartiers à Villejuif qui comptent 70 ou 75 % de logements sociaux. Demandez aux habitants s'ils sont contents de la mixité.

Je remercie l'ANRU. Nous allons pouvoir rénover le quartier Lebon et apporter de la mixité là où vous avez échoué.

Madame LEYDIER

Cette « *très large concertation* » a réuni 815 personnes, ce qui représente 1,45 % des 56 000 habitants. Elle a peut-être été représentative de la tendance que vous avez voulu donner à ce PLU. On avait reproché la séparation entre les zones pavillonnaires et les autres quartiers. Cependant, vous vous situez dans une certaine continuité, mais dans un autre registre.

Pour les zones pavillonnaires, on ne compte plus les débats, échanges et écrits. Votre PLU régleme les zones pavillonnaires, mais se contente de formuler des recommandations pour les autres quartiers, comme si les habitants des immeubles collectifs comptaient moins que les autres.

S'agissant des logements sociaux, les propos de M. CARVALHO étaient assez éloquents. Certes, vous projetez de développer le logement privé dans les Quartiers Sud, mais je regrette que le PLU interdise la construction de petits îlots de logements sociaux en centre-ville. Ces projets créent une véritable mixité en permettant à tous de se sentir intégrés dans la ville. En ce qui concerne les équipements publics, j'espère que vous aurez tenu compte des interventions de Madame CORDILLOT qui étaient suffisamment précises.

Je voudrais revenir sur la place de la voiture. Ce mode de transport n'est souvent pas un choix, mais une obligation pour la plupart des Villejuifois. Malgré cette « *large concertation* », vous n'avez pas pris en compte les besoins des gens. Sans place de stationnement, où les voitures vont-elles aller ?

Les promoteurs à qui vous confiez vos projets vont-ils également construire des parkings privés ? Ce flou est regrettable. J'espère me tromper et que nous n'allons pas voir Vinci proposer 5 000 places de stationnement.

Votre plan parking est en contradiction avec vos propositions pour le centre-ville. Vous aviez expliqué qu'il était nécessaire de revoir le rôle du stationnement. Sans stationnement dans les nouvelles constructions, les gens devront se garer en centre-ville. Par conséquent, toutes les places de stationnement seront occupées.

Votre PLU oublie aussi les deux-roues motorisés. Je regrette qu'il ne soit pas question de zones de stationnement réservées à ces véhicules que l'on retrouve souvent sur le trottoir.

En conclusion, votre PLU n'offre pas une vision globale de la ville. Pourtant, pour désenclaver les quartiers et fluidifier les circulations, vous auriez pu multiplier les Valouettes. Un tel geste aurait été un signe fort envers la population pour offrir une alternative à la voiture dans la ville.

Monsieur OBADIA

Mesdames TAILLE-POLIAN et LEYDIER, votre discours est tellement caricatural qu'il en devient dérisoire. Malgré vos tirades, nous ne pouvons rien en retenir de sérieux, sinon que votre discours repose sur une doctrine du passé. Nous travaillons pour l'avenir de Villejuif, un avenir construit en concertation avec nos concitoyens. Le jour où vous aurez compris ce point, vos interventions seront peut-être moins longues et moins dérisoires.

Monsieur LAFON

Ma question porte sur l'emprise au sol de la zone UEa. Dans le règlement, en page 75, il est indiqué que l'emprise au sol de la zone UE est de 60 %, sans distinguer les zones UEa et UEb. Est-ce une erreur ?

Monsieur le Maire

Nous prenons note de votre question.

Madame GANDAIS

Concernant la concertation préalable, l'addition de Madame LEYDIER est erronée puisqu'au total, 1 240 personnes ont participé aux réunions, même s'il est vrai que certaines sont venues à plusieurs reprises.

Il a été question de la diminution de la zone pavillonnaire. Certes, le secteur UC diminue. Mais le terrain que nous destinons au centre équestre faisait partie de ce secteur. Il bascule de la zone UC à la zone N, ce qui diminue d'autant la zone pavillonnaire. En outre, le secteur pavillonnaire est réduit marginalement car nous avons constaté que certains secteurs classés en zone UC ne répondaient plus aux caractéristiques de la zone pavillonnaire telle que nous la décrivons.

S'agissant du secteur Lamartine, qui est identifié en zone UBa, il va disposer de règles, ce qui n'était pas le cas auparavant. La hauteur est limitée à 21 mètres, comme dans la zone UA. De plus, les règles d'alignement de la zone UB changent pour l'orienter vers un urbanisme en îlot, qui ressemble plus à des quartiers de ville, et moins à des grands ensembles. Cette notion se traduit par des règles d'alignement le long de la voie qui n'autorisent pas des retraits importants.

Certains secteurs sont effectivement très enclavés. Nous avons identifié des emplacements réservés qui permettront de déboucher un certain nombre d'impasses.

En ce qui concerne le thème de la ville durable, nous avons décidé de réduire l'emprise au sol de l'ensemble du secteur de la zone UA qui passe de 66 % à 55 %. Ce type de choix ne fait pas nécessairement plaisir à la multitude des promoteurs qui se bousculent aux portes de la mairie. Les nouvelles règles d'emprise au sol, de hauteur et d'épannelage sont plutôt de nature à les agacer et à peiner les propriétaires vendeurs de parcelles. En effet, la constructibilité des parcelles diminue de manière importante.

S'agissant du stationnement, les règles du PLU découlent du plan de déplacement urbain de la région Ile-de-France, qui recommande la réduction du nombre de places dans les constructions neuves. Nous savons que cette règle n'empêchera pas les promoteurs, notamment dans le secteur Campus Grand Parc, de proposer jusqu'à deux places de stationnement en sous-sol pour commercialiser leurs opérations.

J'en viens à la question de la mixité sociale. La zone de mixité sociale n'a pratiquement pas évolué par rapport à l'ancien plan de zonage. Certains conseillers nous ont interpellés à propos des logements sociaux dans les ZAC. La SADEV et la CAVB sont intervenues dès la rédaction du PADD pour nous demander de ne pas mentionner un objectif de 25 % de logements sociaux dans les opérations de la ZAC Campus Grand Parc, mais d'indiquer que les ZAC contribueraient à cet objectif. Cette rédaction a été retenue à la demande pressante de la SADEV et de la CAVB. Le seuil minimal imposé par la loi est global. Nous le respectons déjà puisque nous nous situons à 14 % au-dessus de ce seuil. Lors des réunions avec les Personnes publiques associées, l'Etat nous a indiqué que nous n'avions pas l'obligation d'inscrire cet objectif des 25 % dans le PLU. Lors des discussions pour la rédaction du PLH, nous nous sommes accordés avec la CAVB pour indiquer que l'objectif était de 35 % de logements sociaux en stock et non pas en flux. Le maintien d'une production de logements sociaux est un objectif de la nouvelle équipe municipale, qui défend une mixité sociale plus équilibrée. Nous n'excluons pas du tout le logement social. Nous voulons favoriser des parcours résidentiels, du logement locatif intermédiaire et de l'accession sociale à la propriété pour les familles de toutes origines.

Une question a porté sur l'emplacement réservé aux gens du voyage. L'emplacement réservé, tel qu'il était inscrit dans PLU de 2013, se trouve dans le périmètre de la ZAC Campus Grand Parc. La SADEV et la CAVB nous ont demandé de le supprimer. Je dois préciser que si la loi demande que chaque ville prévoie un tel emplacement, elle n'impose pas qu'il soit réservé dans le PLU. Cette absence d'emplacement dans le PLU ne le rend pas illégal. Nous attendons en effet la mise en œuvre d'un nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui relève d'une compétence communautaire. Il revient à la CAVB de soumettre des propositions aux villes pour programmer ces aires d'accueil. Une fois ce travail effectué, rien n'interdira qu'un terrain soit réservé dans le PLU. Il ne sert à rien à ce stade de prendre les devants contre l'avis de l'établissement public compétent dans ce domaine.

En ce qui concerne les équipements publics, il n'est pas du tout indispensable de prévoir des emplacements réservés pour des équipements tels que les crèches ou les écoles. Le diagnostic du PLU a montré que le PLU de 2013 était carencé en termes de développement économique et dans l'adéquation entre les équipements publics et la croissance démographique. D'une part, nous avons souhaité maîtriser la croissance démographique en limitant la densification. D'autre part, nous avons pris à bras-le-corps la question du besoin en équipements publics. Nous poursuivons le travail technique sur le futur groupe scolaire des Réservoirs. De plus, nous avons engagé des études de prospective scolaire qui ont donné leurs conclusions récemment.

Elles nous permettent d'y voir plus clair dans nos futures obligations en matière d'équipements scolaires. Cette étude prospective va se poursuivre dans les semaines à venir sur les équipements sportifs et culturels.

S'agissant du centre équestre, contrairement à ce qui a pu être dit, la question de l'avenir des terrains en friche appartenant au SIPB a déjà été abordée à deux reprises. Nous avons connaissance des intentions du SIPB de produire de nouveaux équipements sportifs. A ce stade, nous estimons que le fait de vouer ces terrains en friches à de la construction pour payer des équipements sportifs traditionnels serait un gaspillage. Nous préférons réfléchir à des opérations mixtes dans la partie la plus à l'est, à proximité du gymnase des Olympiades, à l'image de l'opération à Karl Marx. Nous voulons proposer un équipement d'un nouveau type avec ce centre équestre, dont les modalités ne sont pas encore arrêtées. Une réunion des élus du SIPB doit se tenir prochainement pour échanger sur cette question. Les discussions déjà engagées sont prometteuses.

Monsieur FERREIRA NUNES

Le groupe Villejuif Votre Ville votera pour ce rapport, car nous pensons que ce PLU nous permettra de rééquilibrer les ratios de m² entre logements et activités économiques, en densifiant moins, et en visant un taux de logements sociaux plancher de 32 ou 33 %. En aucun cas, il ne s'agit de rejeter quiconque, mais de pouvoir offrir à tous des services de qualité. Nous regrettons que l'Etat ne soit pas plus coercitif lorsque des municipalités échappent délibérément à la loi SRU.

Madame GANDAIS

Nous allons délibérer sur les rapports 211 et 212.

Suite à la délibération du 13 juin 2014, après une intense année de travail technique et de concertation avec les Villejuifois, il vous est proposé d'arrêter le projet de révision du PLU révisé.

Ce document important viendra encadrer le développement de notre ville pour les dix années à venir dans un contexte d'enjeux métropolitains forts. Le PLU est composé :

- d'un rapport de présentation ;
- d'un PADD, débattu ici même le 27 mars dernier ;
- d'un règlement et du plan de zonage.

Ce PLU traduit les orientations sur lesquelles nous nous étions engagés lors des dernières élections municipales.

Ces orientations ont été confortées par ce que nous ont dit les Villejuifois tout au long des réunions publiques, qui nous ont permis de produire un PLU préservant l'identité de Villejuif, en protégeant le caractère de ses secteurs pavillonnaires et en renforçant l'attractivité du centre-ville. Ce PLU s'inscrit aussi dans la logique métropolitaine liée à l'arrivée des deux lignes 14 et 15 du Grand Paris Express.

Comme il a été rappelé aux services de l'Etat lors de la dernière réunion des Personnes publiques associées, Villejuif satisfait largement aux objectifs du SDRIF en matière de production de logements, au Contrat de Développement territorial et au Territoire d'Offre de Logement (TOL). En effet, pour les dix années à venir, en comptant les logements familiaux dans le diffus, les logements dédiés et les grands projets tels que Campus Grand Parc, l'opération Aragon et le nouveau projet de rénovation urbaine, environ 6 500 logements sortiront de terre au total.

Par rapport au PLU encore en vigueur, notre municipalité a fait le choix de favoriser une plus grande mixité sociale et d'organiser les parcours résidentiels avec l'accession sociale à la propriété. Dans la zone dense UA, nous abaissons le taux de logement social au sens de la loi SRU de 40 % à 25 % à partir de 2 500 m² de surface de plancher. En revanche, nous allons accroître les productions d'habitat en PSLA et du Prêt Local Intermédiaire (PLI), comme c'est déjà le cas avec l'opération EXPANSIEL dans la rue de Rome ou à l'angle Verdun-République.

Nous souhaitons clairement favoriser les familles et les propriétaires occupants, en produisant majoritairement des logements de type T2, T3 et T4. Dès 2015 et 2016, nous allons développer les logements dédiés avec trois nouvelles résidences étudiantes, un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et une résidence sociale par la reconstruction du foyer Adoma de l'avenue Salvador Allende.

Si nous nous inscrivons pleinement dans la nécessaire ambition nationale pour améliorer l'accès de tous les Villejuifois à un logement digne, nous souhaitons la réaliser de manière maîtrisée :

- en préservant l'identité des quartiers pavillonnaires ;
- en abaissant globalement les hauteurs en zone dense pour une meilleure transition avec les secteurs d'habitat individuel ;
- en renforçant les espaces verts de respiration par l'instauration d'un coefficient d'espaces végétalisés dans toutes les zones du PLU de la ville et la création de nouveaux espaces verts ouverts au public.

En effet, il convient d'ajuster la production de logements et l'offre de services publics.

Une fois arrêté, le PLU sera adressé aux Personnes publiques associées qui disposeront d'un délai de trois mois pour nous faire parvenir leur avis officiel. En parallèle, le projet sera soumis à enquête publique à l'automne pour une durée de sept semaines. À l'issue de l'enquête publique, et suite au rapport du commissaire enquêteur, le Conseil municipal pourra approuver le document définitif du PLU au mois de décembre.

Ultérieurement, comme le PLU est un document vivant et évolutif, il pourra être modifié dans le cadre des orientations du PADD, au fur et à mesure de l'émergence de nouveaux projets.

De cette manière, notre ville, forte de ses projets et de la mobilisation de ses citoyens, pourra aborder avec confiance son avenir prochain et dans le cadre d'un développement urbain maîtrisé.

Je dois vous faire part d'une bonne nouvelle concernant les Personnes publiques associées. Nous avons reçu la décision de la DRIEE d'Ile-de-France, qui nous dispense de la réalisation d'une évaluation environnementale pour la révision du PLU, en application de l'article R121-14-1 du Code de l'urbanisme. Je vais vous donner lecture des considérants les plus importants de cette décision :

« Considérant que les grandes orientations d'aménagement du PADD consistent notamment à articuler le développement urbain avec celui des transports, à valoriser le cadre de vie, à rechercher un équilibre entre ville et nature, à maîtriser les risques, à économiser les ressources naturelles,

Considérant que le PADD vise à favoriser le renouvellement urbain et des logements moins consommateurs d'espaces, tout en favorisant leur intégration urbaine et paysagère dans le tissu existant,

Considérant le SRCE et le SDRIF ont identifié des réservoirs et des continuités écologiques majeures sur le territoire communal, notamment le Parc des Hautes Bruyères et la coulée Bièvres Lilas,

Considérant que le projet de PADD a bien identifié les enjeux liés au maintien de la biodiversité, des espaces naturels et vise à préserver, renforcer et mettre en valeur la trame verte et bleue,

Considérant que le territoire de la commune a intégré les dispositions du plan de prévention des risques de mouvement de terrain et d'inondation en cours d'élaboration. »

Nous sommes donc dispensés d'une étude environnementale.

Je vous invite à voter les rapports 211 et 212.

Monsieur le Maire

Ce débat a été très instructif. Moi qui suis un peu scientifique, je suis surpris des chiffres avancés par certains. Il est vrai que nous sommes passés de 4 000 à 2 900 logements sur Campus Grand Parc. Sur la ZAC Aragon, nous sommes passés de R+12 à R+2, ou de R+12 à R+6. J'ai cru comprendre que nous allions augmenter la densification par rapport à l'ancien PLU, ce qui est faux.

Concernant les logements, avez-vous visité le parc locatif de Villejuif ? J'ai effectué des visites avec les bailleurs ou le président de l'OPH. J'ai honte de la qualité des logements que nous mettons à disposition aujourd'hui. Notre volonté est d'améliorer le cadre de vie des logements existants. Notre objectif n'est pas d'atteindre 25 % de logements sociaux. Nous souhaitons accueillir des étudiants et améliorer l'accessibilité pour les seniors. Dans un certain nombre de quartiers, les logements sociaux actuels ne peuvent pas accueillir de seniors. Il faut leur apporter des solutions, sachant qu'un tiers de la population est un senior sur notre territoire. Nous voulons proposer des logements pour les jeunes travailleurs. Nous voulons mettre en place des logements d'urgence.

Vous avez mentionné les équipements culturels. Avec Madame GANDAIS et Monsieur CAPORUSSO, nous sommes en train de travailler sur le positionnement d'activités futures. S'agissant du sport, avec Monsieur MONIN, nous travaillons sur des équipements sportifs. Certes, ils ne sont pas fléchés dans le PLU, mais nous y réfléchissons. Le centre équestre sera accessible à tous. Vous serez surpris.

S'agissant des écoles, nous vous remettrons l'étude une fois qu'elle aura été finalisée. Il est évident qu'il est nécessaire d'offrir une diversité. Nous travaillons sur un campus universitaire public, qui pourrait reprendre les professions de la santé. Nous voulons aussi mettre en place un lycée privé pour contribuer à cette diversité. Nous menons des réflexions en regard des évolutions démographiques sur les écoles actuelles et futures.

Nous n'avons aucune leçon à recevoir au sujet des crèches. Nous travaillons sur une crèche parentale, des crèches d'assistantes maternelles et des haltes garderie. Certes, ces projets ne figurent pas dans le PLU, mais nous y travaillons.

Enfin, nous n'avons pas non plus de leçon à recevoir en matière de développement économique. Nous travaillons avec le Grand Paris pour mettre en place un centre de Big Data de la santé au niveau de la station IGR.

Madame CORDILLOT

Ce projet était déjà prévu.

Monsieur le Maire

Laissez-moi finir.

Nous travaillons actuellement avec des acteurs de la ville et les Arts et Métiers sur l'innovation numérique. A la fin 2018, toute la ville sera câblée en fibre optique.

Nous travaillons sur une Cité de l'artisanat, même si, à ce stade, elle n'est pas positionnée.

Avec Monsieur DUCCELLIER, nous travaillons également sur les pépinières d'entreprises et les incubateurs numériques.

S'agissant du stationnement, regardez la rue Jean Jaurès. Vous avez réalisé un trottoir trop large que nous devons modifier pour implanter des places. Une centaine de places rue Paul Bert ne servaient à rien. Nous allons offrir 120 places supplémentaires dans le centre-ville avant la fin de l'année.

Enfin, en ce qui concerne l'aire des gens du voyage, je suis celui qui a soulevé ce problème devant le président de la CAVB. Il a été acté que ce dossier serait soumis à nouveau au Préfet du département, de manière à trouver une solution intercommunale.

Nous voulons donner une autre vision de la ville. Nous voulons maîtriser la densification.

En matière de développement économique, je voudrais vous rappeler les chiffres initiaux de la ZAC Campus Grand Parc, qui portait sur 70 000 m² d'activité.

Madame CORDILLOT

450 000 !

Monsieur le Maire

Pas du tout !

Nous voulons être respectueux de l'environnement et du cadre de vie. Avec l'arrivée du Grand Paris, Villejuif sera une ville attractive. Nous voulons que ceux qui se trouvent dans le parc social de la ville puissent bénéficier d'un cadre de vie digne. J'ai honte des résidences que j'ai pu visiter.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

10 CONTRE (MM. GIRARD, LAFON, Mme TAILLE-POLIAN,
Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA,
M. BULCOURT, Mmes LEYDIER avec mandat, KADRI)

3. Délibération n°56/2015: Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Villejuif (rapport n°15-06-212)

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

10 CONTRE (MM. GIRARD, LAFON, Mme TAILLE-POLIAN,
Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA,
M. BULCOURT, Mmes LEYDIER avec mandat, KADRI)

➤ *La séance est suspendue de 22h35 à 23h15*

4. Délibération n°57/2015: Adoption du plan vélo de la commune de Villejuif - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions afférentes auprès de partenaires institutionnels (rapport n°15-06-205)

Monsieur FERREIRA NUNES

Le PLU cherche à faciliter la vie des piétons et des cyclistes en revoyant la place de la voiture. Nous avons réalisé un diagnostic visant à l'amélioration de la cyclabilité dans la ville. La municipalité a missionné un bureau d'étude spécialisé dont la mission était de mettre en évidence les aménagements nécessaires en faveur des cyclistes. Le comité de pilotage a abouti à différents scénarii de propositions. Nous avons réalisé une cartographie de l'existant sur les vitesses des véhicules ou la cyclabilité actuelle. Il en ressort que l'existant ne facilite pas la cyclabilité.

Parmi les différents scénarii envisagés, le quatrième a été retenu par le comité de pilotage. Il s'articule autour de trois points :

- la réduction de la vitesse de circulation ;
- des zones de rencontres limitées à 20 km/h en donnant priorité aux cycles et aux piétons ;
- le développement des zones 30 avec des doubles sens cyclables et une continuité des itinéraires.

Certaines zones de rencontres seront finalisées avec des associations spécialisées afin qu'elles apportent leurs larges retours d'expériences dans ce domaine.

La deuxième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur GIRARD

Comme l'a souligné précédemment Madame LEYDIER, posséder une voiture est souvent une obligation et non un choix.

Il est dit que ce rapport a été réalisé en cohérence avec le plan de déplacement de la CAVB. Or celui-ci est en cours de révision. Il est regrettable que ces deux documents n'aient pas été mieux coordonnés.

Il a été question de concertation avec des associations spécialisées. Il faut savoir que les zones 30 et la hausse de l'utilisation des vélos en ville posent un certain nombre de problèmes aux personnes en situation de déficience visuelle. Il serait important de consulter des associations spécialisées dans ce domaine, ou la commission locale d'accessibilité, si elle existe toujours.

La place Georges Marchais a été débaptisée pour seoir à Monsieur OBADIA. La vitesse de la rue Sacco-Vanzetti va peut-être être réduite pour plaire à Madame CASEL. On peut imaginer qu'un commissariat soit implanté rue Dolet, ou un stade à la Capitainerie des chasses.

Je n'ai rien contre ce plan. Tout citoyen responsable a envie de promouvoir le vélo. Depuis quelques jours, j'essaie de rouler à 20 km/h dans les rues de Villejuif. Se posera aussi la question de la sanction. J'ai récemment vu un adjoint au Maire en sens interdit. Même si nous sommes tous des citoyens responsables, qui sanctionnera les excès de vitesse ?

Madame LEYDIER

Les élus de la majorité ont souvent tendance à dire que nous nous opposons par principe. Or je voudrais vous féliciter pour ce plan vélo. Je vais voter avec plaisir pour ce rapport.

Monsieur LAFON

Je voudrais rappeler l'importance de l'intercommunalité dans les déplacements. Dans ce rapport, tout est centré sur Villejuif. Or de nombreuses personnes peuvent être amenées à faire du vélo sur plusieurs communes. Il importe d'avoir une vision plus large et que les déplacements ne soient pas limités à la ville pour bien identifier les trajets à aménager.

Madame CORDILLOT

Je me suis également félicitée de ce rapport en commission. J'ai souligné quelques points qu'il me semble important d'approfondir. Il réside en effet quelques incohérences en raison des changements de sens de circulation. Vous proposez de commencer la mise en œuvre des aménagements par la RD7. Mais il faudra être très vigilant car un certain nombre de cyclistes remontent déjà les voies à sens unique. Or les automobilistes ne sont pas conscients de leur présence. Compte tenu de l'étroitesse de nombreuses rues, il n'existe aucune visibilité pour beaucoup de priorités à droite. Il est proposé de neutraliser les places qui gênent la visibilité à ces carrefours, pour y installer des stationnements de vélos qui sont moins opaques. Cependant, dans la situation actuelle, ces carrefours sont très accidentogènes.

Je partage l'intention de développer les déplacements actifs, mais il ne faudrait pas que cette bonne intention conduise à une hausse des accidents.

Tant que nous n'aurons pas réalisé un certain nombre d'aménagements, les déplacements seront encore plus dangereux qu'à l'heure actuelle, où les cyclistes restent encore relativement méfiants. Il importe de dire aux usagers qu'ils ne peuvent pas se comporter comme si le plan vélo était déjà déployé.

Madame GANDAIS

Ce plan vélo comprend plusieurs phases. Il sert à nous guider chaque fois que des aménagements doivent être réalisés. La dimension intercommunale est effectivement importante. Dans le diagnostic, nous avons tenu compte des divers projets d'itinéraires cyclables, que ce soit au niveau communautaire ou départemental. Nous ne sommes pas responsables de la non-réalisation de certains aménagements.

La mise en œuvre du plan vélo prendra du temps. Le centre-ville sera prioritaire, car les aménagements seront relativement simples à réaliser, y compris les zones 30 en double sens cyclable. Cependant, il est vrai que dans de nombreux cas, il faudra compléter les aménagements par des dispositifs qui ralentissent les voitures.

Grâce à l'adoption du plan vélo, chaque fois que la CAVB, le Grand Paris ou encore la SEMACH réaliseront des travaux, il leur sera demandé de tenir compte des recommandations du plan. Un certain nombre de travaux importants vont intervenir à Villejuif dans les mois et les années à venir. Ils seront à chaque fois l'occasion de poursuivre le déploiement du plan vélo.

J'insiste aussi sur l'importance de la consultation des associations spécialisées. Elles disposent d'une expertise d'usage qu'elles sont prêtes à partager gracieusement chaque fois qu'un aménagement sera prévu.

Monsieur le Maire

En bas d'Arcueil, par exemple, une piste cyclable aboutit sur un carrefour anxiogène difficile à traverser à vélo. Il est important d'échanger au niveau intercommunal et avec les villes voisines de Villejuif. En outre, la RD7 est une zone de partage entre les piétons, les vélos et les voitures. Des aménagements devront être réalisés.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

5. Délibération n°58/2015: Subventions allouées au mouvement associatif local (hors associations sportives) - année 2015 (rapport n°15-06-306)

Madame THOMAS

Vous trouverez sur table la liste des subventions aux associations qui avaient été oubliées dans l'envoi.

La Maison des associations convoque régulièrement un collectif rassemblant toutes les associations qui le souhaitent. Ce collectif désigne des représentants à la commission paritaire, à laquelle participent également des élus de la majorité et de l'opposition.

Cette commission formule des préconisations dans l'attribution des subventions, en se basant sur des critères définis dans une charte et parmi lesquels on distingue, en premier lieu, l'intérêt local des activités des associations.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire, la commission a examiné 74 demandes. Dans le budget primitif, les subventions municipales s'élevaient à 52 000 euros. La décision modificative du 22 mai a permis de les augmenter de 19 000 euros, portant le montant total à 71 000 euros. Ce montant inclut la dotation du Conseil général, qui s'élève à 35 791 euros. De plus, une dotation de 3 000 euros au titre d'une aide exceptionnelle au projet a été allouée à trois associations : Les Toiles d'Edolon, Eklosion et Génération 2010.

Par ailleurs, la commission paritaire a décidé d'augmenter les plus petites subventions et de ne pas diminuer les subventions aux associations d'anciens combattants et aux associations caritatives. En raison de la baisse des budgets, elle a établi un barème de diminution qui aboutit à réduire les plus grosses subventions.

Le bureau municipal a examiné ces préconisations et les a validées à l'exception des subventions aux syndicats, qui n'ont pas été diminuées, mais supprimées. Pour le musée de la résistance, il a été décidé de réduire les subventions à 200 euros et que les financements passeraient désormais par des aides aux projets.

Le montant total des subventions qu'il est proposé d'attribuer s'élève à 45 275 euros. Puisque nous disposons des bilans financiers et d'activité de chaque association, nous proposons que les subventions soient versées en une fois.

A l'issue de ces attributions, reste une somme de 25 725 euros qui sera disponible pour de nouvelles demandes des associations et pour des aides aux projets. Nous pourrions donc soutenir les projets qui nous seront soumis jusqu'à la fin de l'année.

Je vous demande d'approuver les propositions de subventions allouées au mouvement associatif (hors associations sportives) pour l'exercice 2015.

En troisième commission, un amendement visant la suppression de la subvention à deux associations (Mouvement de la Paix et Atout Matou) a été proposé. L'amendement a été rejeté par cinq voix contre. Le rapport a été mis au vote sans l'amendement. La troisième commission a émis un avis favorable, moins cinq abstentions.

Madame KADRI

Chacun reconnaît le rôle essentiel de la vie associative dans notre ville. Elle est un maillon central de la démocratie, indispensable au bien vivre ensemble. En effet, au quotidien, les associations villejuifaises développent des actions très précieuses dans les domaines de l'éducatif, de la culture, du sport, de l'éducation populaire. Cette richesse est le fruit de l'investissement et du dévouement de plusieurs centaines de bénévoles qui sont les véritables chevilles ouvrières de ce tissu associatif. Chacune et chacun est en droit d'attendre de la municipalité la plus élémentaire solidarité, un soutien à la hauteur de son implication et un rôle dans la vie citoyenne de Villejuif.

Ce constat est partagé par l'immense majorité de nos concitoyens, et le conseil municipal s'honorerait d'en être digne. C'est dans cet état d'esprit constructif que notre groupe a contribué au travail de la commission paritaire. Nous l'avons fait sans surenchère, ni démagogie, mais au service des associations de notre ville dans leur diversité. Je veux d'ailleurs souligner la qualité des séances de travail de cette commission, tout en regrettant l'absence de beaucoup d'élus de la majorité.

Après des mois de discussions et d'échanges, la commission paritaire avait trouvé un compromis dans l'intérêt du tissu associatif villejuifois. Malheureusement, l'exécutif n'a pas retenu pour l'essentiel les préconisations de la commission qui proposait d'établir de nouveaux barèmes d'attribution, garantissant une véritable équité entre associations tout en tenant compte de l'enveloppe budgétaire.

Il a fait un autre choix : celui de l'exclusion et de la division, le choix du mensonge et du désengagement de la ville en matière de soutien au mouvement associatif local. L'échange avec les associations ainsi que l'écoute mutuelle dans la recherche de propositions ont permis une prise en compte des besoins et attentes des associations tout en recherchant des préconisations de subventions en lien avec les contraintes budgétaires. Je finis donc par douter de la souveraineté de cette commission qui, au final, ressemble plus à une chambre d'enregistrement où le travail et les propositions de ses membres ne sont pas pris en considération.

Nous adhérons pourtant à l'évolution des missions de cette commission qui, outre l'attribution de subventions de fonctionnement, se propose d'instruire tout le long de l'année les demandes d'aides aux projets, avec l'espoir d'une réelle autonomie et d'un respect du travail de chacun. Malheureusement, le constat est terrible. Alors que, Monsieur le Maire, vous affirmiez que les subventions et aides aux associations ne diminueraient que de 5 %, la réalité est tout autre. Vous avez décidé avec votre majorité de diminuer de 20 % les aides en logistique. Les aides pour les transports sont réduites à peau de chagrin. A ce jour, les associations sont toujours en attente de savoir si elles vont pouvoir organiser les lotos, pourtant si nécessaires à leur activité. Vous avez également décidé d'exclure les associations du marché de Noël. La liste est décidément longue.

Il nous est donc proposé ce soir d'attribuer 45 275 euros, dont 9 000 euros pour des aides exceptionnelles aux projets. En réalité, nous allons attribuer 36 275 euros de subventions, dont 35 791 sont versés par le Conseil général. La ville prendra donc à sa charge la modique somme de 484 euros.

Décidément les chiffres sont têtus, les subventions pour les associations villejuifois sont en diminution de 40 %. Votre étroitesse et votre sectarisme vous amènent, après avoir tenté de liquider la bourse du travail, à supprimer purement et simplement toute subvention aux syndicats dont personne ne peut pourtant nier l'importance et le rôle auprès de l'ensemble des salariés. Vous faites preuve du même mépris pour la Confédération Nationale du Logement (CNL), dont vous annoncez dès maintenant la diminution de la subvention pour 2016. Et que dire de cette décision insultante d'accorder 200 euros au musée de la résistance qui mène pourtant des actions si indispensables auprès des collégiens et des jeunes générations de notre ville pour faire vivre le devoir de mémoire ? Cette décision n'est pas si étonnante au vu de la manière dont vous avez organisé les cérémonies liées à la Seconde Guerre mondiale, instaurant la censure et privant les communistes d'un hommage aux victimes de guerre auprès desquelles ils ont toujours combattu, quand ils n'ont pas été les premières victimes. Notre groupe apporte et apportera tout son soutien aux actions qui ne manqueront pas de se développer face à de telles décisions qui vont concrètement mettre à mal la vie associative locale.

Beaucoup vont devoir renoncer à poursuivre leurs actions auprès de la population, auprès de toutes les générations. Les Villejuifois, qui souffrent déjà de la politique actuelle, vont subir de plein fouet le désengagement de la municipalité auprès des associations locales qui, souvent, par leurs interventions sociales, économiques, éducatives, culturelles, sportives, apaisent les souffrances et la détresse.

Cette situation est d'autant plus grave que, dans le même temps, vous choisissez de vous en prendre aux plus démunis en supprimant les sorties à la mer qui permettaient aux Villejuifois ne pouvant pas partir en vacances de s'évader et de passer du bon temps. Vous supprimez aussi le feu d'artifice du 14 juillet. C'est donc la fin de la Bastille et le début du processus menant au 4 août et à la fin des privilèges ! Peut-être voulez-vous les rétablir ?

Vous portez décidément une grave responsabilité en montrant si peu d'intérêt à la vie associative. Vous comprendrez donc que le groupe Communiste, Front de Gauche et Citoyens ne votera pas pour ce dossier.

Monsieur GIRARD

Je n'ai pas tout compris à ce rapport. On applique généralement un barème de diminution d'une subvention en raison de difficultés économiques. Je vous recommande à ce sujet d'arrêter de faire référence à l'ancienne municipalité. Vous avez déjà consommé 25 % de votre mandat.

Malgré le barème de diminution, il restera 25 725 euros disponibles. Nous allons voter l'attribution de 45 000 euros, alors que nous bénéficions de 35 000 euros du Conseil général. L'effort de Villejuif en direction du mouvement associatif s'élève donc à 10 000 euros.

Je reviens sur notre désaccord par rapport à votre désengagement vis-à-vis des syndicats. Au-delà de nos oppositions politiques, nous traversons une situation sociale difficile. Accompagner les syndicats est plus que nécessaire aujourd'hui.

En troisième commission, nous avons passé énormément de temps à discuter de cet amendement qui concernait une subvention de 200 euros à une association qui s'occupe des chats sur le site de l'hôpital Paul Guiraud, et la tentative masquée de désengager la ville du Mouvement de la Paix. Ces choix sont l'expression de positions partisans et politiciennes qui reflètent une certaine idée du rôle des associations dans notre ville.

Nous sommes très hésitants quant à notre vote. Nous ne voulons pas nous opposer au versement de subventions aux associations, mais nous allons voter contre la baisse des subventions aux associations, contre le désengagement vis-à-vis des syndicats. Nous sommes néanmoins pour la vie associative.

J'ai demandé à plusieurs reprises à Monsieur MONIN si les associations sportives étaient consultées, ce qu'il a confirmé. Or, lorsque je me tourne vers les représentants d'associations, ils m'affirment que ce n'est pas le cas. Ce point soulève un problème de confiance. Je ne suis pas contre des variations de subventions. Certaines associations se développent, tandis que d'autres réduisent leurs activités. Mais ces questions doivent être travaillées avec les associations, ce qui ne semble pas être la réalité, malgré mes demandes réitérées. Nous soutenons le mouvement associatif, mais nous voterons contre ce rapport.

Madame LEYDIER

Nous soutenons également le mouvement associatif, mais nous allons voter contre ce rapport. Je voudrais simplement évoquer la suppression de la subvention à l'Association pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité (APEIS). Je sais que vous avez récemment organisé un forum de l'emploi qui a rencontré un vif succès. Cependant, les chômeurs ne font pas seulement face à l'absence d'emploi. Ils doivent aussi régler des problèmes administratifs avec Pôle Emploi. Une association comme l'APEIS aide très utilement les demandeurs d'emploi qui ignorent souvent leurs droits et rencontrent de grandes difficultés. Il est regrettable que vous n'ayez pas maintenu la subvention à cette association. Vous niez les problématiques que subissent bon nombre de nos concitoyens.

Monsieur LAFON

Je souhaite revenir sur la suppression de la subvention aux syndicats. Dans notre République, le rôle des syndicats est constitutionnel. Ils sont considérés comme nécessaires au bon fonctionnement de la société. Or les syndicats, comme les partis politiques, fonctionnent essentiellement grâce aux subventions. Vous devriez reprendre contact avec les syndicats de Villejuif afin de tenter de recréer un lien. Je crois que vous faites une erreur en raison de votre conception des syndicats.

Monsieur VIDAL

Madame KADRI et Monsieur GIRARD ne se sont visiblement pas mis d'accord pour savoir quel était l'effort de la municipalité. L'une a évoqué de 490 euros, contre 10 000 euros pour l'autre. En réalité, le budget prévoit 71 000 euros, dont 35 000 euros sont directement à la charge de la municipalité si l'on exclut la part du Conseil général.

Je suis très heureux du début d'intervention de Madame KADRI au sujet de la commission paritaire. Je me félicite du travail mené et de la proposition de conserver une somme pour pouvoir continuer à attribuer des subventions en cours d'année.

Les syndicats sont effectivement indispensables dans la société. Néanmoins, face aux contraintes budgétaires, nous devons faire des choix. Nous avons considéré que les syndicats bénéficiaient de nombreux moyens de financement en dehors des subventions municipales, sachant que ce financement ne fait pas partie des prérogatives des villes. Plutôt que de donner beaucoup à un petit nombre, nous avons fait le choix de donner un peu plus à un moins grand nombre.

Madame DA SILVA PEREIRA

Vous proposez d'allouer 45 000 euros sur un total de 71 000 euros. Nous avons mis en place les comités citoyens. Vous les invitez fortement à se constituer en association. Qu'en est-il des subventions prévues pour ces comités citoyens ? Je propose que les montants qui ne sont pas attribués ce soir soient fléchés vers ces comités citoyens pour les aider à développer de futurs projets dans des quartiers prioritaires.

Madame CORDILLOT

Monsieur VIDAL, permettez-nous de ne pas partager vos choix.

J'ai déjà soulevé lors d'une réunion la question du devenir de la CNL dans ses locaux. Vous m'aviez répondu que vous recherchiez une solution. Or le rapport précise : « *Demande est faite que la CNL recherche un nouveau local pour 2016 dont la subvention sera alors revue à la baisse.* » Il est différent de dire que l'on va faire une proposition d'un local à une association, ou de la laisser se débrouiller pour trouver un local. Je voudrais que vous précisiez vos intentions. Vous avez su louer un local à l'Office pour une exposition éphémère. On pourrait louer à l'Office un local pour l'attribuer à la CNL.

Monsieur CARVALHO

Il est important que les conseillers disposent de toutes les informations. Madame KADRI et Monsieur GIRARD ont peut-être mis en avant des chiffres différents par manque d'information. Je propose de maintenir le mode de présentation qui avait été mis en place dans « l'ancien régime ». Il permettait de distinguer pour chaque subvention la part du Conseil général et la part de la ville. Généralement, la répartition est équitable.

Monsieur le Maire

Nous prenons note de cette demande.

Monsieur OBADIA

Je voudrais apporter quelques précisions. Monsieur GIRARD a indiqué que nous aurions déjà effectué 25 % de notre mandat, alors qu'en réalisé nous n'en sommes qu'à 16,6 %.

Contrairement à ce qui a été dit, le montant total apporté par la ville s'élève à 35 000 euros.

Vous avez mentionné l'autonomie des associations. Il leur appartient effectivement de rechercher des locaux et de s'organiser. Nous n'avons pas à nous immiscer dans le fonctionnement des associations, comme nous n'avons pas à financer les syndicats ou des associations politiques. Le rôle de la municipalité est de venir en soutien, et non pas d'avoir un comportement clientéliste.

Madame THOMAS

Je ne vais pas revenir sur les réductions budgétaires ni sur la suppression de la subvention aux syndicats. Nous avons jugé que nous ne pouvons pas apporter de subventions à des organisations qui bénéficient, par ailleurs, de financements nationaux.

Madame KADRI, la commission paritaire n'est pas une simple chambre d'enregistrement. Toutes ses préconisations ont été validées en bureau municipal, à l'exception de la subvention aux syndicats et au musée de la résistance. Vous avez été l'une des élues les plus actives. Nous avons effectué du bon travail.

Cette année, l'APEIS ne nous a pas demandé de subvention. Si cela avait été le cas, sa demande aurait été étudiée en commission paritaire.

Les conseils citoyens sont autonomes. Cependant, il serait préférable qu'ils se constituent en association pour bénéficier de financements, dont ceux de la ville. A ce jour, ils sont en train de prendre forme. Des habitants vont être tirés au sort. Compte tenu de la durée de ce processus, ils ne devraient pas percevoir leurs premiers financements avant 2016.

Monsieur GIRARD a déploré le manque de concertation. Le collectif des associations se réunit une fois par mois. Toutes les associations peuvent y assister. Nous avons rédigé une charte de co-construction. Nous avons abouti à un résultat satisfaisant pour 99 % des associations. En dehors du mouvement sportif, je peux vous assurer que les associations sont consultées.

Enfin, s'agissant de la part du Conseil général, je peux vous assurer qu'à la fin de l'année, toutes les enveloppes auront été dépensées.

Madame CASEL

Madame CORDILLOT, vous faites partie du conseil d'administration de l'Office HLM. Je m'étonne que vous ayez parlé de loyer pour cette boutique. Elle a été prêtée gracieusement par l'Office. Il est choquant qu'une ville de 56 000 habitants ne dispose pas d'une salle d'exposition. Les enfants de Villejuif peuvent passer des années sans voir une seule œuvre. J'ai demandé à l'Office qu'il prête cette boutique. Cette démarche permet de valoriser ces espaces vides qui sont sinistres, ce qui contribuera peut-être à les louer plus facilement. J'espère que l'Office ne nous prêterait pas d'autres boutiques, car cela signifierait qu'elles sont toutes louées.

Monsieur VIDAL

Je voudrais vous rassurer. L'arrêt des subventions aux syndicats ne devrait pas mettre à mal ces quatre grandes centrales que sont :

- la CGT, dont le budget annuel s'élève à 220 millions d'euros ;
- la CFDT, dont le budget annuel s'élève à 140 millions d'euros ;
- FO, dont le budget annuel s'élève à 61 millions d'euros ;
- la CFTC, dont le budget annuel s'élève à 60 millions d'euros.

Chacune de ces centrales dispose d'un budget supérieur au budget de fonctionnement de Villejuif. L'arrêt de nos subventions ne va pas remettre en cause le syndicalisme en France.

Madame KADRI

Je voudrais revenir sur l'intervention de Monsieur OBADIA au sujet des différences de chiffres. Le rapport comporte un tableau qui détaille les propositions de versements pour 2015, qui s'élèvent au total à 45 275 euros. Sur ce montant, 9 000 euros sont alloués aux aides aux projets. Par conséquent, il reste 36 275 euros. Allons-nous voter pour un rapport qui propose le versement de 36 275 euros ?

Monsieur le Maire

Nous allons voter pour la délibération proposée. Dans la mesure où nous n'avons pas distingué les sommes provenant du département, ces calculs relèvent de votre interprétation. On pourrait très bien imaginer que sur les 36 000 euros, 35 000 euros proviennent de la ville. On peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Je sais les manipuler aussi.

Madame KADRI

Vous nous proposez donc de voter des subventions de la ville qui s'élèvent à 484 euros !

Monsieur le Maire

Pas du tout !

Madame CORDILLOT

Je voudrais réagir aux propos de Madame CASEL. Je suis membre du Conseil d'administration de l'Office et je n'ai raté aucune des réunions, contrairement à certains élus qui ne prennent même pas la peine de donner un pouvoir. Toutes les décisions prises à l'Office ne font pas l'objet d'un examen par le Conseil d'administration. Je n'étais pas informée que le local qui a accueilli une exposition éphémère avait été mis gracieusement à la disposition d'un collectif d'artistes. La ville a délégué à l'OPHLM l'accueil d'une association d'artistes. L'Office dispose d'un Conseil d'administration indépendant. Il devrait donc pouvoir prendre ses propres décisions. S'agissant de la mise à disposition à la CNL d'un local appartenant au patrimoine de l'Office, j'ai expliqué que la subvention pourrait permettre de payer un loyer.

Le Conseil d'administration de l'Office s'est tenu hier. J'ai soulevé de nombreuses questions, y compris sur des points qui ne figuraient pas à l'ordre du jour, mais qui engagent fortement l'Office et son patrimoine. Des décisions vont être prises lundi concernant le PNRU 2 lors du Conseil communautaire. Or, ces décisions n'ont jamais été discutées ni au sein du Conseil d'administration de l'Office, ni devant le Conseil municipal. Le PNRU 2 est pourtant un document annexé au contrat de ville. Lorsque j'ai soulevé ces questions, le président a répondu qu'il n'était pas au courant.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas ici pour refaire le Conseil d'administration de l'OPH.

Madame TAILLE-POLIAN

Personne n'a prétendu qu'il fallait des subventions pour aider les centrales syndicales. Il s'agit bien de soutenir les unions locales. Il me semble que le Conseil d'État a d'ailleurs annulé des annulations de subventions à des syndicats au motif qu'ils réalisent un travail local en direction des gens. L'objectif n'est pas de financer des rénovations de bureaux, mais de soutenir le travail qu'ils mènent localement. On connaît les difficultés des salariés de petites ou de moyennes entreprises pour accéder aux syndicats et être représentés.

Concernant le montant des subventions, il est légitime que nous nous interrogeons. On peut même se demander si vous n'opérez pas un gel des subventions municipales. En effet, la dotation départementale, qui est affectée au chapitre 74, est forcément fléchée vers les subventions aux associations. Or, au chapitre 65, vous pouvez décider dans un premier temps de ne pas utiliser ces moyens et de les réaffecter en cours d'exercice budgétaire. Madame THOMAS nous assure que ces dépenses seront bien affectées aux associations.

Par ailleurs, je m'interroge sur la façon dont la délibération est libellée. Il est dit que la dotation départementale est budgétisée au chapitre 74 et que les dépenses en résultats apparaissent au chapitre 65. Mais de quels montants est-il question ? Le dossier n'apporte aucun élément. Je m'interroge sur la solidité de cette délibération.

Enfin, Monsieur OBADIA, vous êtes intervenu au sujet de l'autonomie des associations. Or, pour fonder leur autonomie financière, de nombreuses associations organisaient des lotos.

Aujourd'hui, elles se trouvent dans une grande incertitude. Elles attendent de savoir où, quand et comment elles pourront les organiser. Cette question représente un vrai enjeu pour les finances des associations.

Monsieur FERREIRA NUNES

En tant que syndicaliste, je suis atterré par certains propos. Les syndicats sont crédibles car ils sont autonomes des pouvoirs politiques. Un lien de subordination lié à des subventions serait totalement contre-productif. Un syndicat qui n'est pas indépendant finirait par ne plus répondre aux attentes des salariés.

Monsieur OBADIA

Je voudrais revenir sur la question de l'indépendance des associations. Quand la location d'une salle coûte 7 000 euros et que le loto rapporte 6 000 euros, l'association perd 1 000 euros. Il vaut mieux que l'association trouve une salle qui ne coûte rien plutôt que d'organiser un loto déficitaire.

Madame THOMAS

La dotation du Conseil général est versée exclusivement pour les associations. Cette dotation nous permet d'abonder les subventions de la ville qui bénéficient aux associations. Pour une subvention de 100 euros de la ville, le Conseil général apporte également 100 euros.

S'agissant des lotos, il n'est plus possible de les organiser aux Esselières. Il paraît difficile d'envisager leur tenue dans la MPT Gérard Philipe, le Théâtre Romand Rolland étant toujours en travaux. Nous vérifions s'il est possible d'organiser les lotos en même temps que les séances de cinéma dans la MPT Gérard Philipe.

Madame TAILLE-POLIAN

Contrairement à Monsieur OBADIA, Madame THOMAS a bien compris ma question. Il ne s'agit pas de faire un bilan financier d'une opération de loto. J'appelle de mes vœux que les associations puissent continuer à organiser les lotos. Les associations peuvent assumer leur autonomie en générant des recettes. Nous devons continuer à pouvoir offrir ce service aux associations.

Monsieur le Maire

Le loto est effectivement un lieu d'échange important. Comme nous ne disposons pas des moyens financiers pour louer la salle des Esselières, nous recherchons une autre solution.

Je souhaite que nous puissions désormais distinguer dans chaque subvention le montant qui provient de la ville et celui qui provient du département.

Je déplore l'absence d'élus de la majorité au sein de la commission.

La majorité se félicite que nous conservions une partie des subventions pour financer des projets.

Plutôt que d'attribuer une subvention à une association sans visibilité sur son activité, il est préférable qu'elle soumette un projet et que nous puissions en mesurer les résultats.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE
*10 CONTRE (MM. GIRARD, LAFON, Mme TAILLE-POLIAN,
Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA,
M. BULCOURT, Mmes LEYDIER avec mandat, KADRI)
1 ABSTENTION (M. OBADIA)*

6. Rapport 15-06-303 : Arts et Culture – Création et Désignation d'un membre au sein du Conseil Municipal

Monsieur CAPORUSSO

Le rapport rappelle les règles statutaires qui régissent ce comité, qui sont tirées du Code des collectivités territoriales, notamment de son article L.2143-2. Notre souci est de soutenir la démocratie participative, de permettre de faire émerger des réflexions, des propositions, des projets.

Ce comité est consulté par le Maire autant que de besoin. Intéressant les services publics, il proposera de réfléchir aux axes suivants :

- Permettre aux acteurs du monde artistique et culturel de disposer d'un espace d'information, d'expression et de dialogue en prise directe avec les élus.
- Pouvoir formuler des préconisations, une opinion constructive sur les projets culturels soumis au Maire.
- Permettre aux membres d'être porteurs de propositions susceptibles d'enrichir la réflexion des acteurs culturels locaux.

Il est proposé que ce Comité soit composé :

- de Monsieur le Maire, président ;
- d'un élu ;
- de sept membres de la communauté artistique et culturelle villejuifoise, désignés par un arrêté.

Ces membres vont représenter tous les arts : arts du vivant, arts plastiques, chant, musique, danse.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création et la composition de ce nouveau Comité consultatif Arts et Culture.

Monsieur GIRARD

A priori, on ne peut que soutenir l'idée de créer un tel Comité consultatif. La ville se serait résolument engagée dans une démarche pour développer la démocratie participative. Or, au regard de la composition de ce Comité, je commence à douter. Elle est composée du Maire, d'un élu désigné par arrêté, et de sept membres de la communauté artistique et culturelle villejuifoise, eux aussi nommés par un arrêté du Maire. En réalité, il n'est absolument pas question de démocratie participative, mais d'une bande de copains qui va décider de la politique culturelle.

Pour que cette démarche soit véritablement participative, il faut que les membres de la communauté artistique et culturelle puissent eux-mêmes désigner leurs représentants. Et si l'on veut de la pluralité et de la démocratie, il faut qu'un représentant de l'opposition soit membre de ce Comité.

Monsieur CARVALHO

Monsieur GIRARD, vous formuler des critiques qui ont visé tous les comités et toutes les commissions pendant vos précédents mandats. Je sais qu'il n'est pas simple d'être dans l'opposition. Les membres du CCAS n'étaient-ils pas choisis par Madame le Maire ?

Madame CORDILLOT

Non.

Monsieur CARVALHO

Les personnes étaient triées sur le volet.

Aujourd'hui, un élu veut créer autour de lui un Comité consultatif. L'adjoint à la culture fait preuve d'une grande humilité, en souhaitant s'entourer d'un Comité qui pourra l'épauler. Je ne vois pas ce que ferait un membre de l'opposition dans ce Comité, si ce n'est de lui mettre des bâtons dans les roues.

Madame CORDILLOT

Je partage les propos de Monsieur GIRARD. Je suis favorable à la création d'un Comité consultatif Arts et Culture. En revanche, la composition est totalement contraire aux objectifs poursuivis. Si Monsieur le Maire et son adjoint à la culture veulent consulter quelques acteurs, ils n'ont pas besoin de créer un tel Comité. Cette instance doit assurer une certaine forme de représentativité.

L'article 53 du règlement intérieur du Conseil stipule : *« Les Comités consultatifs peuvent être créés, dont la composition est fixée pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat en cours, par le Conseil municipal sur proposition du Maire. Ils permettent de regrouper, sous la présidence d'un Conseiller municipal désigné par le Maire, des représentants du Conseil municipal, des personnalités extérieures à l'assemblée délibérante, personnes particulièrement qualifiées ou directement concernées par les affaires soumises à l'avis des Comités, et notamment représentants d'association exerçant leur activité dans la commune (électeurs et non électeurs, nationaux et non nationaux, majeurs ou mineurs). »*

La composition proposée n'est pas conforme à l'article 53 de notre règlement intérieur. Je demande à ce qu'on modifie la composition de ce Comité pour qu'il soit plus pluraliste au niveau des élus, et qu'un appel à candidature soit lancé auprès de l'ensemble des acteurs de la vie culturelle associative de notre commune.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Je ne vois pas pourquoi le Conseil municipal devrait se prononcer sur ce dossier, qui ressemble plus à une note nous informant que le Maire va réunir quelques personnes pour réfléchir aux questions de l'art et de la culture sur Villejuif.

Ce Comité n'est composé que de personnes désignées par le Maire. Nous n'avons pas besoin de voter pour ce rapport. Vous n'avez pas besoin de notre autorisation pour créer ce Comité.

Monsieur le Maire

Si !

Monsieur GIRARD

Ne me faites pas croire qu'un adjoint n'a pas les compétences pour réunir les acteurs de la culture, leur demander leur avis et construire des projets ! Si vous voulez créer une vraie dynamique, vous associez à cette démarche un grand nombre d'acteurs de cette ville. Si vous ouvrez cette commission, nous y participerons activement.

Monsieur CARVALHO, arrêtez ce procès du passé. La Commission des projets jeunes, installée en début de ce mandat, n'a jamais été réunie, pas plus que le Comité sport. Vous nous avez informés d'une réforme du CRÈS. En attendant, aucun jeune n'est pris en charge. Le Conseil consultatif de la jeunesse a disparu. Je veux vous parler d'aujourd'hui et de demain. Si vous voulez de vraies commissions, vous devez vous donner les moyens qu'elles fonctionnent et réunir des acteurs dont la participation sera constructive.

Monsieur LIPIETZ

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons discuté d'une association des artistes de Villejuif. Visiblement, il existe une confusion entre cette association et le Comité consultatif.

La délibération précise la composition de ce Comité. En début de mandat, nous avons désigné des dizaines de membres de diverses commissions, issues du Conseil municipal ou de la société civile. Il est donc normal de désigner les membres de ce Comité.

En revanche, j'estime qu'il n'est pas justifié de refuser qu'un membre de l'opposition soit représenté dans ce Comité consultatif. Il faudrait trouver une solution. Le souci des arts et de la culture réunit les membres de l'opposition et de la majorité.

Monsieur VIDAL

L'opposition pourrait effectivement nourrir les débats de ce Comité. Nous nous grandirions à inclure un ou plusieurs membres de l'opposition dans ce Comité.

Monsieur le Maire

Au vu du débat, je propose de reporter cette délibération et de la soumettre au prochain Conseil en prenant en compte vos différentes remarques.

7. Délibération n°59/2015 : Approbation du compte de gestion 2014 du budget principal Ville (rapport n°15-06-101)

Monsieur VIDAL

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par l'approbation formelle du Conseil du compte administratif et du compte de gestion. Le compte de gestion est établi par les services du trésorier-payeur général et retrace les opérations comptables en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ainsi que le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de notre collectivité.

Le compte administratif est établi par nos services de la direction financière de la ville que je remercie pour la qualité du travail. Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives, soit en dépenses (mandats), soit en recettes (titres).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, permettant ainsi au Conseil municipal de constater la stricte concordance des deux documents.

Je vous propose de nous arrêter rapidement sur le compte de gestion 2014. Il laisse apparaître un déficit d'investissement de près de 4 millions d'euros, pour un excédent de fonctionnement de 5 millions d'euros. Le résultat comptable annuel de clôture de l'exercice s'élève ainsi à près de 1 million d'euros.

Ce rapport a fait l'objet d'une adoption à l'unanimité en première commission

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ

8. Délibération n°60/2015: Approbation du compte administratif 2014 Ville (rapport n°15-06-106)

Monsieur le Maire

Madame CORDILLOT et moi-même ne pouvons pas prendre part au débat. Nous devons donc nous retirer et je désignerai un président de séance.

Madame CORDILLOT

Nous pouvons prendre part au débat.

Monsieur le Maire

J'applique les préconisations qui m'ont été transmises par l'administration.

Monsieur VIDAL

Je tiens tout d'abord à préciser les raisons pour lesquelles il n'existe pas une concordance parfaite des comptes de gestion et des comptes administratifs. En effet, si le compte de gestion laisse apparaître un excédent de 976 000 euros, celui du compte administratif s'élève à 740 000 euros. Cet écart n'est qu'un écart technique. Le compte de gestion porte sur un exercice comptable annuel, le compte administratif porte sur un exercice budgétaire qui inclut les reports et excédents des exercices précédents.

Par ailleurs, je tiens à souligner l'importance de la décision budgétaire modificative du début de la nouvelle mandature que nous avons été contraints de mettre en œuvre afin de sécuriser notre atterrissage de fin d'année. Il importe également de préciser que la nouvelle majorité ne saurait être tenue pleinement comptable de l'exercice budgétaire 2014, principalement issu des derniers choix politiques et budgétaires de la précédente mandature.

Revenons rapidement sur l'exécution budgétaire 2014. S'agissant du budget de fonctionnement, le montant des recettes ayant bénéficié de divers ajustements au fur et à mesure des bonnes et mauvaises nouvelles, nous nous situons quasiment au niveau du montant attendu. Le différentiel sur le montant des dépenses s'explique principalement par l'effort de responsabilité immédiatement mis en œuvre en début de mandat afin de contenir nos dépenses courantes comme nos charges de personnel. Ainsi, sur les prestations de services, fournitures et maintenance (chapitre 11), nous avons pu réaliser une économie de l'ordre de 2,121 millions d'euros par rapport aux montants prévus initialement au budget primitif 2014.

S'agissant du budget d'investissement, le programme d'investissement a été revisité lors du budget supplémentaire, tant sur les travaux que sur les opérations d'aménagement, ce qui a permis un taux de réalisation de 63,21 %, contre 54,5 % en 2013. Sur les recettes d'investissement, quelques précisions méritent d'être apportées. Sur les 30,822 millions d'euros prévus, seuls 15,497 millions d'euros ont été réalisés. En outre, 9,114 millions d'euros sont reportés (clôture ZAC Guipons et autres subventions en attente). Il reste donc 5 millions d'euros. Sur ce montant, 2,5 millions d'euros concernent les emprunts non mobilisés. Le solde correspond aux biens sans maître et aux cessions qui ne peuvent faire l'objet de report sans promesses de vente. Les crédits sont donc annulés puis réinscrits l'année suivante au budget primitif si l'opération est toujours en cours. Notez que les reports de 2014 qui ont été adoptés en décision modificative ont fait l'objet d'un examen attentif en dépense et en recette, en veillant aux possibilités de mise en œuvre.

En 2014, le différentiel de résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à un peu plus de 5 millions d'euros. En 2013 il était de 2,8 millions d'euros environ. Cette hausse de plus de 2 millions d'euros peut paraître flatteuse, mais elle s'explique d'abord par des recettes en augmentation de 3,59 %, dont +1,71 % sur la fiscalité, et des hausses moindres de dépenses de 1,35 %.

Parmi les autres points à relever, je souhaite évoquer le report de 2,4 millions d'euros de crédits de clôture de ZAC. Le trésorier a bloqué l'émission des titres de recettes en voulant contrôler l'ensemble des opérations de ces ZAC et a refusé la clôture comptable. Ce problème nous mobilise toujours.

En conclusion, je tiens à rappeler que l'excédent net global de 740 000 euros a déjà été repris lors de la construction budgétaire de 2015 dans une ligne de dépenses exceptionnelles, afin de nous permettre de pouvoir faire face aux aléas des intérêts de notre dette suite au décrochage de l'Euro/Franc suisse.

Ce rapport a fait l'objet d'une approbation à l'unanimité (moins deux abstentions) en première commission.

Monsieur le Maire

Madame CORDILLOT, selon l'article 2121-14 du code pénal des collectivités territoriales, nous pouvons assister à la séance mais il ne nous est pas permis de débattre.

En outre, je voudrais revenir sur un point abordé lors du précédent Conseil. Les clôtures de ZAC avaient effectivement été approuvées. En revanche, elles n'avaient jamais été effectives. Je tenais à m'excuser.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Le compte administratif est un document qui retrace les mouvements comptables de l'exercice écoulé. Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

On pourrait croire que ce n'est qu'un document administratif, mais comme vous le précisez dans votre exposé des motifs, il traduit des choix politiques. En effet, la réalisation du budget de la première année de votre mandature anticipe les choix que nous avons dénoncés lors du vote du budget primitif 2015.

Déjà, avec le budget supplémentaire 2014, vous avez remis en cause les travaux nécessaires à la modernisation du centre de santé ainsi que plusieurs centaines de milliers d'euros de crédits pour l'entretien des bâtiments communaux, par suppression des recettes relatives à l'ANRU 2 et à la ZAC Aragon pour 3,2 millions d'euros. Il est à noter que ces choix ne sont pas anodins sur la réponse aux besoins de logement exprimés par la population. Ils annonçaient déjà les choix portés par le PLU qui vise à exclure de Villejuif une partie des catégories populaires. Lors de la présentation de l'audit financier à la population, vous aviez indiqué que pour améliorer les finances de la ville, il fallait réduire le nombre de logements sociaux. Ce choix est réaffirmé dans le PLU.

Le compte administratif confirme nos craintes exprimées lors du vote du budget d'une remise en cause du service public par manque de moyens affectés à sa réalisation. En effet, les annulations de crédits en fonctionnement ont porté essentiellement sur les moyens mis à la disposition des services pour remplir leurs missions. Ils affectent le fonctionnement normal et courant pour plus de 2,1 millions d'euros, dont :

- 864 000 euros sur les contrats de prestation, soit une économie de 33,4 %.
- 256 000 euros sur les frais d'entretien et réparation, soit une économie de 52,4 %.
- 226 000 euros sur la maintenance, soit une économie de 29 %.
- 66 400 euros sur les fournitures, soit une économie de 7,43 %.

Le compte administratif montre la dégradation du service public rendu aux Villejuifois, ainsi que les conditions de travail du personnel. Ces choix sont confirmés et amplifiés dans le cadre du vote du premier budget de votre majorité et dont les Villejuifois commencent à se faire l'écho. Ils concernent également de premières mesures de restriction pour les associations pour un montant de 58 000 euros et des associations ciblées comme l'APEIS.

Par ailleurs, vous nous expliquez que les recettes fiscales sont en baisse de 111 900 euros par rapport aux prévisions. D'après vous, la faute revient aux plus démunis, exonérés de l'impôt local. Or cette explication ne se retrouve pas dans les comptes. Les prévisions relatives aux compensations d'Etat étant réalisées intégralement, aucun élément, aucune information, aucune annexe à l'exposé des motifs ne nous permet de vérifier ces allégations. Nous ne disposons d'aucune information sur les bases de la fiscalité et leur évolution sur la pression fiscale, sur l'analyse des bases. Dès lors, s'agit-il d'info ou d'intox ?

En revanche, souvenez-vous de la grande campagne d'intox pour faire passer la pilule de l'austérité, de la casse du service public aux Villejuifois, et les 33 ans de capacités de désendettement. Rappelez-vous du pauvre bébé villejuifois qui pleurait parce qu'il était endetté pendant 33 ans et donc serait privé de plusieurs Chupa Chups par mois pendant ces 33 ans. Faut-il rappeler ce qu'est la capacité de désendettement ? Il s'agit du ratio qui compare le niveau de l'épargne brute, qui sert à couvrir en priorité les remboursements de la dette, à celui de l'encours de la dette ou du stock de dette, qui mesure les remboursements futurs. Rapportant un stock à un flux, il s'exprime en années. Il permet de savoir en combien d'années la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute.

En se prêtant à un petit calcul rapide – mais peut-être pouvez-vous missionner le cabinet partenaires finances locales pour reprendre ses calembres – nous aboutissons par miracle à une capacité de désendettement de 15 ans fin 2014. J'ai demandé en commission qu'un nouveau calcul soit effectué, ce qui n'a toujours pas été le cas. J'ai donc dû faire appel à mes connaissances, et plus précisément à une ancienne directrice financière d'une ville voisine. Il s'avère qu'en début d'année, au moment du vote du budget primitif, ce ratio était de 18 ans. Au moment du vote du budget supplémentaire en septembre, il était toujours de 18 ans. Trois mois après, fin décembre, il ne serait plus que de 15 ans, comme le montre le compte administratif. Alors, Monsieur le Maire, les 33 ans, info ou intox ?

Vous comprendrez que nous ne voterons pas le compte administratif.

Monsieur LAFON

Je m'interroge sur les évolutions futures. Au niveau des recettes, vous indiquez qu'il ressort une non-réalisation globale de 606 000 euros sur les 5,7 millions d'euros prévus en produit des services. Vous expliquez cet écart par l'évolution de quotients des familles et par la fréquentation. Nous devons avoir une vision plus précise de ce sujet. En effet, il faut se demander pourquoi des familles ne participent pas à des prestations que propose la ville. Est-ce par manque d'argent ? Dans ce cas, nous devons repenser la manière dont les quotients fonctionnent. Est-ce par manque de temps ? Ce sujet est important car une partie de ce service public n'est pas toujours accessible à ceux qu'il faudrait le plus aider.

La baisse des recettes d'investissement de 3,2 millions d'euros est la marque de vos décisions prises à travers le budget supplémentaire. Elle augure mal de la manière dont vous considérez le développement de cette ville. Les 58 % d'augmentation des bases entre 2008 et 2014 sont une réalité. Vous allez devoir faire au moins aussi bien pour supporter la baisse des dotations de l'Etat.

Je vous rappelle que la DSU et le fonds de solidarité de la région Ile-de-France doivent représenter entre 2,5 et 3 millions d'euros. Vous semblez vouloir modifier le peuplement de la ville. Or, dans un contexte de baisse des dotations d'Etat, la part que vont prendre ces subventions va augmenter. Si vous changez trop fortement le peuplement de cette ville, vous allez faire partie des villes qui contribuent à ces fonds. Il est très important de penser à ces aspects de la gestion.

Monsieur VIDAL

Monsieur PERILLAT-BOTTONET, je n'ai pas compris si votre intervention servait à délivrer un bon point à la majorité pour l'augmentation de la capacité de désendettement de la ville. Ce rapport explique clairement que toutes les recettes exceptionnelles étaient exclues du calcul, ce qui explique ces 33 ans.

Monsieur LAFON, vous avez parfaitement raison. Nous devons regarder avec attention ces mécanismes complexes. Je vous remercie.

S'agissant de la question soulevée en première commission, j'ai obtenu une réponse. Les familles s'appauvrissent malheureusement. Par conséquent, nos bases fiscales diminuent, ce qui explique cet écart de 606 000 euros.

Monsieur LIPIETZ

Ce compte administratif permet de prendre en compte le budget primitif et le budget rectificatif. Nous avons dit que ces 33 ans de capacité de désendettement semaient la confusion, car le dénominateur est très variable. Il est évident le passage de 33 à 15,5 ans n'est pas le fruit d'une pressurisation extrême des services publics. Cet indicateur est très mauvais. Il peut néanmoins servir quand on comprend son fonctionnement. Si l'on tient compte des éléments présents dans le compte administratif, le passage de 18 ans à 15 ans est un indicateur de l'effort consenti pour dégager plus d'excédents.

En commission, Monsieur PERILLAT-BOTTONET nous a félicités pour ces quelques millions d'euros économisés. Faut-il pour autant croire que ce résultat est le fruit d'un massacre du service public ? Il est vrai que nous sommes parvenus à réaliser des économies assez facilement sur un certain nombre de dépenses, qui étaient surfacturées. Nous pourrions vous égrainer le nombre de factures dont le montant était très largement surévalué. Ces économies de 600 000 euros sont faites. Il sera difficile de reproduire cette baisse dans les années à venir.

En rationalisant les dépenses de fournitures, pourrions-nous augmenter la capacité de désendettement à 12 ou 13 ans ? Nous sommes totalement dépendants des suites données à la protestation quasiment unanime des maires de France contre la politique du gouvernement et ses réductions de dotation globale de fonctionnement.

Avons-nous massacré pour autant le service public ? Je voudrais prendre l'exemple du papier toilette de l'école de l'école Lamartine. Certains se sont émus de problèmes d'approvisionnement.

Je siége au Conseil de cette école. Il s'avère que les ruptures de stock sont fréquentes. Bien que, par le passé, les dépenses engagées étaient plus consistantes, la gestion a toujours été à flux tendu, avec de sérieuses fuites.

Madame DA SILVA PEREIRA

Je me félicite que le résultat soit meilleur que l'année précédente. Il faudra néanmoins s'intéresser à la ligne des actifs, car elle va diminuer de façon conséquente au regard des décisions que vous avez prises lors du budget primitif. Nous avons raison de dire que les Villejuifois jouissaient d'un actif de 6 000 euros. Vous l'utilisez grandement pour équilibrer votre section d'investissement.

Monsieur Le Maire cède la présidence de séance à Madame GANDAIS.

Monsieur le Maire et Madame CORDILLOT quittent provisoirement la séance.

Madame GANDAIS met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

5 CONTRE (M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA,
M. BULCOURT, KADRI, LEYDIER)

4 ABSTENTION (MM. GIRARD, LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL représenté)
Mme CORDILLOT et M. LE BOHELLEC ne participent pas au vote

9. Délibération n°61/2015 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2014 du budget FLOBAIL (rapport n°15-06-102)

Monsieur CARVALHO

Il convient de constater que le trésorier-payeur général du Val-de-Marne a vérifié et transmis le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget FLOBAIL à la Chambre régionale des comptes. Les écritures comptables étant conformes à celles de l'ordonnateur, je vous demande d'approuver ce compte de gestion.

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame GANDAIS met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

10. Délibération n°62/2015 : Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe assujetti à la TVA FLOBAIL (rapport n°15-06-107)

Monsieur CARVALHO

La première commission a rendu un avis favorable, moins deux abstentions.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

J'ai un doute sur la sincérité de ce compte administratif. En effet, 9 634 euros sont inscrits en recettes pour la location des locaux à l'APEIS. Il est précisé qu'il s'agit de loyers annuels. Or, on a demandé à l'APEIS de quitter les locaux le 3 juillet. On ne peut donc pas inscrire en recette un loyer annuel. A ce stade, l'APEIS ne peut être redevable que de la moitié de la somme annuelle. Ce budget n'est donc pas sincère.

Monsieur CARVALHO

L'administration me confirme que ce montant a été établi au prorata de la durée d'occupation des locaux. Nous pouvons lui faire confiance.

Madame GANDAIS

En tant qu'adjointe au patrimoine, je m'abstiendrai sur ce point, car je considère que nous rencontrons trop de difficultés avec la ZAC Paul Bert et les emplacements de stationnement.

Madame GANDAIS met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
16 ABSTENTION (MM. GIRARD, LAFON, Mme TAILLE-POLIAN,
Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA,
M. BULCOURT, Mmes LEYDIER avec mandat, KADRI,
Mmes GANDAIS avec mandat, LAMBERT-DAUVERGNE,
THOMAS, MM. LIPIETZ, STAGNETTO)
Mme CORDILLOT et M. LE BOHELLEC ne participent pas au vote

Monsieur le Maire et Madame CORDILLOT reprennent place.

Monsieur le Maire assure à nouveau la présidence de séance.

11. Délibération n°63/2015 : Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) - Etat des actions entreprises ayant contribué à l'amélioration des conditions de vie au cours de l'année 2014 (rapport n°15-06-104)

Monsieur LIPIETZ

Ce fonds est un mécanisme de compensation entre les villes d'Ile-de-France. Il rapporte à Villejuif 2,86 millions d'euros. Nous ne devons pas attribuer ce montant à des chapitres de dépenses précis. Néanmoins, nous devons expliquer que nous avons utilisé cet argent pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie. Le Conseil doit donner acte de ce rapport, qui comporte un panorama des actions majeures entreprises à ce titre en 2014.

La première commission a rendu un avis favorable unanime.

DONT ACTE

12. Délibération n°64/2015 : Dotation solidarité urbaine et cohésion sociale (DSUCS) - Etat des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 2014 (rapport n°15-06-103)

Monsieur LIPIETZ

On nous demande également de donner acte concernant cette dotation. Ce mécanisme est plus ciblé sur la politique de la ville. La dotation se monte à 1,341 million d'euros. Elle n'est pas attachée à des dépenses particulières. Cependant, on nous demande de présenter les actions ainsi financées.

DONT ACTE

13. Délibération n°65/2015 : Approbation du contrat de ville 2015/2020 et autorisation de signature (rapport n°15-06-206)

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Ce contrat de ville repose sur la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale. Cette loi porte trois objectifs :

- Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les autres territoires.
- Améliorer la vie des habitants.
- Co-construire avec les habitants, les associations et les acteurs économiques au travers de conseils citoyens.

L'Etat a défini une nouvelle géographie prioritaire, qui distingue les quartiers prioritaires de la ville (QPV), à partir du seul critère de pauvreté. Ces quartiers sont moins nombreux que dans les anciens contrats, la volonté étant de concentrer les efforts.

Villejuif compte trois QPV :

- Lebon, Mermoz.
- Alexandre Dumas.
- Julian Grimau, Armand Gouret, Lozait Nord.

Ce contrat identifie également quatre quartiers de veille active, choisis par la CAVB en fonction de l'indice de décrochage qui provient de l'observatoire de la cohésion sociale :

- Pasteur.
- Vercors, Chastenet.
- Delaune, Benoit Malon.
- Les Hautes Bruyères.

Les trois quartiers en politique de la ville recevront des crédits spécifiques de l'Etat, avec une mobilisation supplémentaire de crédits de droit commun dont :

- 10 000 euros de crédits de la région ;

- Les crédits du Conseil général en direction des associations.

Les quatre quartiers de veille active ne vont pas bénéficier de crédits spécifiques de l'Etat, mais uniquement des crédits habituels des ministères.

Le contrat de ville s'appuie sur le projet urbain de cohésion sociale (PUCS), qui repose sur trois piliers :

- Habitat et cadre de vie.
- Emploi et développement économique.
- Cohésion sociale.

Dans ce cadre, les élus de la CAVB ont défini six priorités :

- Education, lutte contre le décrochage scolaire et parentalité.
- Insertion professionnelle.
- Lien social.
- Cadre de vie.
- Prévention, tranquillité publique.
- Santé.

Le contrat de ville a été rédigé de manière suffisamment générale afin d'éviter de restreindre les projets qui seront développés avant son terme en 2020. Des modifications pourront y être intégrées par avenant. Il est d'ores et déjà prévu de le compléter par une annexe financière et des avenants en matière de renouvellement urbain et de mixité sociale. Seront également ajoutés :

- les protocoles de préfiguration de nouveaux projets nationaux de renouvellement urbain ;
- la convention de peuplement et de mixité sociale ;
- des conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- le pacte financier de solidarité ;
- l'état des lieux des instances représentatives et des démarches en cours dans les villes, dont la mise en place de conseils citoyens.

Le contrat rend obligatoire une nouvelle gouvernance avec la création d'un conseil citoyen par QPV. Chaque année, une programmation d'actions sera définie pour les QPV à partir d'appel à projets portés l'Etat, la Région et le Département.

Cette année, nous avons proposé 28 projets, avec un effort particulier en direction des associations. En effet, 14 projets ont été proposés par celles-ci, les autres provenant de nos services. Nous avons recherché des actions structurantes et pérennes dans le secteur de l'économie sociale et solidaire :

- Régie de quartier.
- Crèche éphémère, mise en place une fois par semaine à la Maison des parents.
- Actions éducatives, dont la préfiguration du projet réussite éducative.
- Lien social, mémoire des quartiers.

Les financements alloués s'élèvent à 90 200 euros. Après la signature du contrat, nous demanderons des ajustements afin d'augmenter ces crédits.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Nous allons voter pour ce rapport. Nous notons cependant quelques contradictions entre l'ambition de ce contrat de ville et les moyens alloués dans certains domaines.

Certains quartiers sont en fort décrochage, comme les Hautes Bruyères. Des habitants de la Cité Maurice Thorez étaient présents en début de Conseil. Ce quartier a été exclu des quartiers prioritaires pour un seul critère. Dès lors, l'Office HLM pourrait prendre la décision d'appliquer le surloyer. Il s'agirait de la pire décision à prendre, car elle pourrait créer les conditions d'une baisse de la mixité sociale. Les couches moyennes qui vivent encore dans le logement social en centre-ville pourraient être amenées à partir si elles avaient à payer le surloyer, ce qui serait dramatique au regard de la situation de cette cité. Un courrier a été transmis au président de l'Office, au président de la CAVB et au Maire de Villejuif pour que les locataires de la Cité Maurice Thorez ne subissent pas une double peine.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

14. Délibération n°66/2015 : Formation des élus - État des actions entreprises ayant contribué à la formation des élus au cours de l'année 2014 (rapport n°15-06-108)

Monsieur CARVALHO

La première commission a rendu un avis favorable unanime.

Les dépenses liées à ces actions figurent en page 255 du compte administratif.

Madame DA SILVA PEREIRA

J'ai déposé la convention pour le Centre d'Information, de Documentation, d'Étude et de Formation des Élus (CIDEF) concernant la formation des élus de notre groupe pour 2015. Cette convention a-t-elle été signée ?

Monsieur le Maire

Nous vérifierons ce point.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Délibération n°67/2015 : Projet éducatif territorial (PEDT) (rapport n°15-06-305)

Madame OUCHARD

Le PEDT est un plan coordonné d'actions visant à donner de la cohérence au parcours éducatif de chaque enfant. Il est défini par la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013, publiée au Bulletin Officiel n° 12 du 21 mars 2013. Ce projet, qui est à l'initiative de la commune, engage les différents partenaires à se coordonner.

Conception du PEDT

Le PEDT vise la cohérence et la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, avant, pendant et après l'école. Villejuif a décidé de le contractualiser pour une durée de trois ans. Le PEDT s'adresse dans un premier temps aux enfants de l'école primaire et maternel, âgés de 3 à 11 ans.

Un projet partenarial

Le PEDT a été élaboré avec les services municipaux et les partenaires : l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), les parents, les enfants et les associations. Le PEDT de Villejuif s'appuie sur les dispositifs nationaux existants sur la commune : Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), Contrat de Ville (CV) et Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Les modalités d'évaluation

Le PEDT a vocation à évoluer (adaptation des objectifs, choix des actions) en fonction des bilans et évaluations. Les effets attendus du PEDT feront l'objet d'une évaluation tout au long de l'année et des indicateurs seront à élaborer par le comité de pilotage, qui deviendra ensuite un comité de suivi. La fréquence et périodicité des réunions seront d'une à trois par an. Le planning n'est pas encore défini à ce jour. Il sera mis en place dès septembre 2015.

Un projet piloté par la ville

Le pilotage du Projet Éducatif Territorial est assuré par la ville de Villejuif, en partenariat avec :

- l'Éducation Nationale ;
- la Caisse d'Allocations Familiales ;
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;
- les parents d'élèves ;
- les associations.

Objectifs partagés du PEDT

Je vous propose de détailler les grands axes que nous avons définis à la suite des différentes réunions et des ateliers proposés en mai :

- **Travailler la coopération entre l'école et la ville**
 - Favoriser et proposer des temps de rencontres ville-école pour coordonner l'action.
 - Travailler la collaboration entre acteurs de l'école pour une fluidité et une continuité éducative.
 - Favoriser la connaissance des projets d'école.
 - Communiquer et Favoriser la participation des écoles aux événements municipaux.

- **Renforcer les conditions de la réussite éducative**
 - Renforcer la qualité de la pause méridienne.
 - Consacrer des moyens à l'action éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou en veille active.
 - Accompagner la réussite des projets d'écoles.
 - Favoriser la participation de la communauté éducative à la vie du PEDT.
 - S'assurer d'une équité de proposition, de la cohérence et l'harmonisation des actions menées à l'échelle du territoire communal.
 - Accompagner le maillage des acteurs qui œuvrent dans l'aide aux devoirs et à la scolarité.

- **Renforcer l'offre périscolaire et extrascolaire**
 - Favoriser une cohérence et une coopération éducative entre enseignants et personnels d'animation.
 - Renforcer la formation et l'accompagnement des encadrants afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants.
 - Enrichir les temps périscolaires et extrascolaires.
 - Promouvoir la lecture, donner le goût de lire et se familiariser avec les lieux culturels.
 - Renforcer la communication sur les activités.

- **Accompagner les parents et valoriser leur rôle dans la réussite scolaire de leur enfant**
 - Favoriser le lien entre les parents et l'école.
 - Développer des stratégies pour inciter les parents à se mobiliser, à participer et pérenniser un espace de dialogue.
 - Mieux informer les familles ainsi que les partenaires sur la politique éducative municipale.

- **Promouvoir la citoyenneté, les valeurs de la République et la laïcité**
 - Contribuer à l'apprentissage de l'écocitoyenneté, la vie collective, du partage et du vivre-ensemble, de la citoyenneté, du développement durable et de la mémoire, en inscrivant chacun dans une histoire avec des liens et activités intergénérationnels réguliers.
 - Mettre au cœur des choix des actions, les principes autour de la démocratie et de la laïcité, dans une logique de coéducation.
 - Favoriser la participation des enfants et des jeunes et prendre en compte leur parole.
 - Promouvoir les droits inscrits dans la convention internationale des droits de l'enfant.

Après son approbation en Conseil municipal, ce PEDT fera l'objet d'une signature entre le Préfet, la CAF, la Direction Académique et Monsieur le Maire. Il donnera lieu à une contractualisation qui s'étend sur trois ans. Un comité de suivi va pouvoir comptabiliser l'aspect financier des actions. Chaque année, nous devons justifier des actions mises en place et celles qui ne l'ont pas été.

Je tiens à remercier l'ensemble des services qui se sont mobilisés pendant les neuf mois de la concertation et pour l'écriture du PEDT.

La troisième commission a rendu un avis favorable, moins deux abstentions.

Monsieur le Maire

En parallèle à ce dossier, je souhaite préciser que la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) s'était engagée à me faire un retour ce soir au sujet des trois écoles autour desquelles les parents, les enseignants et les élus se sont mobilisés. Je n'ai reçu aucune information à ce stade.

Madame LEYDIER

Je voudrais également remercier les services pour ce document bien structuré et bien présenté. Il permet à chacun d'en comprendre le contenu. Cependant, le PEDT comporte quelques contradictions par rapport à certaines actions entreprises par la majorité. Je m'interroge sur les moyens que vous allez y consacrer au regard du nombre d'actions proposées.

S'agissant des moyens financiers, humains et matériels, il est question de la formation des agents. Il a été dit lors d'une réunion que le fonds d'amorçage y serait consacré. Or il me semble que le fonds d'amorçage a été fléché vers la section d'investissement. Il paraît donc difficile qu'il contribue à la formation des agents. En outre, il a été question des projets d'écoles. Des subventions de la commune y sont consacrées. Néanmoins, vous envisagez de réduire certains de ces budgets, notamment en direction des écoles sorties des RSS. Allez-vous maintenir ces projets essentiels pour la vie des écoles ?

Par ailleurs, le PEDT évoque la mise en place de coins repos à la pause méridienne, de salles de formation pour les parents. Ces orientations sont-elles compatibles avec les restrictions budgétaires votées lors du dernier budget ?

S'agissant de la mise en place d'ateliers culturels et de l'élargissement de l'offre d'accueil des stages sportifs, aucun moyen n'est fléché. Le PEDT ambitionne de donner à chaque enfant la possibilité d'accéder à une activité sportive. Or, ce point est en contradiction avec un vœu que vous avez adopté supprimant certaines aides financières aux familles pour les activités sportives.

Comment comptez-vous financer une augmentation du taux d'encadrement, alors que vous souhaitez diminuer le nombre d'enfant par adulte ?

Concernant les partenariats prévus par le PEDT, et plus particulièrement le partenariat avec l'Education nationale, l'un des objectifs affichés répond à une demande des enseignants et des animateurs concernant des temps partagés entre agents et enseignants. Or Madame SERALINI s'y était opposée en réunion. Reviendra-t-elle sur cette décision ?

L'axe 4.1 vise à soutenir et encourager les événements permettant de réunir enseignants, parents et enfants. Cette année, les représentants de parents d'élève ont eu les plus grandes difficultés à obtenir des salles pour se réunir, ou pour organiser des fêtes d'école. De nombreuses écoles ont eu le plus grand mal à organiser leur kermesse. La réalité est donc en contradiction avec l'ambition affichée.

S'agissant du partenariat avec les associations et notamment des budgets de politique de la ville, l'axe 2.6 vise à accompagner le maillage des acteurs qui œuvrent dans l'aide aux devoirs et à la scolarité. Un partenariat implique des engagements réciproques. Or compte tenu de la présence de certaines associations culturelles, je souhaite savoir si une charte de laïcité sera signée avec les associations intervenant dans l'aide aux devoirs.

J'en viens aux quartiers classés en politique de la ville. L'un des axes a pour objet d'intervenir dans le cadre de la laïcité et la sensibilisation à la tolérance et à l'égalité filles-garçons. Je m'interroge sur le fait que cet objectif ne concerne que certains quartiers. Je souhaite que les actions soient étendues à toutes les écoles.

L'axe 2.2 a pour but de favoriser la mixité sociale et scolaire. Je vous rappelle que, lors du dernier Conseil, vous avez adopté une délibération qui modifie la sectorisation scolaire pour deux immeubles de la rue de la République. Cette décision est également contradictoire.

Enfin, concernant l'axe 5.1, vous souhaitez associer les enfants des écoles de Villejuif à l'inauguration d'un lieu de mémoire aux victimes des guerres de décolonisation. Je me tiens à votre disposition pour organiser la présence d'élèves pour la commémoration du 17 octobre 1961. Un vœu sera examiné en fin de séance. Je souhaite que les enfants soient associés à l'instauration d'un lieu de mémoire pour le 8 mai 1945.

Monsieur GIRARD

Monsieur le Maire, contrairement à ce qui peut être distillé ici ou là par des membres de votre majorité, nous avons affirmé notre désaccord sur les projets de fermeture de classes à Villejuif. Il suffit d'ailleurs de reprendre le compte rendu du dernier Conseil municipal, que vous avez vous-même voté : « *Si elles peuvent toujours se justifier selon des critères mathématiques, les fermetures ne nous semblent nullement s'expliquer au regard de l'intérêt de l'enfant* ». Vous le savez, notre député Jean-Yves LE BOUILLONNEC est intervenu pour débloquer cette situation. Evitez trop de satisfecit ! Il est normal que le Maire d'une commune s'oppose aux fermetures de classes. En revanche, il est anormal, Monsieur le Maire, que vous fassiez passer votre erreur pour une victoire politique.

La population doit savoir que tant de classes étaient menacées de fermeture car les informations transmises par la commune aux services de l'éducation nationale étaient fausses. Le 15 juin dernier, la directrice académique adjointe a reçu une délégation de Villejuif comprenant les directeurs des écoles concernées, quelques enseignants et parents, ainsi que l'élue représentant la municipalité. Il semblait aberrant qu'autant de fermetures aient pu être envisagées. En réalité, il existait un différentiel de 140 élèves entre vos statistiques et celles de l'académie. Votre conseillère déléguée a dû vous rapporter qu'il y avait eu un problème dans l'administration communale.

Vous parlez de « *grande mobilisation* ». Je vous suggère de rester humble ! Vous oubliez de citer ces informations dans votre tract UMP – pardon – municipal à destination des familles pour valoriser le projet de PEDT.

Pourquoi mettre en place un PEDT à Villejuif ? Je vous invite à nouveau à rester humbles. Nous soutiendrons tout ce qui contribue à renforcer la complémentarité des membres de la communauté éducative, à mieux travailler ensemble.

Nous soutiendrons tout ce qui contribuera au développement et l'éducation de l'enfant. Mais ce PEDT, construit dans une très relative concertation, est dans les faits un exercice contraint imposé pour pouvoir bénéficier des aides de l'Etat et de la CAF. A ce sujet, nous réclamons à chaque Conseil un point précis de l'attribution de ces crédits.

Les Villejuifois doivent savoir que, grâce à la politique volontariste du gouvernement, 80 % des communes seront couvertes par un PEDT à la prochaine rentrée. Le problème, Monsieur le Maire, tient au fait que votre document, que nous voterons, est rempli de bonnes intentions. Cependant, il masque malgré tout votre manque de courage à modifier les rythmes scolaires.

Les nouvelles activités pédagogiques ? Que nenni. La gratuité des activités périscolaires ? Rien en vue. La plus-value éducative de ce PEDT n'est pas très convaincante. Nous attendons avec impatience la traduction des intentions en actes.

Je vais citer un extrait d'un article de l'Association des Maires de France, tout en regrettant qu'il ne s'applique pas à Villejuif. « *Les activités périscolaires se sont fortement développées entre 2013-2014 et 2014-2015. Ce sont les activités artistiques et culturelles ainsi que les activités physiques et sportives qui tiennent le haut du pavé de l'offre. L'analyse des 14 000 premiers PEDT (vous noterez que nous sommes à la traîne) fait apparaître que ces activités sont proposées dans 77 et 75 % des cas. Viennent ensuite la citoyenneté, le développement durable, la lecture.* » Dans près de la moitié des PEDT, les TAP et NAP sont gratuites.

En conclusion, je propose à notre conseil de classe – pardon – à notre Conseil municipal, la mention suivante sur votre bulletin scolaire à propos de la matière PEDT : « *Bonnes intentions, moyen, peut mieux faire, doit travailler plus collectivement avec ses camarades plutôt que de chuchoter avec ses amis et surtout moins montrer ses muscles dans le journal municipal.* »

Madame DA SILVA PEREIRA

Nous ne pouvons que partager les orientations présentées par Madame OUCHARD, car elles sont relativement consensuelles. L'axe 5 vise à promouvoir la citoyenneté, l'écocitoyenneté, les valeurs de la République et la laïcité. Nous aurions pu y ajouter les questions d'antiracisme, d'égalité hommes-femmes et d'homophobie.

En revanche, nous nous félicitons de voir apparaître au détour d'une phrase la culture de paix. Nous savons combien certains dans cette assemblée sont très opposés à cette notion, pour l'avoir fait disparaître de toutes les publications de la ville.

Je ne reviendrai pas sur les contradictions pointées par Madame LEYDIER sur le sport. Vous prévoyez de renforcer les activités sportives, alors que vous les diminuez. Le constat est le même concernant le lien entre les parents et les écoles. Il est explicitement prévu de renforcer la Maison des parents. Or nous ne pouvons que constater la baisse de 20 % des moyens alloués à son fonctionnement. Vous vous limitez à une sensibilisation du personnel au handicap. Or aucune action n'est prévue dans ce domaine.

Vous invitez les enfants aux commémorations. Je partage la proposition de Madame LEYDIER. Pourtant, vous supprimez les moyens de ce travail pédagogique en réduisant de 16 % la ligne prévue pour célébrer le centenaire de la Première Guerre mondiale.

De plus, vous avez annulé la subvention au musée de la résistance qui aurait pu être un partenaire actif pour aider les jeunes à participer à ces commémorations.

Plus généralement, si nous pouvons partager les orientations du PEDT, nous sommes inquiets vis-à-vis de l'atteinte de ces objectifs, tant vous avez sacrifié un certain nombre de budgets, notamment en matière de culture ou au niveau des centres de loisir.

Nous voterons pour les objectifs de ce PEDT, mais nous serons très vigilants quant aux moyens humains et financiers dégagés pour qu'ils soient atteints.

Madame OUCHARD

Le fonds d'amorçage se trouve sur la ligne budgétaire rattachée à l'éducation. A ce jour, il n'a jamais été fléchi vers de l'investissement et encore moins vers de la formation. Il convient d'attendre le démarrage de ce travail en septembre 2015. La signature du PEDT va nous permettre de prétendre au fonds de soutien qui pérennise le fonds d'amorçage.

Nous n'avons jamais reçu les projets d'école. J'ai dû instaurer un rapport de force avec Madame SERALINI pour les obtenir. J'ai ensuite passé deux mois à les analyser pour comprendre l'orientation éducative de nos écoles. Madame LEYDIER a évoqué les RRS, qui concernent deux collèges : Pasteur et Joliot-Curie. En décembre 2014, Madame la Ministre les a retirés des ZEP, comme si la situation le permettait. Or, sur le terrain, les difficultés se poursuivent. Il suffit de voir poindre l'émergence d'une mixité sociale sur Joliot-Curie pour que l'Etat se désinvestisse de ses responsabilités. Nous avons pris la décision de maintenir les activités dans ces deux collèges jusqu'en juin 2015. Nous allons devoir décider si nous les reconduisons à partir de septembre 2015.

Dans la réorganisation de la pause méridienne, nous allons réfléchir à ces temps de repos qui sont importants dans le développement cognitif de l'enfant. Des coins de repos seront effectivement mis en place. Cette réorganisation a nécessité un travail important de la direction de l'éducation que je félicite. Nous allons revisiter cette pause méridienne.

En ce qui concerne l'encadrement, on dénombre un adulte pour 25 enfants en élémentaire et un pour 10 en maternelle. Si nous en avons les moyens budgétaires, nous voulons parvenir à un adulte pour 18 enfants en élémentaire et conserver un adulte pour 10 enfants en maternelle.

Vous avez évoqué les problèmes de fête d'école. Je ne suis pas responsable de la poursuite du plan Vigipirate. Certains parents ont néanmoins voulu maintenir la fête le vendredi après-midi ou le samedi matin. Je ne peux pas obliger les professeurs d'école à venir travailler le samedi matin.

S'agissant des partenariats avec les associations d'aide aux devoirs, j'aimerais pouvoir proposer une charte. Sur le terrain, elles sont très efficaces. Je souhaite notamment travailler plus en lien avec l'Education nationale pour que les enfants soient mieux pris en charges.

Madame LEYDIER, j'ai évoqué l'équité des quartiers. Les secteurs Joliot-Curie et Pasteur ne sont plus en RRS. Nous réfléchissons à une équité d'actions sur les écoles.

Monsieur GIRARD, je suis désolé que vous ayez pris « *Demain l'École n° 4* » pour un tract politique. J'y avais intégré des photocopies des échanges de courriers avec le ministère et j'ai présenté un point d'étape.

Les budgets de l'enfance, de l'éducation et de la Maison des parents n'ont pas été réduits cette année.

Monsieur GIRARD, je n'accepte pas que vous mettiez en doute la capacité de travail de la direction de l'éducation. Je me suis rendu plus de 10 fois à l'inspection académique au cours du dernier trimestre. L'erreur de chiffrage n'est pas de notre fait. Madame LAPORTE n'avait pas comptabilisé les enfants de moins de trois ans. Elle nous proposait de ne scolariser que les enfants ayant atteint l'âge de trois ans avant septembre. Monsieur le Maire m'a accompagnée dans cette démarche Madame la Ministre avait justement voulu soutenir la scolarisation précoce. Or Madame LAPORTE n'en avait pas tenu compte dans ses calculs. La différence n'est pas de notre fait.

Monsieur le Maire

Je confirme les propos de Madame OUCHARD. J'ai toujours indiqué que la mobilisation contre les fermetures de classes avait impliqué les parents, les enseignants et les élus dans leur ensemble.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16 Délibération n°68/2015 : Fixation de la participation financière relative aux frais de scolarité des élèves scolarisés à Villejuif mais résidents hors Villejuif et approbation de la convention type de gratuité réciproque – Année scolaire 2015-2016 (rapport n°15-06-304)

Monsieur CAPORUSSO

Des dérogations sont accordées à des enfants non-résidents sur notre commune pour leur permettre d'être scolarisés en primaire ou en maternelle. Cette scolarisation engendre des coûts. Nous vous demandons de fixer ces frais. Il nous faut requérir l'accord de la commune de résidence. Au-delà de 15 élèves, une convention réciproque doit être signée. Nous proposons de reconduire le même montant que depuis 2009, qui s'élève à 400 euros.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

17. Délibérations n°69/2015 , 70/2015 et 71/2015 : Construction d'un nouveau groupe scolaire de 17 classes sur le terrain des réservoirs : - approbation du programme, du planning prévisionnel de l'opération et de l'estimation prévisionnelle du coût global de l'opération - autorisation de lancement de la procédure de concours et autorisation de signature du marché- composition du jury de concours et désignation des membres du conseil municipal (rapport n°15-06-208)

Monsieur le Maire

Si personne ne s'y oppose, je propose que nous procédions à un vote à main levée pour la composition du jury.

Monsieur FERREIRA NUNES

Plusieurs études ont montré que le quartier des Réservoirs souffrait d'un manque de locaux scolaires, ce qui a justifié l'achat de 7 000 m² de terrains en surplomb des réservoirs.

Le projet de groupe scolaire comporte 17 classes, dont 6 maternelles. La surface utile représente environ 3 500 m². Une large concertation a permis de définir les besoins du groupe scolaire et prévoit la réalisation d'un bâtiment de 5 000 m², en intégrant les locaux techniques.

Il a été convenu avec l'Education nationale que ce groupe scolaire comporterait une direction unique. Des salles sont prévues pour accueillir les centres de loisirs, la restauration, ainsi qu'un logement de fonction.

L'accès se fera via le boulevard Maxime Gorki. Un parvis sera accessible par la rue Condorcet. Une attention particulière sera apportée à la qualité environnementale de l'école dès la phase de concours.

Je vous détaille le planning de l'opération :

- Février 2016 : désignation des lauréats du concours.
- Fin du premier semestre 2016 : validation en Conseil municipal.
- Août 2016 : délivrance du permis de construire.
- 2019 : livraison.

Le coût global de cette opération s'élève à environ 22 millions d'euros, taxes comprises. Au coût d'achat du terrain, il faudra ajouter l'acquisition d'un petit terrain permettant l'accès depuis le boulevard Maxime Gorki. Cette opération sera financée sur les budgets 2015-2020.

Le rapport vise à autoriser le lancement de concours en deux phases. La première concerne la présélection des équipes candidates (trois au maximum). Les équipes retenues devront être composées d'un architecte et de différents bureaux d'études (bureau d'études de travaux, voirie, géotechnique, qualité environnementale, économie de la construction). La deuxième phase sera consacrée à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Ce rapport vise également à acter la composition du jury concours. Ce jury se compose de Monsieur le Maire, président, ainsi que de cinq membres du Conseil (titulaires et suppléants) désignés ce jour. Il comprend également un collègue de professionnel et un collègue de personnalités.

Madame CORDILLOT a demandé que soit précisé l'ensemble des dépenses déjà engagées, liées à des forages, des sondages et à l'achat d'un petit terrain. Je ne dispose pas de ces informations.

La deuxième commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire

Je voudrais apporter deux précisions qui n'apparaissent pas dans les documents de présentation. En pointe du groupe scolaire, il n'est plus question d'un projet de square, mais d'un équipement sportif pour l'école. Par ailleurs, nous avons demandé la création de 10 à 12 places de parking pour les enseignants et les agents.

S'agissant des représentants du Conseil, il est proposé de désigner :

- Titulaires : Monsieur LECAVELIER, Madame GANDAIS, Monsieur CARVALHO, Monsieur MILLE, Madame LEYDIER.
- Suppléants : Monsieur FERREIRA NUNES, Madame BOYER, Monsieur DUCCELLIER, Monsieur OBADIA, Madame TAILLE-POLIAN.

Je vous propose que Madame OUCHARD apporte des réponses aux questions soulevées en commission.

Madame OUCHARD

Madame CORDILLOT s'est interrogée sur le rapport entre classes de maternelle et classes d'élémentaire. Six classes de maternelle pour onze classes d'élémentaire sont prévues. Il sera possible de les intervertir sans difficulté. Nous ne visons pas une réduction de l'accueil en maternelle.

Elle a également demandé des précisions sur le schéma du bâtiment. Il devrait s'agir d'un ouvrage en R+3. La DASEN a décidé que l'école fonctionnerait avec une direction unique. Le projet intègre un espace pour le sport.

Le jury comportera des enseignants et, je l'espère, des représentants de l'inspection d'académie.

S'agissant de la cuisine, Villejuif a signé une DSP avec la SEMGEST. Il est hors de question de prévoir une production alimentaire sur place. Cette école s'inscrira dans le système mis en place dans les autres écoles de Villejuif.

Monsieur le Maire

J'ajoute qu'il était nécessaire de prévoir un équipement à proximité pour les maternelles.

Madame CORDILLOT

Nous allons voter pour ce projet que nous avons largement facilité en anticipant l'emplacement réservé et l'acquisition des terrains. Les provisions budgétaires avaient été réalisées. Nous avons négocié l'achat du terrain à la Ville de Paris, car ses prétentions étaient bien plus élevées.

Je vous remercie des précisions apportées. Vous avez indiqué des places de stationnement. Le plan vélo que nous venons d'adopter porte un certain nombre de recommandations, dont la réalisation de garages à vélo dans les équipements scolaires. Il faudra donc prévoir cet aménagement.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Délibérations n°72/2015, 73/2015 et 74/2015 : Marchés à lots séparés pour le nettoyage des vitres (lot 1), l'entretien de certains bâtiments communaux (lot 2) et l'entretien des installations sportives (lot 3) : - avenant n°2 de prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 du marché n° 32016 - lot n° 2 entretien ménager de certains bâtiments communaux - avenant n°3 de prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 du marché n° 32017 - lot n° 3 entretien des installations sportives - autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et de signature du marché (rapport n°15-06-209)

Monsieur BOUNEGTA

En date du 23 juin 2011, le Conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relatif aux marchés à lots séparés pour le nettoyage des vitres (lot 1), l'entretien de certains bâtiments communaux (lot 2) et l'entretien des installations sportives (lot 3). La date de début d'exécution de ces marchés était le 1^{er} janvier 2012 pour une fin au 31 décembre 2014, soit une durée de trois ans.

En date du 7 novembre 2014, le Conseil municipal a validé la prolongation jusqu'au 30 juin 2015 des marchés à lots séparés pour le nettoyage des vitres (lot 1), l'entretien de certains bâtiments communaux (lot 2) et l'entretien des installations sportives (lot 3). En date 15 janvier 2015 par avenant n° 2 au lot 3 « entretien des installations sportives » le titulaire du marché, la société SNNS, a été remplacé par la société TSF, suite à une cession d'activité.

La décomposition des marchés est la suivante :

- Lot 1 : nettoyage des vitres pour un montant maxi annuel de 65 780 euros TTC.
- Lot 2 : entretien ménager de certains bâtiments communaux, pour un montant maximum annuel de 442 520 euros TTC.
- Lot 3 : entretien des installations sportives, pour un montant maximum annuel de 304 980 euros TTC.

La deuxième commission a rendu un avis favorable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

19. Délibération n°75/2015 : Prestations et travaux de voirie sur le domaine privé de la ville - Autorisation de lancement d'un marché à procédure adaptée et signature du marché (rapport n°15-06-207)

Monsieur BOUNEGTA

L'objectif est de rassembler les trois marchés existant pour assurer les mêmes prestations dans un seul marché. Cette opération va nous permettre de passer d'un montant maximum annuel de 1 132 000 euros à 1 080 000 euros

Parmi les autres avantages, le passage à un marché de trois ans va nous garantir la stabilité d'un prestataire unique.

La deuxième commission a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

20. Délibération n°76/2015 : Location et maintenance de sanitaires publics - Autorisation de lancement d'un appel d'offres ouvert et de signature du marché (rapport n°15-06-201)

Monsieur FERREIRA NUNES

Il est de notre devoir d'équiper le domaine public de sanitaires, ce qui est déjà le cas dans les parcs et les cimetières. En revanche, on ne trouve pas d'équipements de cette nature dans le reste du domaine public.

Ce rapport vise à assurer une continuité de service entre la location et la maintenance du matériel. L'acquisition en interne de ce type d'équipement est complexe.

Trois sites d'implantation sont proposés :

- Rue Jean Jaurès, à proximité du Monoprix.
- Place Oscar Niemeyer.
- Mail des Marronniers.

La location et la maintenance sont établies sur 20 ans, ce qui permet d'amortir les investissements qui s'élèvent à environ 80 000 euros.

Le coût annuel de cette prestation est estimé à environ 60 000 euros HT. Pour 2015, le budget estimé est de 40 000 euros.

Il est proposé de lancer cette procédure d'appel d'offres. Ces équipements seront gratuits pour les usagers.

Madame CORDILLOT s'est interrogée en commission sur cette durée de 20 ans. La déviation des réseaux sera supportée par la ville. La dalle qui devra être coulée sera supportée par le loueur. Cette durée permet de lisser les frais fixes d'installation. L'acquisition d'un sanitaire s'élève à environ 60 000 à 80 000 euros. On peut estimer que les trois sanitaires auront été payés en trois ans. Cependant, ce contrat de location intègre également la maintenance et le nettoyage, ainsi que les consommables. Il faut savoir que ces matériels sont remplacés environ tous les huit ans. L'un des critères de choix concernera l'empreinte développement durable de ces équipements.

La deuxième commission a rendu un avis favorable, moins deux abstentions.

Madame CORDILLOT

Je me suis interrogée sur la nature du contrat. Malgré les réponses apportées, je considère qu'en l'état, ce contrat est anormalement long. Une partie des investissements est portée par la collectivité, l'autre partie par l'attributaire du marché. En l'espace de cinq ans, l'attributaire aura totalement amorti les investissements et ne devra plus assurer que de la maintenance.

Par conséquent, pendant 15 ans, nous allons déboursier 72 000 euros TTC par an. Ce contrat est anormalement long. La collectivité n'en sortira pas gagnante.

Monsieur le Maire

Nous nous sommes inspirés des pratiques de la ville de Paris, qui est exemplaire dans la mise à disposition de cette offre. Pour l'optimisation des montants des loyers et un renouvellement du matériel tous les huit ans, la Ville de Paris nous a démontré qu'un amortissement sur 20 ans était le meilleur scénario.

Je me félicite que l'on puisse apporter une solution au marché des Guipons. On ne mesure pas le coût d'entretien lié à ceux qui se permettent d'uriner dans l'espace public. Nous allons offrir un nouveau service en centre-ville, en espérant que ces incivilités disparaîtront.

Madame LEYDIER

En commission, j'ai demandé si l'on pouvait intégrer une clause pour mettre fin au contrat en cas de problème. En effet, place Oscar Niemeyer, se trouve un restaurant. Ces toilettes pourraient apporter des nuisances à ce restaurant et aux commerçants du marché. Or Monsieur FERREIRA NUNES n'en a pas fait mention.

Dans le doute, je m'abstiendrai.

Monsieur BOUNEGTA

Madame LEYDIER, une réponse vous a été apportée en deuxième commission.

Monsieur le Maire

Nous vérifierons ce point.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
10 ABSTENTION (MM. GIRARD, LAFON, Mme TAILLE-POLIAN,
Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA,
M. BULCOURT, Mmes LEYDIER avec mandat, KADRI)

21. Délibération n°77/2015 : Création d'un poste de directeur des ressources humaines (rapport n°15-06-105)

Madame LOUDIERE

La création d'un poste de DRH s'inscrit dans la volonté politique d'une gestion du personnel faisant face aux enjeux et défis de la collectivité en la matière. La réorganisation en cours et l'arrivée d'une nouvelle DGA Ressources sont l'occasion d'accélérer les chantiers du mandat en matière de DRH. Leur mise en œuvre nécessite un pilotage opérationnel au plus près des services et se doit donc d'être confiée à un directeur.

Les orientations politiques auxquelles je travaille avec Monsieur le Maire consistent à rechercher la rationalisation et la montée en puissance de notre appareil administratif. La mise en place progressive d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) préconisée par la Chambre régionale des comptes sera la pierre de touche de ce projet.

Dans ce cadre, s'inscrivent les objectifs de valorisation des compétences et de formation, de transversalité, de mobilité et d'amélioration des perspectives de carrière, ainsi qu'une vision davantage partagée des objectifs de services. Le second volet des orientations étudiées recouvre la prévention et l'amélioration des conditions de travail.

Le ou la DRH sera chargé de la coordination des services RH, afin de faire de la direction un outil réactif pour le bénéfice de l'ensemble des services. Je veux, par son entremise, impulser une culture du management et une diffusion de la fonction RH qui doit être partagée au mieux par l'ensemble des cadres de tout niveau.

En regard de cette problématique, vous conviendrez que, pour une collectivité de 1 300 agents, son arrivée est très attendue et que son travail doit courir *a minima* sur le mandat, période nécessaire pour la réalisation des chantiers cités.

Comme le rappelle le rapport, ce poste de directeur est créé en compensation de la suppression du DGA Ressources Humaines et de son collaborateur, ce dernier ayant fait l'objet d'une réaffectation en interne.

Le recrutement est prévu par les enveloppes budgétaires 2015. Pour plus d'informations sur les données budgétaires, je vous invite à vous pencher sur les documents remis lors du débat d'orientation et du vote primitif.

Je tiens par ailleurs à réagir aux inquiétudes entendues sur les conséquences humaines ainsi qu'en termes de qualité du service public. Le recrutement ne s'opérera pas en substitution à d'autres agents auquel il serait demandé de partir. Il existe en effet d'autres leviers pour agir sur la masse salariale que l'affaiblissement de certains services. Dans le cadre de la réorganisation, nous réfléchissons à des redéploiements et des fusions avec redéfinition des fiches de postes, dans le but de reverser des missions vers d'autres agents pressentis à monter en compétence, tout en respectant les valorisations qui s'y attachent.

De même, tout personnel parti à la retraite ou vers d'autres collectivités ne sera pas nécessairement remplacé dans les mêmes termes, ce qui ne revient pas à dire que les missions ont disparu.

Au contraire, pour chaque situation, une réflexion sur les attributions est menée en lien avec le projet de la collectivité.

Voici quelques échantillons de mes dossiers quotidiens. Je les partagerai volontiers avec vous au fur et à mesure de nos avancées afin d'examiner les conséquences de la réorganisation qui n'est encore qu'à son entame. Je ne conçois pas qu'une précipitation excessive en la matière soit souhaitable. L'adaptation des agents ne peut se décréter si l'on veut éviter des chocs contre-productifs sur les habitudes.

La première commission a rendu un avis favorable, moins deux abstentions.

Monsieur GIRARD

Nous allons voter pour ce rapport qui ne pose pas beaucoup de difficultés.

Cependant, nous ne pouvons pas aborder ce point sans rappeler que votre municipalité avait lancé un audit sur les questions d'organisation du personnel. Le Directeur des Ressources Humaines a déjà sa fiche de route. Il suffit de se référer à l'audit : « *Principaux dysfonctionnements : des fonctionnements à ajuster avec les nouveaux élus. Les élus ont tendance à entrer dans l'opérationnel sans entrer par la ligne hiérarchique. Les responsables de services doivent s'adapter à une multiplicité d'élus et de délégations. Les comportements ou les propos finissent plutôt par blesser les services. Des actions morcelées et une organisation à faire évoluer. Les actions sont cloisonnées et morcelées. Inefficiences, incohérence, pilotage complexe.* »

M. CARVALHO, il s'agit bien de votre mandature.

Je souhaite bonne chance au nouveau DRH.

Monsieur le Maire

Le document que nous vous avons transmis est factuel et transparent.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

L'une de vos intentions est de diffuser la fonction RH dans l'ensemble du personnel. Suite à l'audit organisationnel, des propositions ont été formulées. Cependant, plus on se situe en haut de la hiérarchie, plus il y a de chances que la fonction RH soit diffusée. Auparavant, la ville comptait un DGA RH. Vous avez décidé de placer le DRH un niveau en dessous de la DGA. Nous l'avions placé à ce niveau en regard des objectifs de la municipalité. Peut-être en avez-vous d'autres. Mais les objectifs affichés semblent néanmoins très proches.

Par ailleurs, il me semble que la délibération devrait obligatoirement faire figurer l'avis du Comité Technique (CT), ce qui n'est pas le cas. Il faudrait éviter que cette délibération soit retoquée par la Préfecture.

Monsieur le Maire

Je vous confirme que le visa du CT du 7 décembre doit figurer dans la délibération. Je propose un amendement en ce sens.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Il est proposé de créer un poste de DRH, qui joue un rôle important au sein d'une collectivité. Or la délibération évoque clairement le recrutement d'un contractuel.

Dans l'article 2, il est écrit : « *Ce poste correspond au cadre d'emploi des attachés territoriaux. A défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent non titulaire.* » Selon l'article 3, « *en cas de recrutement d'un agent contractuel, un contrat de trois ans sera établi sur la base citée dans l'article 2* ».

Vous nous préparez à l'idée que le DRH sera un contractuel et non un titulaire de la fonction publique territoriale. Cette notion est également présente dans le rapport d'introduction.

Il faudra que l'article 2 soit respecté à la lettre. L'embauche d'un contractuel est en effet conditionnée. Elle n'est possible que « *lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté* ».

Le poste doit être affiché publiquement. Des fonctionnaires doivent pouvoir postuler. Si aucun d'entre eux ne correspond aux besoins, alors il sera possible de recruter un contractuel. Or selon mes informations, la personne aurait déjà quasiment été recrutée. La procédure devra être respectée. Il est très probable que ce poste donne lieu à de nombreuses candidatures. Par conséquent, compte tenu des délais de procédure, il n'est pas possible que ce recrutement soit opéré dans les deux mois à venir. Vous ne pouvez pas annoncer que la personne sera en poste au 1^{er} septembre.

Monsieur le Maire

La personne ne peut pas être recrutée avant l'adoption de la délibération.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Une procédure de recrutement dans la fonction publique entraîne nécessairement des délais de plusieurs mois.

Madame LEYDIER

En Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), on nous a annoncé le recrutement d'une directrice pour la fin de l'été. Je partage les propos de Monsieur PERILLAT-BOTTONET. Vous mettez toujours en avant la transparence. Or, dans le cas présent, votre gestion en manque particulièrement. Je vais donc m'abstenir.

Madame DA SILVA PEREIRA

Comme le montre l'audit, il existe un réel danger pour les salariés de cette ville en raison de leur découragement. Parmi les missions de ce DRH, celui-ci devra-t-il instaurer un meilleur dialogue avec les salariés ? Je m'interroge sur la manière dont il serait perçu par les agents s'il venait du privé. Madame LOUDIERE a tenu des propos très précautionneux quant à l'avenir des agents de cette ville, évoquant des redéploiements. Je crains que l'on assiste à des démantèlements, et à une démotivation de la majorité des agents de la ville. Cette situation aurait des conséquences catastrophiques pour les agents et leurs conditions de travail, mais aussi sur leur efficacité.

Monsieur le Maire

Ce que vous décrivez justifie pleinement l'embauche d'un DRH.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
7 ABSTENTION (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes LEYDIER avec mandat, KADRI)

22. Délibération n°78/2015 : Convention pluriannuelle avec l'Association "Comité de jumelage, de coopération, de solidarité et culture de paix" pour les années 2015 à 2018 - Approbation et signature (rapport n°15-06-302)

Madame DUBOILLE

Depuis de nombreuses années, l'association « Comité de jumelage, de coopération de solidarité et culture de paix » intervient dans la mise en place et l'organisation de jumelages entre Villejuif et des villes françaises ou étrangères, pour des échanges culturels et sportifs. Elle intervient aussi sur des programmes de coopération décentralisée. Afin de soutenir les actions de l'association, Villejuif avait mis en place une convention de partenariat entre le Comité de jumelage et les services municipaux. Le soutien de la ville à l'association se traduit par :

- une aide de fonctionnement pour la réalisation de ses actions ;
- une aide logistique, avec la mise à disposition de locaux administratifs ;
- le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Pour 2015, le montant de la subvention proposé s'élève à 11 200 euros. La précédente convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler à compter du 1^{er} juillet 2015 pour trois années.

En troisième commission, en marge de ce rapport, une question a été posée sur l'état du dispositif « bourse aux projets : soutien aux initiatives des jeunes ». Depuis juin 2014, une seule association a été accompagnée. Au vu du nombre très limité de projets accompagnés ces deux dernières années, il est proposé de transformer ce dispositif en chantier d'insertion et/ou éducatif.

Ce rapport a reçu un avis favorable en troisième commission.

Monsieur BULCOURT

Vous avez oublié de mentionner les actions en faveur de la culture de paix. Je sais que vous y êtes allergiques. Mais je souhaite y revenir.

Nous avons examiné de près le texte de cette convention qui fait suite à la précédente convention arrivée à terme.

Pour nous, les jumelages ne prennent tout leur sens que s'ils s'inscrivent dans une perspective de contribution à la paix, à la solidarité entre les populations, à la lutte contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'inégalité. Toutes ces valeurs étaient inscrites dans les précédentes conventions qui visaient à favoriser l'appropriation de la culture de paix par les Villejuifois.

Les conventions précédentes reposaient sur un partenariat fort et régulier avec le comité de jumelage et les autres associations intéressées dans trois domaines :

- les échanges internationaux avec nos villes-jumelles ;
- la coopération solidaire, par le soutien à des projets associatifs ;
- la diffusion de la culture de paix.

Or ce dernier domaine a complètement disparu de la convention proposée ce soir. Ce choix n'est pas étonnant car il s'inscrit dans la même logique que la désaffiliation de Villejuif à l'organisation des Maires pour la Paix (« *Mayors for Peace* ») et le refus de célébrer le 21 septembre, journée internationale de la paix proclamée par l'ONU. Le mot « *paix* » semble devenu tabou dans cette ville à laquelle l'UNESCO a décerné le titre de « *messagère de la paix* » pendant la décennie 2000-2010 de culture de la paix et de la non-violence. Pourquoi cet acharnement, sinon par obstination idéologique ?

Que reste-t-il dans cette convention ? Le texte se limite aux seuls jumelages et à certaines actions de coopération décentralisées. Ce texte manque de souffle et d'ambition. Les engagements de la ville restent flous et peuvent être remis en cause à tout moment selon « *les capacités financières de la collectivité* ». Nous remarquons aussi que l'article 3 concernant le règlement des litiges a été considérablement développé par rapport aux conventions précédentes. L'alinéa 3.1 intitulé « Sanctions » nous paraît témoigner une certaine défiance vis-à-vis du comité de jumelage.

Au total, cette convention illustre les choix politiques de la municipalité qui semble peu intéressée à favoriser le développement des échanges et de la solidarité internationale, une notion qui n'apparaît pas dans la convention. Elle souhaite surtout y consacrer le moins de moyens possibles et surveiller le comité de jumelage, porté par des bénévoles qui pourraient finir par se décourager.

Cette convention n'est donc pas très rassurante à nos yeux, car nous sommes attachés à ces relations patiemment construites avec nos villes jumelles et avec les associations porteuses de projets solidaires et de valeurs universelles contenues dans la culture de paix. Nous veillerons à ce que ce patrimoine de notre ville puisse perdurer.

Monsieur OBADIA

Il est possible de parler de culture de maïs ou de culture OGM. Tout le monde est ici pour la paix. Nous n'avons pas besoin de subventionner des gens qui travaillent pour la culture de paix. Cela n'a aucun sens. Cette décision est politique. Vous pourrez y revenir à chaque Conseil.

Ce rapport prend en compte les échanges, la coopération décentralisée, les villes jumelles avec lesquelles nous travaillons. La culture de paix ne nous intéresse pas, car la paix est universelle. Nous n'avons pas besoin de payer un groupe politique pour nous inculquer la culture de paix.

Madame DUBOILLE

Je sais que vous êtes très affectés par la disparition de la culture de paix. Vous continuez à vous acharner à ce sujet. Je maintiens qu'il n'est pas nécessaire d'afficher des messages politiques, mais plutôt de mettre en place des actions concrètes qui soient porteuses de paix. Les jumelages permettent les échanges, la découverte d'autres cultures. Ils contribuent à maintenir la paix entre les peuples.

S'agissant de l'écriture de la convention, vous estimez que nous allons trop dans le détail au niveau des litiges. Nous nous sommes contentés de réécrire la convention sous une forme plus juridique.

Monsieur le Maire

Vous avez tous participé à cette fête qui s'est tenue dimanche dernier. Des représentants de Vila Franca étaient présents. Sans la culture de paix, nous sommes capables de continuer à développer les dialogues et les échanges.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIME
2 ABSTENTION (MM. GIRARD, LAFON)

23. Délibération n°79/2015 : Attribution de subvention aux associations sportives pour l'organisation de stages sportifs au cours de la saison 2014/2015 (rapport n°15-06-301)

Monsieur OBADIA

Pour être subventionnés, les stages doivent se dérouler en dehors de Villejuif et rassembler au moins cinq personnes. De plus, les stagiaires doivent prendre en charge au minimum à 50 % du prix de revient.

Six dossiers ont répondu à ces critères et ont été retenus :

- Lloret del Mar ;
- Vierzon ;
- Nice ;
- Dinard ;
- Epinal ;
- Tordera.

Au total, les 128 sportifs impliqués et leur encadrement vont contribuer à la consolidation de liens avec les sportifs qu'ils ont visités. Le montant total des subventions attribuées s'établit à 11 475 euros.

Ce rapport a donné lieu à un avis favorable unanime en troisième commission.

Monsieur BULCOURT

Parallèlement à ce dossier, nous avons évoqué le stage de l'USV Football en commission paritaire. Des incohérences ont été identifiées dans sa demande de subvention. Un correctif devait nous être transmis.

Monsieur MONIN

L'USV Football s'est déplacée à Nice pendant les vacances de Pâques. Ce stage a impliqué 36 personnes, dont 30 athlètes et 6 accompagnateurs.

Madame CORDILLOT

Nous n'avons toujours pas eu les explications.

Monsieur le Maire

Monsieur MONIN, pouvez-vous apporter les éléments détaillés ?

Monsieur MONIN

Je vais apporter les correctifs. (*Monsieur MONIN cherche parmi ses notes. Brouhaha dans la salle*). L'USV Football s'est bien déplacée à Nice, (*Hésitations. Le brouhaha s'amplifie. Rires*) à hauteur de ...36 personnes.

Il me semble que M. GIRARD avait fait la demande du détail, donc je vous réponds. (*Rires dans la salle, dus à l'heure très tardive*). Il y avait à Nice 30 athlètes et 6 accompagnateurs qui étaient des arbitres ou des entraîneurs.

Je suis désolé, je voulais prendre à témoin ce rapport pour parler du sport féminin, mais il n'y avait que des hommes, au nombre de 36. (*Rires de nouveau*).

Monsieur BULCOURT

Monsieur le Maire, faites comme d'habitude : envoyez-nous un courrier. Monsieur MONIN se ridiculise.

Monsieur MONIN

Nous pouvons tolérer certains propos, mais ne dépassez pas les limites.

Monsieur le Maire

Nous vous ferons une réponse écrite.

Monsieur MONIN

Il s'agissait d'un stage de perfectionnement de trois jours.

Monsieur LIPIETZ

Nous sommes en train de constater avec effarement que ces 36 personnes ont consommé 3 225 euros, ce qui représente près de six fois le budget total attribué à la démocratie participative. Ce montant donne une idée du prix que coûtent les associations sportives, ce qui est absolument scandaleux.

Nous sommes une ville pauvre, écrasée par la baisse des dotations budgétaires. Au moment du budget primitif, nous avons indiqué qu'il était inadmissible que les associations non sportives subissent une baisse de budget de 40 %, alors que le budget des associations sportives était maintenu intégralement. Nous en avons ici un exemple spectaculaire. Je suis scandalisé ! Par conséquent je m'abstiendrai.

Monsieur OBADIA

Il faut voir que ces 3 600 euros ont servi à 36 personnes, soit une aide de 100 euros par personne pour un stage de quatre jours.

Monsieur LIPIETZ

Regardez le budget des associations non sportives.

Monsieur BULCOURT

Il faut prendre le problème dans l'autre sens. Le budget des sports n'est pas trop élevé. Vous avez fait le choix de réduire les autres budgets. Vous avez saccagé la démocratie participative et les subventions aux associations. Je vous rappelle, Monsieur LIPIETZ, que pendant un moment, vous étiez censé ne pas voter pour ce budget. Après quelques petites tractations, vous avez finalement changé d'avis.

Monsieur LIPIETZ

Nous avons effectivement refusé de voter pour le budget sans une délibération modificative. Nous avons obtenu une hausse du budget de l'ensemble des associations non sportives. Il a fallu menacer de quitter la majorité pour gagner 19 000 euros. Il ne s'agit pas de cette bande d'escrocs qui nous volent 3 000 euros pour un stage à Nice pour 36 personnes. C'est honteux !

Plusieurs conseillers réagissent vivement.

Monsieur LIPIETZ

Pourriez-vous arrêter de glapir ?

Monsieur le Maire

Monsieur LIPIETZ, continuez votre intervention.

Monsieur LIPIETZ

Ce chiffre à lui seul montre l'extraordinaire disproportion qui existe entre ce qui est accordé aux sports et ce qui est accordé à la démocratie participative ou à la culture. Cette comparaison est effrayante. Par conséquent, je m'abstiendrai.

Monsieur le Maire

Je vais soumettre cette délibération aux voix.

Monsieur LIPIETZ

Il est tout à fait anormal que les associations non sportives soient ramenées à portion congrue. En début de mandat, il nous avait été dit que devant les baisses de dotations de l'Etat, tout le monde serait amené à se serrer la ceinture. Certains ont effectivement réduit leur budget de 45 %, d'autre de 0 %. C'est un scandale.

C'est la raison pour laquelle nous avons refusé de voter le budget en exigeant d'augmenter à 47 000 euros le budget des associations non-sportives. Ce stage à Nice montre le rapport effarant entre les moyens accordés au sport et ceux accordés à la culture et à la démocratie.

Monsieur GIRARD

Je demande que le terme « *glapir* » soit inscrit au compte rendu.

Les propos de Monsieur LIPIETZ sont insupportables. On ne peut pas opposer le sport à la culture ou à la démocratie participative. Ces séjours impliquent des jeunes. Ils ont une dimension pédagogique très importante pour l'apprentissage du vivre ensemble. Ils ne se limitent pas qu'à un entraînement sportif. Ils contribuent au lien social.

Votre propre majorité supprime les séjours à la mer, réduit les budgets des colonies de vacances. Monsieur LIPIETZ, cette contradiction vous appartient. Il faut absolument soutenir ces stages sportifs.

J'aimerais que l'on s'attache à travailler avec les associations pour réduire le prix des stages sportifs, car ils coûtent aussi très chers aux familles. Un équilibre doit être trouvé. Il ne faudrait surtout pas se désengager de ces stages qui sont une plus-value apportée aux familles et aux jeunes. Il convient de discuter avec les associations sportives pour les ramener à la raison sur un certain nombre de projets.

Monsieur LAFON

Faire de la politique, c'est faire des choix. Se réveiller à 3 heures du matin pour découvrir les choix opérés dans le budget est pour le moins surprenant.

La vie sportive fait partie de la démocratie. La manière dont les jeunes sont éduqués dans les clubs est un élément essentiel de la vie démocratique. Vouloir opposer le sport aux autres services publics est d'un simplisme affligeant.

Monsieur le Maire

Je tiens à préciser que les sorties à la mer auront bien lieu. J'attends une réponse sur un fléchage de budget. Néanmoins, il n'est pas question de sacrifier cette opération.

Monsieur BULCOURT

Monsieur LIPIETZ semble ne pas bien connaître ces stages sportifs. J'ai personnellement accompagné l'un de ces stages à Barcelone. Les petits villejuifois avaient visité la Sagrada Familia et les constructions de Gaudi. La culture fait partie du travail mené par les clubs.

Monsieur le Maire

Le sport est un moyen d'insertion et d'intégration. L'équipe des U17 de rink hockey est championne de France. L'investissement des éducateurs trouve parfaitement son sens. Le sport est aussi un moyen de réussir.

Un stage n'est pas simplement dédié au sport. Il permet la découverte d'une ville, et représente un vecteur d'échange, d'insertion et d'intégration.

Les subventions du sport diminueront de 20 % l'année prochaine. Elles représenteront 153 euros d'aide par sportif pour une saison entière.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
1 ABSTENTION (M. LIPIETZ)

24. Délibération n°80/2015 : Abroge la délibération n° 212/2014 du 17 décembre 2014 : Autorisation d'acquisition par le Maire d'un bien sans maître revenant de plein droit à la Commune : Propriété située 12, impasse Cardet, cadastrée section A numéro 48, d'une contenance de 386 m² (rapport n°15-06-204)

Monsieur FERREIRA NUNES

Depuis l'adoption de la délibération du 17 décembre 2014, un ayant droit en qualité d'héritier s'est manifesté. La ville ne peut donc considérer ce bien sans maître. L'abrogation doit être délibérée à nouveau par le Conseil.

Une question a été posée en deuxième commission concernant les taxes qui n'ont pas été perçues pendant 30 ans sur ce bien. La deuxième commission s'est interrogée sur la manière de recouvrer ces dettes. Une réponse sera apportée ultérieurement.

La deuxième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

25. Délibération n°81/2015 : Mandat de vente d'un bien sans maître incorporé dans le domaine privé communal au titre des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et du code civil : 24, allée Alphonse Daudet à Villejuif (rapport n° 15-06-201)

Monsieur FERREIRA NUNES

Ce rapport concerne la vente d'une propriété de la ville. Ce terrain doit être mis en vente pour générer une recette. Le prix de vente est estimé entre 100 000 et 120 000 euros. La vente sera confiée à l'Agence Century 21 de la rue Jean Jaurès. Il est demandé au Conseil d'autoriser le mandat de vente de l'Agence.

La deuxième commission a rendu un avis favorable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

26. Délibération n°82/2015 : Décide la cession, au profit de Monsieur Eric LEBLANC et Madame Patricia CHAPPE épouse LEBLANC, du terrain situé 2, rue Ravel, à Villejuif (Val-de-Marne), cadastré section G numéro 29, au prix de 39 000 euros (rapport n°15-06-202)

Monsieur BOUNEGTA

Ce rapport concerne un terrain à usage de jardin situé à l'angle de la rue Ravel et de la rue Rossini d'une superficie de 87 m², situé en zone UC du PLU. Sa faible superficie et sa configuration le rendent peu propice à la réalisation d'une construction.

La deuxième commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

27. Délibération n°83/2015 : Autorise le SAF 94 à procéder à la cession, au profit de Monsieur Kamal DJABALI, de la propriété située 111, avenue de Stalingrad à Villejuif, cadastrée section BF numéro 147, au prix de 180 000 euros (rapport n°15-06-203)

Monsieur VIDAL

Ce rapport a fait l'objet de trois avis favorables, un avis défavorable et une abstention en deuxième commission. Ce bien se situe dans le périmètre d'études des Quatre Communes.

Madame CORDILLOT

Ce bien ne se situe pas dans le périmètre des Quatre Communes, puisque vous en avez décidé la suppression. L'avis défavorable et les abstentions s'expliquent par le refus de la suppression de ce périmètre d'études.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

3 CONTRE (MM. GIRARD, LAFON, Mme TAILLE-POLIAN)

7 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes LEYDIER avec mandat, KADRI)

28. Questions orales

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Monsieur le Maire, les vacances d'été commencent dans quelques jours. Avec le développement de la précarité, du chômage et des bas salaires, le pouvoir d'achat des gens régresse, avec comme conséquence encore plus de familles et d'enfants en France et à Villejuif qui ne vont pas partir en vacances cet été.

Nous voulons donc savoir ce que vous avez prévu comme projet d'été dans les parcs, dans les quartiers, avec l'agglomération au stade nautique, comme cela se faisait chaque année, afin que ceux de plus en plus nombreux dans notre ville, mais aussi tous les autres, puissent bénéficier de loisirs. Villejuif aurait ainsi un petit air de vacances. Nous sommes très inquiets car, pour l'instant, nous n'avons vu aucune publication sur les projets d'été. De plus, pouvez-vous nous confirmer l'annulation cette année des sorties à la mer en juillet et en août, mais aussi du feu d'artifice de la fête nationale du 14 juillet ?

Monsieur le Maire

Le programme d'été sera présenté dans le prochain VNV. J'ai apporté une réponse précédemment concernant les sorties en mer.

Il n'y aura pas de feu d'artifice, mais un bal populaire de 20h00 à 00h00 dans le centre-ville. Au lieu de dépenser 124 000 euros, ce bal nous permettra de faire une économie de près de 70 000 euros, au bénéfice d'autres services publics.

29. Vœux

Monsieur le Maire

Un vœu avait été déposé par Madame LEYDIER. Des échanges sont intervenus en conférence des présidents.

Madame LEYDIER

Lors du précédent Conseil municipal, le Parti de Gauche avait proposé un vœu pour l'instauration d'un lieu de mémoire du 8 mai 1945. Suite aux interventions de Madame GANDAIS, Monsieur YEBOUET et Monsieur LECAVELIER, il avait été décidé de reporter ce vœu au prochain Conseil et de mettre en place un groupe de travail afin d'arriver à une proposition qui reprenne les interventions de chacun.

Je vais vous en donner lecture.

« Pour la reconnaissance des massacres du 8 mai 1945 et l'instauration d'un lieu de mémoire à Villejuif des victimes de la décolonisation

Considérant que le 8 mai 1945, alors que le peuple français fêtait l'armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençaient en Algérie, à Sétif mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes de manifestations nationalistes, indépendantistes et anti-colonialistes,

Considérant que ce 8 mai 1945, dans la rue principale de Sétif en Algérie, de nombreux Algériens s'étaient tout d'abord rassemblés pacifiquement pour fêter l'armistice mais aussi exiger la libération du dirigeant nationaliste Messali Hadj, et défendre « l'Algérie libre » pour laquelle ils avaient conçu un nouveau drapeau, symbole de leur lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour l'indépendance,

Considérant que, après le 8 mai 1945 et jusqu'au 2 septembre, la guerre se poursuivait en Indochine où le gouvernement de Vichy avait passé des accords de collaboration avec le gouvernement japonais, persécutant les résistants français et indochinois, et que les autorités japonaises organisèrent une famine qui fit environ un million de morts,

Considérant que les peuples colonisés qui avaient participé à la lutte contre l'Axe ne se virent pourtant pas ouvrir le droit à l'autodétermination, ce qui relança un nouveau cycle de violences et de massacres en Indochine, à Madagascar et au Maghreb,

Considérant que pendant plusieurs semaines, l'armée française et de nombreuses milices coloniales, composées de civils d'origine européenne, ont alors fait régner la terreur pour rétablir l'ordre colonial et défendre l'Algérie française,

Considérant que si le nombre des victimes algériennes, officiellement toutes françaises à l'époque mais qui ne l'étaient pas en fait et en droit, est difficile à établir, car encore sujet à débat soixante-dix ans plus tard, les travaux de la très grande majorité des historiens français attestent d'un bilan de milliers de victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement,

Considérant que depuis soixante-dix ans, ces crimes de guerre commis par l'État et ceux qui le servaient, ne sont toujours pas reconnus officiellement, et font partie intégrante de l'histoire de France,

Considérant qu'une telle situation est inacceptable, car elle ajoute à ces massacres l'outrage aux victimes, à leurs descendants et à leurs proches,

Considérant que cette page de l'histoire est à fois française et algérienne et que la reconnaître contribuerait à consolider la fraternité entre les peuples Algérien et Français,

Considérant que reconnaître ce massacre commis par l'Etat français permettra à tous nos concitoyens, et notamment ceux issus de l'immigration algérienne, de se construire toujours plus fraternellement dans un avenir commun, celui de la communauté légale républicaine, où toutes les mémoires sont respectées,

Considérant qu'il ne saurait être question d'oublier une partie des victimes de ces journées sanglantes et qu'il est important de rendre aussi hommage aux 102 victimes (selon les historiens) issues de la population dite « européennes », ayant perdu la vie au cours des émeutes provoquées par les massacres,

Considérant que le 27 février 2005 pour que, lors d'une visite à Sétif, M. Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France à Alger, a qualifié les « massacres du 8 mai 1945 » de « tragédie inexcusable » et que son successeur M. Bernard Bajolet a déclaré à Guelma en avril 2008 devant des étudiants algériens que « le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminé »,

Considérant que M. François Hollande, Président de la République, lors de sa campagne électorale avait promis que l'Etat Français procéderait à la reconnaissance des crimes coloniaux,

Considérant que cette reconnaissance relève du devoir de mémoire, tout comme celle des massacres du 17 octobre 1961, qu'elle justifie la création d'un lieu du souvenir à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements, et la reconnaissance par la République des crimes commis alors,

Le Conseil Municipal de Villejuif émet le vœu que le maire de Villejuif :

- *interpelle le Président de la République afin que l'Etat Français reconnaisse officiellement les massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata, décrète l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements,*
- *par ailleurs, la ville de Villejuif s'engage à l'instauration d'un lieu à Villejuif à la mémoire de toutes les victimes des conflits dans ce qui était les territoires de la France d'outre-mer ; que ce soit à l'occasion de la fin de la seconde guerre mondiale, y compris après la fin des conflits en Europe et dans le processus de décolonisation ; à définir avec les associations œuvrant pour la reconnaissance de ces massacres.*

La ville de Villejuif s'engage à organiser en 2016 un moment de commémoration, de souvenirs, d'échanges et de débats sur ces sujets avec des historiens dans l'esprit du colloque « le 8 mai 1945 à Sétif et Guelma » qui s'est tenu le 6 mai 2009 à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris. »

Madame BERTON

J'ai de la famille en Algérie. Elle vient de sortir d'une guerre civile, et elle n'a plus envie d'entendre parler de guerre. Il faut arrêter.

Wikipédia, c'est bien. Mais se contenter de mettre « *considérant* » devant, c'est petit.

Madame CORDILLOT

Je voterai pour ce vœu. J'ai simplement une remarque de forme. Le vœu cite à deux reprises Monsieur François Hollande. Il conviendrait d'ajouter « *président de la République* » après son nom. Nous n'interpellons pas l'homme, mais la fonction qu'il représente.

Monsieur le Maire

Je propose de retenir cet amendement.

Monsieur GIRARD

Nous soutiendrons ce vœu. Je tiens simplement à rappeler que François Hollande a déjà reconnu officiellement et publiquement ces faits.

Monsieur OBADIA

Je vais voter contre ce vœu pour plusieurs raisons. Les archives ne sont pas encore ouvertes. Il n'y a pas accord entre les historiens.

Des prises de positions sont critiquables dans la mesure où l'on ne sait pas ce qu'il s'est passé en 1945. Il est dit que les Algériens s'étaient rassemblés pacifiquement. Je n'en sais rien. Il s'agit d'une prise de position.

Je voterai contre ce vote qui ne reflète pas nécessairement l'histoire.

Monsieur DUCELLIER

On nous demande de prendre position sur un sujet que nous ne maîtrisons pas, et qui donne lieu encore à contestation. Nous considérons que ce sujet ne concerne pas spécifiquement Villejuif. Il nécessite plutôt un débat national. Par conséquent, plusieurs membres de notre groupe ont décidé de voter contre ce vœu.

Monsieur YEBOUET

La conclusion qui consiste à dire que la ville s'engage à instaurer un lieu ne correspond pas à l'exposé des motifs. Les considérants ne concernent que le 8 mai. Je ne comprends pas ce vœu. Il est question d'un lieu de mémoire pour les victimes de la décolonisation. Mais des crimes ont également été commis pendant la colonisation. Je ne peux pas voter pour ce vœu.

Madame DA SILVA PEREIRA

Excusez-moi, mais j'ai l'impression que vous nous prenez pour des « cons » ! Madame LEYDIER a proposé un vœu. La conclusion ne vous satisfaisait pas. Vous avez proposé un vœu alternatif, qui était quasiment identique, en dehors de la conclusion. Vous décidez de réunir tous les groupes pour retravailler ce vœu. Ces élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, y ont consacré du temps. Nous présentons un nouveau vœu que vous avez largement eu le temps de lire. En conclusion, certains élus de la majorité vont voter contre car il s'agirait d'un sujet dont l'enjeu est national.

Assumez le fait d'être contre nos vœux. Dans ce cas, chacun connaît sa position mais ne nous prenez pas pour des idiots ! Vous tenez des réunions pour mettre en accord votre majorité.

Je n'accepterai plus la renégociation des vœux. Soit nous les votons, qu'ils aient été remis sur table ou examinés en conférence des présidents, soit nous ne les votons pas. Il faut respecter le règlement intérieur.

Monsieur FERREIRA NUNES

Il existe une réelle volonté de proposer un vœu qui soit adopté à l'unanimité. Toutes les parties prenantes à cette réunion partageaient cet état d'esprit. Je pensais que nous allions voter ce vœu à l'unanimité. Je suis déçu de constater que ce ne sera pas le cas.

Monsieur YEBOUET

C'est vous qui nous prenez pour des idiots ! Ce qui est écrit n'exprime pas mon point de vue. Qui a subi les crimes ? Est-ce vous ou nous ? Nous avons le droit de nous exprimer. Je ne comprends pas pourquoi ce vœu ne parle que de l'Algérie. Je ne suis pas d'accord !

Monsieur LIPIETZ

Je suis d'autant plus déçu que je m'apprêtais à proposer un débat pour parvenir à une formulation commune pour un vœu à propos des Roms. Même lorsque l'on met en place une discussion pour prendre en compte toutes les propositions, il n'en ressort rien. J'ai l'impression que l'on se fiche de nous !

Plus personne ne croira en l'idée de remettre à plus tard l'adoption d'un vœu pour parvenir à l'unanimité. Nous avons tenu compte de toutes les propositions, y compris celles de Monsieur YEBOUET. Nous nous sommes fait avoir. Dans ces conditions, nous maintenons le vœu sur les Roms.

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur LIPIETZ

Le règlement intérieur le prévoit !

Madame LEYDIER

Nous allons maintenir ce vœu. Monsieur DUCCELLIER, je ne suis pas historienne. Mais si je veux connaître mon histoire, je ne pense pas que le meilleur moyen soit de faire comme vous, c'est-à-dire ne pas en parler. Or comme nous ne sommes pas historiens, nous avons besoin que les archives soient ouvertes et que les historiens puissent travailler en toute transparence. Tel est l'objectif de ce vœu. Vous avez participé au groupe de travail. Vous faites preuve d'une extrême mauvaise foi ce soir.

Monsieur le Maire met le vœu aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE, du vœu amendé

22 POUR

11 CONTRE (MM. OBADIA, DUCCELLIER, MILLE, YEBOUET, Mmes BERTON, DUBOILLE, MM. CARVALHO, BOUNEGTA, BOKRETA, Mmes ANREP LE BAIL, PIDRON)

9 ABSTENTION (Mme OUCHARD, MM. MOSTACCI, BADEL représenté, Mme ARLE avec mandat, M. STAGNETTO, Mme GRIVOT, M. MONIN avec mandat)

Monsieur le Maire

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 03 h 20.

Franck LE BOHELLEC

Maire



Edouard OBADIA

Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Edouard Obadia", written over a faint grid or background.